

Faire avancer les droits humains et l'efficacité du développement



Manuel de formation des OSC aux observatoires de l'aide 2020

Publié par

The Reality of Aid Network
A Pre-eminent Southern-led North/South Network on Reforming Aid Policies and Practices

Partenariat des OSC
pour **l'efficacité du développement**

Reality of Aid – Secrétariat Asie-Pacifique
Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement Secrétariat Asie

3/F IBON Center 114 Timog Avenue
Quezon City 1103
Philippines

Cette recherche n'aurait pas été possible sans les contributions des membres de Reality of Aid - Asie Pacifique et du Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement en Asie. Nous exprimons également notre gratitude à IBON International pour son soutien et ses conseils.

Directrice de la rédaction : Sarah Isabelle Torres
Rédactrice et consultante : Marjorie Pamintuan
Mise en page et couverture : Allen John Guanzon

Reality of Aid - Asie-Pacifique (RoA-AP)
Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement Asie
Téléphone : +632 927 7060 à 62 loc 201
Téléfax : +632 927 6981
Site web : www.realityofaid.org

Octobre 2020



Cette publication a été réalisée avec l'aide financière de la Commission européenne, de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et de la Taiwan Foundation for Democracy. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de RoA-AP et du POED Asie, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position des donateurs susmentionnés.

Ce livre peut être reproduit, en tout ou en partie, moyennant une autorisation appropriée. Remerciements à RoA-AP et POED Asie.

Faire avancer les droits humains et l'efficacité du développement

Manuel de formation des OSC à l'Observatoire de l'aide

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Quoi de neuf dans le manuel de formation des OSC à l'Observatoire de l'aide 2020 ?	5
Module 01. Concepts et principes de l'aide et de la coopération au développement	6
Session 1.1: Historiser l'aide et l'efficacité du développement	8
I. De l'efficacité de l'aide à une coopération efficace pour le développement	8
II. Les défis auxquels les OSC sont confrontées dans leur travail sur l'efficacité du développement	14
Session 1.2: Comprendre l'architecture de l'aide et de la coopération au développement	16
I. Aspects techniques et procéduraux de l'aide et de la coopération au développement	16
A. Les principaux acteurs du système d'aide	17
B. Suivi des flux d'aide	21
C. Coopération Sud-Sud et coopération au développement Sud-Sud	25
D. Suivi de la coopération Sud-Sud pour le développement (CSSD)	27
Session 1.3: Principes de l'efficacité du développement	32
I. Cadres d'évaluation de l'efficacité du développement	32
Session 1.4: Vers un cadre démocratique basé sur les droits humains pour la coopération au développement en vue du développement durable	36
I. Opérationnalisation d'un cadre démocratique et fondé sur les droits humains pour la coopération au développement	36
Activité 1.1: Créer une théorie du changement pour une coopération au développement basée sur les droits humains pour le développement durable	38

Module 02. La recherche populaire dans la coopération au développement 40

Session 2.1. Mener une recherche populaire	42
I. Qu'est-ce que la recherche populaire ?	42
II. Principes de la recherche populaire	43
Session 2.2. L'observatoire de l'aide des OSC	44
I. Qu'est-ce que l'Observatoire de l'aide des OSC ?	44
A. Recherche populaire au sein des observatoires	45
Session 2.3. Les processus de la recherche populaire dans la coopération au développement	46
I. Sept étapes pour faire de la recherche populaire dans la coopération au développement	47

Module 03. Recherche et gestion des données 52

Session 3.1. Les données ouvertes et les principes de gestion des données	54
I. Qu'est-ce qu'une donnée ?	54
II. Qu'est-ce que l'Open Data (données ouvertes) ?	54
A. Quels sont les avantages des données ouvertes ?	55
B. Exemples de bases de données ouvertes	55
C. Qu'est-ce que l'initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) ?	56
III. Qu'est-ce que la gestion des données ?	56
A. Principes de la gestion des données	57
Session 3.2. Les sources des données	59
I. Quels sont les types d'informations sur les aides ?	59
II. Sources des données	60
Activité : Concevoir une recherche pour l'observatoire de l'aide des OSC	61

Module 04. Diffusion et vulgarisation 62

Session 4.1. Le travail de plaidoyer	63
I. L'importance du plaidoyer pour l'efficacité du développement	63
II. Cinq étapes dans la réalisation d'un travail de plaidoyer	64
Activité 3.1 : Rédiger un plan de plaidoyer pour les résultats de la recherche de l'observatoire de l'aide des OSC (Partie A)	69
Session 4.2 : Méthodes pour réaliser un travail de plaidoyer	70
Activité 3.2 : Rédiger un plan de plaidoyer pour les résultats de la recherche de l'observatoire de l'aide des OSC (Partie B)	77

INTRODUCTION

Le plaidoyer et les campagnes menées par les organisations de la société civile (OSC) ont largement contribué à faire évoluer le discours sur la coopération au développement de la simple efficacité de l'aide, qui tendait à se concentrer sur les aspects techniques de la fourniture de l'aide, vers une efficacité du développement plus holistique, dans laquelle les cadres fondés sur les droits humains ont été reconnus et acceptés.

D'Accra à Paris, en passant par Busan, les OSC ont efficacement soutenu leur plaidoyer avec les résultats de leurs recherches sur les implications des pratiques d'aide actuelles et sur ce qui devrait être fait pour améliorer la situation en réalisant le développement par le biais d'approches fondées sur les droits humains. La reconnaissance des OSC en tant qu'actrices du développement à part entière est une autre réalisation importante obtenue à Busan.

Mais malgré l'engagement du document de partenariat de Busan à créer un environnement favorable aux OSC, il ne garantit pas la responsabilité de tous les engagements pris par tous les pays/parties prenantes impliqués dans la coopération au développement. Sans cadre contraignant, la transparence et la responsabilité deviennent un problème dans le suivi de l'aide et l'accès aux informations sur l'aide. Pour que les OSC puissent engager de manière substantielle les donateurs, les gouvernements et les autres parties prenantes dans l'avancement de la réforme de l'aide et de l'efficacité du développement, les informations disponibles et l'accès à des données de qualité sur l'aide sont nécessaires. La disponibilité et l'accessibilité des informations sur l'aide à un plus grand nombre de parties prenantes permettent une gestion plus efficace et efficiente de l'aide, augmentant ainsi son impact sur le développement.

En 2013, le réseau Reality of Aid - Asie-Pacifique (RoA-AP) a publié une formation sur l'observatoire de l'aide des OSC afin de renforcer les capacités des OSC

à surveiller l'aide et à promouvoir les partenariats entre OSC et la cohésion du travail de surveillance de l'aide en vue de l'engagement politique fondé sur des preuves concernant l'efficacité de l'aide et du développement en Asie-Pacifique. Les modules de formation 2013 reflétaient les concepts et définitions de l'efficacité de l'aide à l'efficacité du développement, tels que promus par le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au développement.

Sept ans plus tard, RoA-AP et le Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED) Asie ont produit ce manuel de formation actualisé pour :

1. Refléter les transformations de l'architecture de l'aide et de la coopération au développement ainsi que la nature changeante d'un observatoire de l'aide des OSC ;
2. Situer les concepts et les exemples de la coopération au développement dans le contexte actuel ;
3. Discutez des nouveaux défis et des tendances émergentes ;
4. Encourager les OSC à mettre en pratique des méthodes repensées de suivi de l'aide et d'engagement politique ; et
5. Exploiter les capacités des OSC pour contribuer à l'observatoire de l'aide des OSC de RoA.

Le manuel de formation actualisé se compose des éléments suivants :

Module 1. Concepts et principes de l'aide et de la coopération au développement

Module 2. La recherche populaire dans la coopération au développement

Module 3. Recherche et gestion des données

Module 4. Diffusion et vulgarisation

Quoi de neuf dans le manuel de formation des OSC à l'observatoire de l'aide 2020 ?

1. Les modules de la version 2020 sont similaires à ceux de la version 2013, mais les sessions par module ont été modifiées afin que chaque session soit actualisée, plus pratique et plus complète.
2. Les trois (3) activités de cette version peuvent être considérées comme connectées et intégrées, elles visent à renforcer les capacités des OSC à mener des recherches pour l'observatoire de l'aide des OSC de RoA et à diffuser et populariser leurs résultats.
3. Outre le suivi de l'aide provenant des donateurs bilatéraux et multilatéraux traditionnels et des institutions financières internationales (IFI), le suivi de la coopération Sud-Sud (CSS) est également ajouté, car les fournisseurs du Sud sont en augmentation.
4. Les sessions du **module 4. Diffusion et vulgarisation** comprennent désormais une variété de méthodes adaptées à cette ère numérique.
5. Des fiches d'activité sont annexées à ce manuel.

Le manuel de formation des OSC aux observatoires de l'aide 2020 ne s'adresse pas seulement aux OSC expérimentées mais aussi à la nouvelle vague d'OSC, d'activistes, de chercheurs et d'autres acteurs du développement, dans le but ultime de réaliser les objectifs de l'observatoire de l'aide des OSC de RoA :

1. Promouvoir la sensibilisation et la transparence sur la gestion de l'aide par le bénéficiaire, les gouvernements et les fournisseurs de coopération au développement ;
2. Recherche et analyse de l'aide sur les tendances et les impacts des projets de développement et des partenariats public-privé ;
3. Aider à l'engagement des OSC auprès des gouvernements bénéficiaires et donateurs et d'autres fournisseurs pour une utilisation efficace et efficiente des fonds publics et pour la protection des droits humains et de la démocratie ;
4. Soutenir les campagnes de plaidoyer des communautés ou des organisations de base et des peuples pour l'affirmation de leurs droits démocratiques et pour la recherche de la transparence et de la responsabilité de la part des gouvernements et des autres fournisseurs ; et
5. Faciliter l'apprentissage et le dialogue entre les OSC, les décideurs politiques, les universitaires, les médias et les activistes pour la promotion d'une politique des droits humains fondée sur le pouvoir du peuple, le développement et la transmission de solutions ou de recommandations critiques.

Module 01

CONCEPTS ET PRINCIPES DE L'AIDE ET DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

🎯 Objectifs du module

1. Présenter comment le discours sur l'efficacité de l'aide a évolué vers l'efficacité du développement.
2. Familiariser les participants avec les aspects techniques et procéduraux du système d'aide et les défis auxquels les OSC sont confrontées.
3. Faciliter la conception de voies vers un cadre de coopération au développement démocratique et fondé sur les droits humains, qui contribuera à la réalisation du développement durable.

🕒 Temps alloué : Minimum 3 heures

Face à l'échec flagrant des programmes d'aide à aider les pays pauvres à atteindre les objectifs de développement, les donateurs ont tenté d'introduire des réformes de l'efficacité de l'aide dans l'intention louable d'accroître l'impact de l'aide sur la réduction de la pauvreté et d'accélérer les efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Cependant, les réformes de l'efficacité de l'aide étaient centrées sur des questions techniques plutôt que sur l'élaboration de politiques de développement.

L'aide est également connue sous le nom d'aide publique au développement (APD) et est définie par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD-OCDE).

L'APD est une aide gouvernementale qui favorise et cible le développement économique et le bien-être des pays en développement. Les gouvernements donateurs se sont engagés à fournir 0,07% (de leur RNB) d'APD.

Lors d'une série de forums de haut niveau, les préoccupations se sont progressivement déplacées vers les questions primordiales de développement. De simples ajustements des procédures et des

systèmes d'acheminement de l'aide, l'ordre du jour a rapidement abordé les questions de développement, et, récemment, a pris l'engagement d'établir une nouvelle architecture de développement dans le contexte de multiples crises mondiales

La nouvelle coopération au développement envisagée dans le document de partenariat de Busan présente un nouveau réseau complexe de partenariats s'attaquant à différents aspects de l'agenda du développement. Dans le cadre du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED), les organisations de la société civile (OSC) jouent un rôle très important en veillant à ce que les programmes d'aide et de développement produisent des résultats en matière de développement au milieu de l'interaction complexe des intérêts.

Alors que le PMCED s'efforce actuellement de contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'objectif 17, il est nécessaire d'assurer un suivi plus rigoureux afin de garantir que les programmes de développement respectent les principes des droits humains, de l'égalité des genres, de la transparence et de la responsabilité, ainsi que du travail décent.

Ce module est divisé en quatre sessions et une activité :

Session 1.1.

Historiser l'aide et l'efficacité du développement

donne une vue d'ensemble des forums de haut niveau qui ont façonné le débat sur l'aide et l'efficacité du développement, des principes et engagements convenus par les acteurs du développement, du rôle des OSC dans le suivi de l'aide et des défis auxquels les OSC sont confrontées en matière d'environnement favorable.

Session 1.2.

Comprendre l'architecture de l'aide et de la coopération au développement

fournit un contexte sur le système d'aide et le suivi efficace de l'aide par les OSC

Session 1.3.

Principes de l'efficacité du développement

traite des principes de l'efficacité du développement Et de certains cadres utilisés dans le suivi de la mise en œuvre de ces principes

Session 1.4.

Vers un cadre démocratique et fondé sur les droits humains pour la coopération au développement en vue du développement durable

expose les principes fondamentaux de la transformation du système mondial actuel de coopération au développement

Activité 1

Créer une théorie du changement pour une coopération au développement basée sur les droits humains pour le développement durable

enjoint aux participants d'appliquer ce qu'ils ont appris au cours des quatre (4) sessions précédentes en envisageant des voies vers la coopération au développement pour les populations.

Session 1.1.

Historiser l'aide et l'efficacité du développement

Résultats d'apprentissage

Après cette session, les participants seront en mesure de :

1. Comprendre les forums de haut niveau qui ont façonné l'agenda de l'efficacité de l'aide et du développement.
2. Identifier les défis et les points d'action dans le cadre actuel de l'aide et de l'efficacité du développement.

Matériel

- Présentation PowerPoint et/ou tableaux de papier
- Projecteur LCD
- Marqueurs

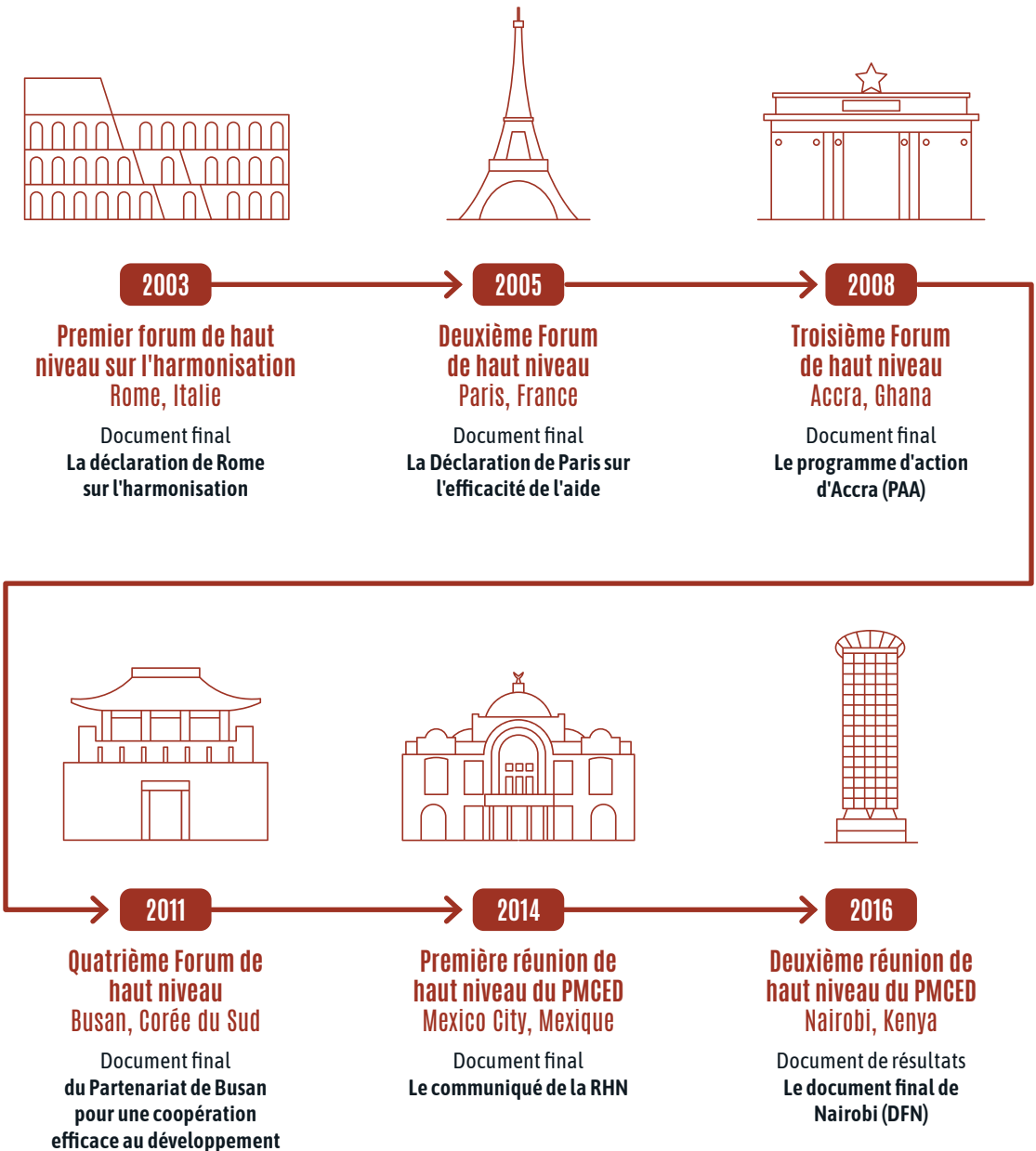
Processus

1. Expliquez les résultats d'apprentissage de la session.
2. Demandez aux participants s'ils ont participé à des forums sur l'aide et l'efficacité du développement.
3. Demandez aux participants ce qu'ils pensent de la participation des OSC à ces forums en disant le premier mot qui leur vient à l'esprit.
4. Discuter d'une vue d'ensemble des forums de haut niveau sur l'aide et l'efficacité du développement.
5. Stimulez la discussion en utilisant les questions suggérées à la fin de la session.

I. De l'efficacité de l'aide à une coopération efficace pour le développement

La question de l'efficacité de l'aide et de la coopération au développement a gagné en importance depuis la signature de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide lors du deuxième Forum de haut niveau organisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2005. La Déclaration de Paris est une réalisation sans précédent pour la communauté internationale des donateurs et les gouvernements partenaires, qui se sont engagés à respecter les principes clés de la réforme de l'aide. Depuis lors, le programme d'efficacité de l'aide, qui était au départ étroitement axé sur la gestion et la fourniture de l'aide, a évolué pour inclure des approches fondées sur les droits humains dans les processus réussis.

Le rôle des organisations de la société civile (OSC) dans la transformation de l'agenda a été tout à fait crucial pour faire avancer les réformes de la coopération au développement au-delà de la Déclaration de Paris, approfondir l'agenda pour couvrir des questions telles que la conditionnalité et l'aide liée, et développer de meilleurs mécanismes de responsabilité au niveau national et international. Vous trouverez ci-dessous une description des processus clés en matière d'aide et de coopération au développement, ainsi que les principes convenus dans le cadre de chaque processus.



1. Premier forum de haut niveau sur l'harmonisation : Rome, Italie (2003)

Document final : La Déclaration de Rome sur l'harmonisation a constitué la première génération de réformes de l'efficacité de l'aide adoptées par la communauté des donateurs. Les actions prioritaires de la Déclaration de Rome sont les suivantes :

- que l'aide au développement soit fournie en fonction des priorités et du calendrier des pays qui la reçoivent ;
- Les efforts des donateurs se concentrent sur la délégation de la coopération et l'accroissement de la flexibilité du personnel sur les programmes et projets nationaux ;
- Les bonnes pratiques doivent être encouragées et suivies, et soutenues par un travail d'analyse pour aider à renforcer le leadership que les pays bénéficiaires peuvent prendre dans la détermination de leur voie de développement.

Les principales critiques sur le FHN de Rome sont les suivantes :

- La Déclaration est étroitement axée sur les aspects techniques et procéduraux de l'aide, plutôt que sur les problèmes plus critiques associés à l'aide publique au développement (APD), tels que la conditionnalité des politiques, l'aide liée et l'appropriation démocratique.
- Le Forum n'a pas réussi à fournir des objectifs spécifiques et limités dans le temps pour que les pays donateurs respectent leur engagement de longue date de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'APD.
- L'amélioration de l'harmonisation des donateurs renforce en fait l'influence collective des donateurs vis-à-vis des bénéficiaires de l'aide et exacerbe donc l'asymétrie de pouvoir entre les deux parties qui a été à l'origine de nombreux problèmes liés à l'APD.

2. Deuxième Forum de haut niveau : Paris, France (2005)

Document final : La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide représente la deuxième génération de réformes de l'efficacité de l'aide. Ses principes clés sont les suivants :

- Appropriation : Les pays partenaires doivent exercer un leadership effectif sur leurs politiques et stratégies de développement, et coordonner les actions de développement.
- Alignement : Les donateurs doivent fonder leur soutien global sur les stratégies, institutions et procédures de développement national des pays partenaires.
- Harmonisation : Les actions des donateurs devraient être plus harmonisées, plus transparentes et plus efficaces collectivement.
- La gestion axée sur les résultats : La prise de décision et gestion des ressources devraient être améliorées en faveur d'une approche axée sur les résultats.
- Responsabilité mutuelle : Les donateurs et les partenaires doivent être mutuellement responsables des résultats en matière de développement.

Les principales critiques sur le FHN de Paris sont les suivantes :

- L'appropriation réelle comprend, sans s'y limiter, le leadership du gouvernement sur les politiques de développement.
-

- Les personnes et les communautés doivent s'approprier le développement. Il ne s'agit pas seulement d' "appropriation", mais d' "appropriation démocratique et locale".
- Il ne suffit pas que les donateurs établissent un lien entre l'aide et les stratégies nationales de développement des pays ; il faut aussi que les pays bénéficiaires, dans le contexte d'appropriation démocratique et locale, aient élaboré ces stratégies de développement de manière indépendante. L'impact "en coulisses" des conseillers, des consultants et des pressions informelles exercées par les donateurs sont des questions essentielles.
- Un effet négatif important de l'harmonisation est de réduire la concurrence en matière d'aide et de limiter les choix des pays bénéficiaires. Elle renforce la position des institutions financières internationales (IFI) en tant que principales arbitres de la politique d'aide.
- La gestion axée sur les résultats ne peut être efficace que si les résultats visés sont la réduction de la pauvreté et la promotion des droits humains et de l'égalité des genres. Cela nécessite la consultation des acteurs locaux dans l'évaluation des résultats et l'utilisation d'informations ventilées par sexe.
- Le principe de la responsabilité mutuelle exige le développement de mécanismes spécifiques permettant aux bénéficiaires de l'aide de demander des comptes aux donateurs. Une fois encore, cela ne doit pas se limiter aux gouvernements bénéficiaires, mais doit également inclure les communautés les plus touchées par les dépenses d'aide.

3. Troisième forum de haut niveau : Accra, Ghana (2008)

Document final : Le Programme d'action d'Accra (PAA) contient les éléments suivants :

- Engage les donateurs à élargir le dialogue politique sur le développement au niveau national, à renforcer la capacité des partenaires des pays en développement à gérer le développement et à utiliser les systèmes nationaux.
- Engage les donateurs à travailler plus étroitement avec les parlements et les autorités locales, les organisations de la société civile, les instituts de recherche, les médias et le secteur privé.
- Les OSC sont considérées comme des "actrices du développement à part entière".
- Réaffirme l'engagement des donateurs à augmenter l'aide tout en réduisant sa fragmentation.
- Promesse d'améliorer la responsabilité et la transparence par une meilleure gestion de l'information et un alignement sur les systèmes d'information des pays.

Les principales critiques formulées à l'encontre du FHN d'Accra sont les suivantes :

- Alors que les OSC ont participé activement aux préparatifs, leurs propositions d'engagements assortis de délais ont été ignorées dans le document principal.
 - Les donateurs ont toujours refusé d'éliminer complètement l'aide liée. Ils ont également esquivé la question du fardeau de la dette.
-

4. Quatrième forum de haut niveau : Busan, Corée du Sud (2011)

Document final : Dans le cadre du partenariat de Busan pour une coopération efficace au développement, l'agenda de l'efficacité de l'aide a, pour la première fois, été élargi pour aborder l'efficacité du développement. Les termes "coopération au développement" et "partenariats pour le développement" sont utilisés à la place du terme "aide". Les parties se désignent mutuellement comme des "partenaires". " L'efficacité de l'aide " cède la place à " une coopération efficace pour le développement " et " la coopération pour un développement efficace " fait référence au nouveau programme de réforme. Le FHN de Busan a également ouvert la voie à la formation du Partenariat mondial pour une coopération efficace en matière de développement (PMCED), qui remplace le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide du CAD-OCDE. Le PMCED est composé de représentants des donateurs, des gouvernements, des groupes de la société civile et du secteur privé.

Les principes convenus à Busan sont devenus les principes de la coopération efficace pour le développement (CED). Ces principes sont les suivants :

- **Appropriation des priorités de développement par les pays en développement.** Les partenariats pour le développement ne peuvent réussir que s'ils sont dirigés par les pays en développement, en mettant en œuvre des approches adaptées aux situations et aux besoins spécifiques des pays. L'approfondissement et l'opérationnalisation de l'appropriation démocratique des politiques sont également reconnus.
- **Se concentrer sur les résultats.** Les investissements et les efforts doivent avoir un impact durable sur l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités, sur le développement durable et sur le renforcement des capacités des pays en développement, conformément aux priorités et aux politiques définies par les pays en développement eux-mêmes.
- **Des partenariats de développement inclusifs.** L'ouverture, la confiance, le respect et l'apprentissage mutuels sont au cœur de partenariats efficaces à l'appui des objectifs de développement, reconnaissant les rôles différents et complémentaires de tous les acteurs.
- **La responsabilité mutuelle et l'obligation de rendre des comptes aux bénéficiaires** prévus de la coopération, ainsi qu'à nos citoyens, organisations, mandants et actionnaires respectifs, sont essentielles pour obtenir des résultats. Des pratiques transparentes constituent la base d'une responsabilité accrue.

Les principales critiques sur le document de partenariat de Busan (PdB) sont les suivantes :

- Bien que le PdB ait reconnu le travail inachevé de Paris et d'Accra, il n'a pas abordé l'absence d'engagements concrets et de délais.
- Le PdB est entièrement volontaire et non-contraignant.
- Pas d'engagements concrets sur la manière de mettre fin à la conditionnalité des politiques, ce qui délierait l'Union européenne, l'aide, et l'imprévisibilité de l'aide.
- Promouvoir une croissance tirée par le secteur privé, qui s'inscrit dans le cadre néolibéral du développement durable.
- Le mantra du PdB, « léger au niveau mondial, lourd au niveau national », fait peser la charge du travail sur les pays.

5. Première réunion de haut niveau du PMCED : Mexico, Mexique (2014)

Document final : Le communiqué a respecté les engagements pris à Busan. La déclaration fait référence au développement inclusif, à l'appropriation démocratique par les pays, à l'amélioration de la fiscalité et de l'utilisation des systèmes nationaux, à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, ainsi qu'au soutien des OSC en tant qu'actrices indépendantes du développement. Il engage les donateurs à élargir le dialogue politique sur le développement au niveau national, à renforcer la capacité des partenaires des pays en développement à gérer le développement et à utiliser les systèmes nationaux.

Les principales critiques sur la RHN et le communiqué de Mexico sont les suivantes :

- Le document final de la réunion de haut niveau ne contient pas d'engagements plus fermes concernant les approches fondées sur les droits humains, les normes d'égalité entre les genres et les cadres d'environnement favorables à la société civile.
- La Réunion de haut niveau et le Communiqué sont caractérisés par une représentation déséquilibrée du rôle du secteur privé, en particulier des entreprises multinationales. Les normes de responsabilité en matière d'investissements du secteur privé sont faibles.
- Les principes inhérents à la coopération internationale, tels que la transparence et l'appropriation démocratique, sont absents.
- Absence de feuille de route sur la manière de mettre en œuvre les processus post-2015, manque de cohérence politique entre le PMCED et les processus post-2015.
- Bien que la référence aux normes de responsabilité dans la coopération Sud-Sud (CSS) ait été incluse à la dernière minute dans le communiqué, les engagements restent sur une base volontaire et d'importants principes d'efficacité du développement sont laissés de côté.

6. Deuxième réunion de haut niveau du PMCED : Nairobi, Kenya (2016)

Document final : Le document final de Nairobi (DFN) reconnaît que la mise en œuvre des engagements précédents est essentielle pour faire avancer le programme de coopération efficace pour le développement. Il s'engage à inverser la tendance au rétrécissement et à la fermeture des espaces civiques et à contribuer au développement du plein potentiel de la société civile et des OSC pour contribuer à un développement efficace. Il a également mis en avant le rôle du PMCED dans la mise en œuvre des engagements existants en matière d'efficacité ainsi que dans l'avancement de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Le langage sur l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et le rôle des jeunes dans le développement est également plus marqué.

Les principales critiques du DFN sont :

- Absence de références à l'appropriation démocratique en tant qu'action partagée, convenue dans le document de partenariat de Busan.
 - La dilution du rôle de la société civile dans la responsabilisation des gouvernements et le manque d'accent mis sur l'importance de l'appropriation par chaque pays de son propre développement économique et social.
 - Le manque de clarté de l'objectif, c'est-à-dire l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités, dans l'utilisation du financement public international pour le développement du secteur privé.
-

II. Les défis auxquels les OSC sont confrontées dans leur travail sur l'efficacité du développement

Le plaidoyer et l'engagement des OSC ont joué un rôle majeur dans l'évolution de la coopération au développement, qui est passée de l'"efficacité de l'aide" à celui de l'"efficacité du développement", qui a adopté une approche fondée sur les droits humains. De Rome à Nairobi, et au-delà, les OSC travaillent sans relâche pour s'assurer que les engagements en matière d'efficacité du développement, tels que convenus à Busan, sont respectés par les fournisseurs de coopération au développement. Outre les principes de la CED, une autre victoire majeure remportée par les OSC grâce à leur plaidoyer et leur engagement est d'avoir des sièges garantis au sein de l'organe de décision le plus élevé du PMCED - le Comité directeur.

Le rôle des OSC dans le contexte de la coopération au développement a été reconnu officiellement pour la première fois lors du Forum de haut niveau d'Accra en 2008, où les OSC ont été qualifiées d'« actrices du développement à part entière ». Cela signifie qu'elles peuvent formuler leurs propres plans, priorités et approches et qu'elles ont le droit de participer à la prise de décision en matière de coopération au développement. En tant qu'actrices indépendantes, elles sont invitées à renforcer leur responsabilité et leur efficacité en s'inspirant des principes d'Istanbul et du cadre international pour l'efficacité du développement des OSC (consensus de Siem Reap).

Consensus de Siem Reap

Le résultat du processus de consultation du Forum Ouvert qui a été finalisé et approuvé en juin 2011 lors de la 2ème Assemblée Mondiale du Forum Ouvert à Siem Reap, Cambodge ;

- La toute première déclaration de la société civile sur l'efficacité du travail des OSC en matière de développement ;
- Une référence légitime à long terme pour les OSC du monde entier comme base pour améliorer l'efficacité et la qualité du travail de développement des OSC aux niveaux national, régional et international ; et
- Comprendre les huit (8) principes d'Istanbul pour l'efficacité du développement des OSC et les critères minimaux pour les politiques et pratiques habilitantes des gouvernements et des donateurs.

Principes d'Istanbul pour l'efficacité du développement des OSC

Il s'agit du résultat de l'Assemblée du Forum ouvert pour l'efficacité du développement des OSC à Istanbul du 28 au 30 septembre 2010 qui doit servir de guide aux OSC dans leur travail de développement. Les principes sont les suivants :

- Respecter et promouvoir les droits humains et la justice sociale
- Incarner l'égalité et l'équité entre les genres tout en promouvant les droits des femmes et des filles
- Mettre l'accent sur l'autonomisation, l'appropriation démocratique et la participation des personnes.
- Promouvoir la durabilité environnementale
- Pratiquer la transparence et la responsabilité
- Poursuivre les partenariats équitables et la solidarité
- Créer et partager des connaissances et s'engager dans l'apprentissage mutuel
- S'engager à réaliser un changement positif durable

Source: <https://csopartnership.org/resource/istanbul-principles-for-cso-development-effectiveness/>

Les OSC ont désormais le mandat de participer aux programmes de coopération au développement, de la conception à la mise en œuvre, en passant par le suivi et l'évaluation. Le PdB offre un espace aux OSC pour s'engager auprès des donateurs et des gouvernements afin de faire pression en faveur d'un agenda pro-pauvres dans la coopération au développement via plusieurs plateformes et partenariats. Selon le PdB¹ :

« Les organisations de la société civile (OSC) jouent un rôle essentiel en permettant aux gens de revendiquer leurs droits, en promouvant des approches fondées sur les droits, en façonnant les politiques et les partenariats de développement, ainsi que la supervision de leur mise en œuvre. Elles fournissent également des services dans des domaines qui sont complémentaires de ceux fournis par les États. En reconnaissant cela, nous allons :

- a. Mettre pleinement en œuvre nos engagements respectifs pour permettre aux OSC d'exercer leur rôle d'actrices indépendantes du développement, en mettant particulièrement l'accent sur un environnement favorable, conforme aux droits internationaux convenus, qui maximise les contributions des OSC au développement.
- b. Encourager les OSC à mettre en œuvre des pratiques qui renforcent leur responsabilité et leur contribution à l'efficacité du développement, en s'inspirant de la Déclaration d'Istanbul et des principes et du cadre international pour l'efficacité du développement des OSC. »

Malgré les progrès réalisés dans l'amélioration de l'engagement et de la participation des OSC dans le programme d'efficacité du développement, de nombreux défis concernant l'environnement favorable aux OSC persistent. Les OSC déplorent l'émergence de deux tendances néfastes pour l'efficacité de la coopération au développement : la mainmise des entreprises sur le développement et le rétrécissement et la fermeture des espaces civiques. Le rôle des grandes entreprises - les sociétés multinationales et transnationales et les institutions financières internationales (SMN, STN et IFI) - dans le développement des pays en voie de développement et dans l'amélioration de la qualité de vie des populations. La conceptualisation et la mise en œuvre d'initiatives de développement n'a cessé de croître. Le plus souvent, ces initiatives dirigées par des entreprises poursuivent le profit au détriment des intérêts des communautés.

Selon le rapport du POED² sur le 3ème cycle de suivi des engagements pris par les parties prenantes au PMCED, dans de nombreux pays, les consultations gouvernementales avec les OSC concernant les politiques de développement ne sont qu'occasionnelles voire inexistantes. Dans les pays où des consultations gouvernementales ont lieu, les OSC déplorent que la qualité ne soit pas suffisante en termes de rapidité, de transparence et de régularité. Les dialogues multipartites souffrent également des mêmes problèmes de manque de régularité institutionnalisée et d'engagement limité des OSC, qui sont souvent structurés uniquement pour approuver les priorités gouvernementales existantes.

Parallèlement, les attaques contre les membres de la société civile, qu'elles soient ouvertes ou cachées, se multiplient, toutes destinées à décourager la population de faire valoir ses droits. Les mesures répressives vont d'exigences contraignantes en matière de transparence et de responsabilité à des cas de harcèlement, d'arrestations et de meurtres. Plus de 900 défenseurs des droits humains ont été assassinés depuis 2016. Au moins 182 de ces meurtres ont eu lieu en 2017 et 2018.

Le manque d'espace et d'opportunités pour la société civile de participer aux processus liés à l'efficacité du développement, les contextes politiques défavorables et les attaques contre les OSC limitent le travail des OSC sur l'efficacité du développement. D'autres facteurs, tels que le manque de transparence dans l'accès aux informations sur l'aide et le manque de responsabilité dans la négociation, la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes et projets d'aide, non seulement entravent le plaidoyer des OSC en faveur de l'efficacité du développement, mais renforcent également l'absence d'un environnement favorable au fonctionnement des OSC en tant qu'actrices indépendantes du développement.

Outre les facteurs externes, les facteurs internes tels que la capacité limitée des OSC à comprendre les processus, institutions et acteurs politiques spécifiques, la faible capacité de recherche et les stratégies inadéquates en matière de plaidoyer et d'engagement politique doivent également être abordés.

Questions pour discussion

1. Quels sont, selon vous, les résultats les plus importants obtenus par les OSC lors de ces forums de haut niveau ?
2. Pour quoi faut-il encore se battre ?

¹ Partenariat de Busan pour une coopération efficace au développement, paragraphe 22. <https://www.oecd.org/dac/effectiveness/49650173.pdf>

² Réflexions de la société civile sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'efficacité du développement : Inclusion, responsabilité et transparence. https://c419de57-e749-4591-9016-5feb763746da.filesusr.com/ugd/9f29ee_44f4e59a973f47fb920f6ce8d66c8ba08.pdf

Session 1.2.

Comprendre l'architecture de l'aide et de la coopération au développement

Résultats d'apprentissage

A la fin de la session, les participants :

1. Connaîtront les aspects techniques et procéduraux de l'aide et de la coopération au développement.
2. Pourront identifier les types de flux d'aide et les principaux acteurs du développement au sein du système d'aide.

Matériel

- Présentation PowerPoint et/ou tableaux de papier
- Projecteur LCD
- Marqueurs

Processus

1. Expliquez les résultats d'apprentissage de la session.
2. Discutez des aspects techniques et procéduraux de l'aide et du développement et de la coopération Sud-Sud.

I. Aspects techniques et procéduraux de l'aide et de la coopération au développement

Le système d'aide ou l'architecture de l'aide désigne la manière dont les acteurs du développement (gouvernements donateurs, pays bénéficiaires, institutions financières multilatérales et internationales, secteur privé et société civile) gèrent, suivent et évaluent l'aide publique au développement (APD).

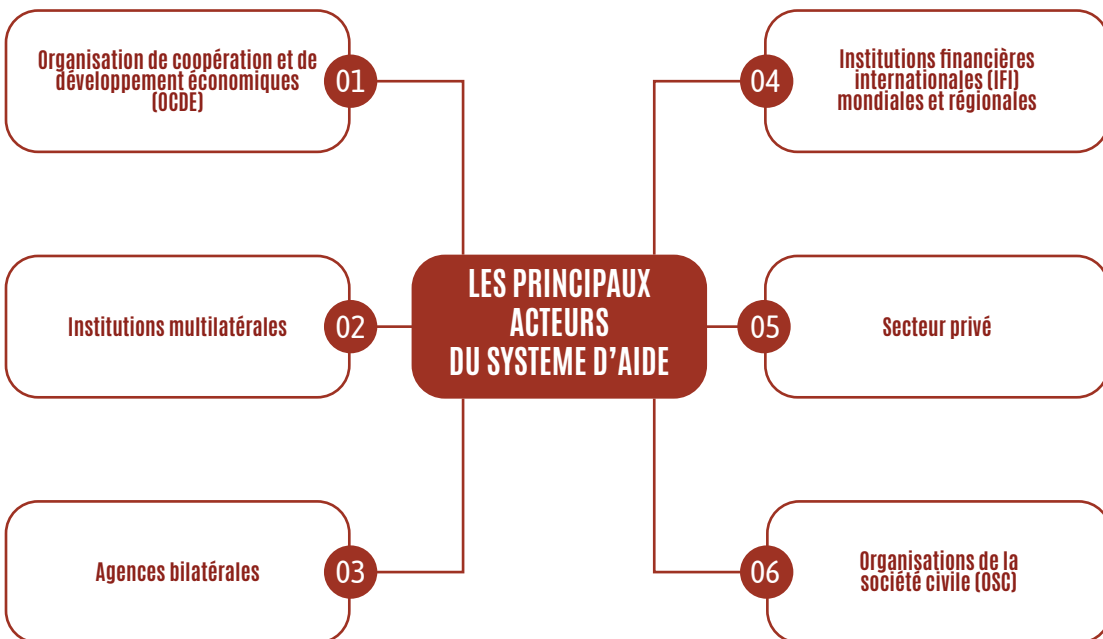
Bien que les termes "système" et "architecture" impliquent qu'une structure bien organisée est en place pour coordonner les politiques et les actions de coopération au développement, la vérité est que "l'architecture de l'aide" est assez fragmentée, car les donateurs décident individuellement de leurs priorités qui sont souvent motivées par leurs objectifs de politique étrangère ou leur relation historique, entre autres, et ne s'alignent pas nécessairement sur les priorités des pays bénéficiaires ou sur les objectifs de développement durable.

Cela maintient les asymétries de pouvoir sous-jacentes existant entre les fournisseurs d'aide et les pays bénéficiaires. Les mêmes puissants pays donateurs dirigent les divers organismes multilatéraux qui continuent de dominer le système d'aide, comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

La fragmentation et la complexité de l'architecture actuelle de l'aide renforcent l'incohérence des politiques entre les différentes institutions mondiales, chacune ayant son propre mandat, ses propres membres et son propre espace politique. Par exemple, le système des Nations unies est composé de divers organes de traités des Nations unies et des agences spécialisées, notamment la Banque mondiale et le FMI³. Elle compte également des blocs institutionnalisés d'États membres ou d'organisations intergouvernementales, tels que le Groupe des 77 et les formations régionales, ainsi que des blocs institutionnalisés d'États non-membres de l'ONU, tels que le G-8, le G-20 et l'OCDE.

Les efforts visant à remédier à la fragmentation de l'aide, ainsi que d'autres questions relatives à la coopération au développement, ont été abordés lors de réunions multilatérales sur l'efficacité de l'aide (voir session 1.1). Dans le contexte post-Busan, l'architecture globale de l'aide est représentée par le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED). Il s'agit d'une plateforme multipartite qui vise à améliorer l'efficacité des efforts de développement de tous les acteurs et à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). En tant que forum de conseil, de responsabilité partagée et d'apprentissage et d'expériences communes, le PMCED s'efforce de promouvoir les principes convenus au niveau international qui constituent le fondement d'une coopération efficace au développement : l'appropriation par les pays, l'accent mis sur les résultats, les partenariats de développement inclusifs et la transparence et la responsabilité mutuelle.

A. Les principaux acteurs du système d'aide



³ IBON Primer on Aid and Development Effectiveness: À la croisée des chemins à Busan ? 2011. <https://iboninternational.org/download/primer-on-aid-and-development-effectiveness-at-a-crossroads-at-busan/>

01

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est le forum des pays donateurs qui discute des questions d'aide et d'efficacité du développement. Actuellement, le CAD est composé de 29 États membres de l'OCDE. Anciennement connu sous le nom de Groupe d'aide au développement, le CAD a été créé par la résolution ministérielle de l'OCDE du 23 juillet 1960. Son mandat actuel (à partir de 2018-2022) consiste globalement à soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030 par le biais de la coopération au développement.

Outre le fait de travailler avec les pays membres pour surveiller l'aide au développement, fixer des normes en matière de coopération au développement et procéder à des examens par les pairs, le CAD fait également appel à des pays autres que ses membres qui fournissent une coopération au développement, à des pays en développement, à des organisations internationales, au secteur privé, à la philanthropie privée et à des OSC afin de remplir son mandat.

En ce qui concerne les OSC, le CAD documente et analyse la manière dont les gouvernements travaillent avec et par le biais des OSC, facilite l'ouverture du CAD à l'examen de la société civile (notamment par le biais du Groupe de référence du CAD-OSC), et établit des normes et des standards pour le soutien des donateurs aux OSC. Un dialogue CAD-OSC est organisé une ou deux fois par an. Il offre aux OSC un espace pour s'engager avec le CAD et l'influencer, et permet au CAD de tirer parti des connaissances et des capacités des OSC et de leur rôle de défenseurs des droits et dans la lutte contre la pauvreté et de la promotion de l'égalité des genres, de l'inclusion et du développement durable.

02

Les **institutions multilatérales** sont financées par plusieurs gouvernements. Il existe plus de 200 agences d'aide multilatérale, dont les agences du système des Nations unies et la Commission européenne.

a. Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable (anciennement Groupe des Nations Unies pour le développement) comprend des fonds, des programmes et des organismes spécialisés par le biais desquels l'ONU aborde des préoccupations particulières en matière d'aide humanitaire et de développement durable. Chacune de ces entités a ses propres mandats, programmes de travail, budgets, mécanismes et processus d'engagement de la société civile. Ces entités sont les suivantes :

- Programme des Nations Unies pour le développement
- Fonds d'équipement des Nations Unies (affilié au PNUD)
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- Programme alimentaire mondial
- ONU Environnement
- ONU Femmes
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
- Programme des Nations Unies sur le SIDA
- Fonds des Nations Unies pour la population
- Programme des Nations Unies pour les établissements humains
- Organisation mondiale de la santé
- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
- Fonds international pour le développement agricole
- Organisation internationale du travail

b. La Commission européenne (CE) est devenue l'un des plus grands fournisseurs d'aide. Ses fonds proviennent des 27 États membres de l'Union européenne. Le programme d'aide et les objectifs de la CE sont basés sur le Consensus européen pour le développement, qui est périodiquement mis à jour pour définir la vision et le cadre d'action communs de l'UE en matière de coopération au développement.

03

Les **agences bilatérales** sont responsables devant un seul gouvernement et font souvent partie d'un ministère, comme les ministères des affaires étrangères. L'aide fournie de manière bilatérale peut être liée ou non liée, et ce qui est financé est généralement influencé par les priorités du fournisseur. Si l'aide est liée, le bénéficiaire doit acheter les biens et services requis auprès du fournisseur de l'aide. Certains des organismes d'aide bilatérale sont :

- Agence Française de Développement (AFD)
- Affaires mondiales Canada (GAC)
- Agence danoise de développement international (Danida)
- Agence japonaise de coopération internationale (JICA)
- Coopération au développement des Pays-Bas (NDC)
- Agence norvégienne pour le développement (Coopération (Norad))
- Agence suisse pour le développement et la coopération (DDC)
- Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI)
- Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)
- Millennium Challenge Corporation (MCC)

04

Les **institutions financières internationales (IFI) mondiales et régionales** fournissent une aide au développement aux pays en développement. Une partie importante de cette aide provient des contributions, y compris l'effet de levier de l'APD, des membres du CAD et des non-membres du CAD.

- a. Le **Fonds monétaire international et la Banque mondiale (FMI-BM)** sont des institutions créées à Bretton Woods, dans le New Hampshire, aux États-Unis en juillet 1944 (d'où les célèbres "institutions de Bretton Woods") afin d'établir un cadre mondial de coopération économique pendant la période de redressement qui a suivi la Seconde Guerre mondiale.

Les deux institutions travaillent de manière complémentaire. Alors que la BM œuvre au développement économique à long terme et à la réduction de la pauvreté par le biais d'un soutien technique et financier, le FMI se concentre sur la coopération monétaire internationale et fournit des conseils en matière de politique et de développement des capacités.

Par rapport aux prêts de la BM, le FMI accorde des prêts à court et moyen terme et aide les pays à concevoir des programmes politiques pour résoudre les problèmes de balance des paiements. Cela se produit lorsqu'il est impossible d'obtenir un financement suffisant pour faire face aux paiements internationaux nets.

Ces deux institutions ont été fortement critiquées pour leur rôle dans l'enfoncement des pays en développement dans la dette, ainsi que pour avoir facilité la mise en œuvre de l'accord de Cotonou, la privatisation des services publics tels que les soins de santé, l'éducation, les transports, les services d'utilité publique et les services de santé publique comme conditionnalités en échange des prêts non concessionnels qu'ils accordent.

- b. La **Banque asiatique de développement (BAD)** est une banque régionale de développement créée en 1966 qui aide ses membres en leur accordant des prêts, une assistance technique, des subventions et des prises de participation afin de promouvoir le développement social et économique. Elle compte parmi ses membres 68 pays, dont les États-Unis et une poignée de pays européens. Comme le FMI et la BM, la BAD a également été fortement critiquée pour ses propositions politiques qui encouragent la privatisation des services sociaux de base

et pour les impacts négatifs de ses projets d'infrastructure tels que les barrages et les routes qui ont porté atteinte aux droits humains et à l'accès aux ressources des communautés affectées.

- c. La **Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII)** est une nouvelle institution financière créée en 2015 pour soutenir la construction d'infrastructures dans la région. Cette banque dirigée par la Chine compte actuellement 102 membres et, à l'instar de la BAsD, elle compte des membres non asiatiques, mais avec l'absence notable des États-Unis et du Japon.

La banque est l'un des bras financiers de l'initiative chinoise "Belt and Road" (BRI), qui vise à construire des infrastructures pour relier les pays asiatiques et européens entre eux. Bien qu'elle ait promis de respecter les normes les plus strictes en matière de transparence et de responsabilité et d'investir dans des projets propres, la banque fait toujours l'objet de critiques concernant ses pratiques en la matière ainsi que ses projets relatifs aux combustibles fossiles et aux méga-barrages hydroélectriques.

- d. La **Nouvelle banque de développement (NBD)** est une autre banque de développement qui a été créée en 2014. Elle était auparavant connue sous le nom de Banque de développement des BRICS car elle a été créée par les cinq groupements économiques nationaux émergents composés du Brésil, de la Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud. La NBD vise à renforcer la coopération entre les BRICS et à compléter les efforts des institutions financières multilatérales et régionales pour le développement mondial en soutenant des projets publics ou privés via des prêts, des garanties, des prises de participation et d'autres instruments financiers.

05

Le rôle du **secteur privé (SP)**, en particulier du secteur des affaires, dans le travail de développement a été de plus en plus promu. Dans le document de partenariat de Busan (PdB) et le document final de Nairobi (DFN), le rôle du secteur privé est reconnu pour faire progresser l'innovation, créer des richesses, des revenus et des emplois, et mobiliser les ressources nationales qui, à leur tour, contribuent à la réduction de la pauvreté dans le cadre d'un modèle de développement fondé sur la croissance. Cependant, la contribution des petites entreprises et des coopératives au développement n'est pas encore reconnue.

06

Les **organisations de la société civile (OSC)** sont des actrices du développement indépendantes à part entière, conformément aux principes de la CED convenus lors du quatrième Forum de haut niveau à Busan. Les OSC sont également cruciales dans 1) le domaine de la gestion de l'aide, où les OSC jouent un rôle important de surveillance, et 2) le domaine de la fourniture de l'aide, où les OSC assurent l'autonomisation et la participation des pauvres au développement.

Définies au sens large pour désigner toutes les organisations à but non lucratif et non étatiques, les OSC comprennent également les associations d'agriculteurs, les organisations de base et les organisations populaires, les instituts de recherche indépendants et les syndicats.

Quelques formes d'aide au développement fournies par les organismes d'aide

- **Subventions** - transferts effectués en espèces, en biens ou en services, pour lesquels aucun remboursement n'est exigé.
- **Prêts** - transferts pour lesquels un remboursement est exigé
 - Prêts concessionnels - taux d'intérêt inférieur aux taux en vigueur sur le marché et/ou délais de grâce plus longs.
 - Prêts non concessionnels - fournis avec un taux d'intérêt basé sur le marché.
- **Financement mixte** - utilisation des fonds de développement pour attirer les investissements privés.
- **Assistance technique** - assistance non financière sous forme de partage d'informations et d'expertise, d'instruction, de formation professionnelle, de transmission de connaissances pratiques et de services de conseil.

Quelques modalités d'engagement des donateurs avec le secteur privé et la société civile

Secteur privé

Institutions financières internationales

combinent l'APD, les prêts et les garanties d'investissement avec des ressources privées provenant du secteur des entreprises et du secteur financier. Parmi les exemples, citons la Société financière internationale (SFI) de la Banque mondiale et la Société belge d'investissement pour les pays en développement (SBI).

Partenariat et soutien au développement du secteur privé

comprend des programmes directs et indirects soutenant le développement du secteur privé (DSP) et les partenariats public-privé (PPP). Un exemple est l'Alliance mondiale pour le développement de l'USAID, un modèle commercial basé sur le marché pour les programmes soutenus par l'aide américaine, tels que ceux destinés aux petits exploitants agricoles. Il n'y a pas encore eu d'enquête approfondie sur la manière dont ces modèles commerciaux de développement aident réellement les parties prenantes pauvres. En outre, étant donné que pour des raisons de recherche de profit, l'élargissement du rôle du secteur privé dans le développement a été critiqué comme ouvrant la voie à la privatisation du développement lui-même.

Société civile

Subventions

financement pour a) des projets à court terme ou b) un financement de base pour soutenir les OSC.

Dialogue par le biais de mécanismes d'engagement de la société civile

les plateformes et forums de donateurs disposent souvent de mécanismes permettant d'engager la société civile sur les politiques concernant les priorités de financement, les normes, la responsabilité, etc. (ex. BM, FMI, BAD, PMCED, Équipe spéciale sur l'efficacité du développement des OSC). Chacune de ces plateformes a des modalités de participation spécifiques, ainsi que différents niveaux d'ouverture, de transparence et d'inclusion.

B. Suivi des flux d'aide

Qu'est-ce que l'aide publique au développement ?

L'aide publique au développement (APD), ou simplement appelée "aide", est définie par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE comme une aide publique qui favorise et cible spécifiquement le développement économique et le bien-être des pays en développement.

Ces "flux" sont (1) fournis par des organismes officiels, y compris les gouvernements des États et les collectivités locales, ou par leurs agences exécutives ; et (2) concessionnels (c'est-à-dire des dons et des prêts à taux réduit) et administrés avec pour principal objectif la promotion du développement économique et du bien-être des pays en développement⁴. Le CAD dispose d'une liste de pays éligibles à l'APD basée sur le revenu par habitant et mise à jour tous les trois ans.

Selon le CAD, l'aide militaire et la promotion des intérêts de sécurité du donateur, ainsi que les transactions dont les objectifs sont essentiellement commerciaux (par exemple,

les crédits à l'exportation) ne peuvent être classés dans la catégorie de l'APD.

Types de flux d'APD

- **Aide bilatérale** - aide accordée par un gouvernement donateur directement au gouvernement d'un pays en développement, généralement appelé pays/gouvernement bénéficiaire ou partenaire. L'aide bilatérale représente généralement la part la plus importante de l'APD d'un pays donateur. Elle est souvent orientée par des considérations stratégiques, politiques et économiques.
- **Aide multilatérale** - aide fournie par les gouvernements aux organisations multilatérales comme les Nations unies et les institutions financières internationales comme le FMI-BM et la BAD, qui s'engagent à leur tour dans des programmes de développement dans des pays en développement ciblés.

⁴ OCDE. (2019, avril). Aide publique au développement. Récupéré sur <https://www.oecd.org/dac/stats/What-is-ODA.pdf>

Note à l'instructeur :

Consultez les données actuelles sur les niveaux d'APD sur <https://stats.oecd.org/>.

En 2018, l'aide bilatérale composait 71 % de l'APD nette de tous les pays du CAD, tandis que l'aide multilatérale représentait 29 %. Les discussions sur la question de savoir si les pays donateurs devraient allouer une plus grande partie de leur APD aux canaux bilatéraux ou multilatéraux comparent les canaux en fonction de leur susceptibilité à la politisation, de leur ciblage des priorités de développement et de la coordination des ressources pour ces priorités, de leur fragmentation et de leur efficacité. Si certaines affirmations, comme celle selon laquelle un canal est plus politisé et plus fragmenté que l'autre, sont fondées, la véritable question est de savoir si les donateurs adhèrent à une coopération efficace pour le développement en accordant leur aide à l'un ou l'autre canal.

Les flux d'APD provenant de sources bilatérales et multilatérales peuvent prendre la forme de :

- **Subventions** - ressources financières fournies aux pays en développement sans intérêts et sans aucune disposition pour le remboursement
- **Prêts à taux réduit** - ressources financières fournies qui doivent être remboursées avec des intérêts, mais à un taux nettement inférieur à celui auquel les pays en développement emprunteraient auprès des banques commerciales ; également appelés prêts concessionnels.

Comment l'APD est-elle mesurée ?

Le CAD utilise actuellement l'**équivalent-don** pour comptabiliser l'APD. Auparavant, les flux d'APD étaient comptabilisés sur la **base des flux de trésorerie** où les subventions et les prêts n'étaient pas différenciés. L'**APD nette** est reflétée lorsque les paiements sont effectués et déduits du montant total du prêt. Cette méthode a été utilisée par le CAD jusqu'en 2018.

L'**équivalent-subvention**, quant à lui, n'enregistre que l'élément don de l'APD. Il n'est donc pas nécessaire d'enregistrer le remboursement du prêt et de distinguer l'APD brute de l'APD nette.

Pour les prêts, l'élément de subvention minimum requis est basé sur le groupe de revenu du pays emprunteur⁵ :

- 45% pour les groupes de pays à faible revenu et les pays les moins avancés.
- 15% pour les pays à revenu intermédiaire inférieur
- 10% pour les pays à revenu intermédiaire supérieur

Cependant, des questions sur les règles de calcul de l'élément don de l'allègement de la dette et des instruments du secteur privé demeurent, et sont donc toujours rapportés sur la base des flux de trésorerie.

Comme les données utilisant la méthode des flux de trésorerie et la méthode de l'équivalent subvention ne sont pas comparables, le CAD publie des données pour les deux méthodes.

Le soutien public total au développement durable (SPTDD) est une mesure en cours d'élaboration (à partir de 2020) pour mesurer l'aide au développement fournie en vue de la réalisation des ODD. Il est envisagé d'inclure les ressources fournies par la coopération Sud-Sud (CSS), la coopération triangulaire (CT), les institutions multilatérales et les donateurs traditionnels et émergents.

Note à l'instructeur :

Regardez cette vidéo pour comprendre comment l'élément de subvention est calculé : <https://www.youtube.com/watch?v=TjI8efef3LQ&t=6s>

⁵ Garret, M., & Zühr, R. (2019, juillet). La nouvelle façon de comptabiliser les prêts d'APD par l'OCDE - quel est l'impact ? Consulté sur https://donortracker.org/sites/default/files/insight_pdfs/Juin2019_DT_Insights_GrantEquivalent_0.pdf.

Comment les donateurs gonflent leur APD

Voici quelques exemples de la manière dont les rapports présentés sur l'APD peuvent être gonflés :

- Les dispositions de l'OCDE en matière de notification permettent aux donateurs de déclarer la totalité du stock de réduction de la dette en tant qu'aide l'année où elle est annulée, ce qui augmente la valeur réelle de l'allègement de la dette puisque les économies financières réelles pour le pays bénéficiaire prennent la forme d'une réduction du service de la dette. La méthode de déclaration de l'équivalent-subvention risque également d'entraîner un double comptage et de gonfler l'APD réelle puisque le risque de défaillance est déjà inclus dans les taux d'actualisation utilisés pour déterminer ce qui est déclaré comme APD.
- L'aide liée est une aide proposée à la condition que des biens et des services soient achetés auprès des pays donateurs. Selon le Rapport 2019 sur les pays les moins avancés, "les modalités de l'APD favorisent de plus en plus l'aide liée ; elle représentait en moyenne 15 % des engagements bilatéraux totaux des donateurs du CAD entre 2016 et 2017". Certains donateurs déclarent jusqu'à 40 % de leur aide comme étant liée, et avec jusqu'à 65% des contrats couramment attribués à des entreprises du pays donateur, la pratique de l'aide liée "informelle" est répandue.⁶ Le financement mixte et le soutien au secteur privé soutenu par l'APD, qui renforcent les intérêts commerciaux des pays donateurs, peuvent également relancer l'aide liée.
- En outre, les donateurs sont également autorisés à compter comme APD le soutien aux réfugiés pour leur première année dans un pays donateur et à imputer une valeur à l'éducation fournie aux étudiants de pays en développement étudiant dans des pays donateurs.

Canaux d'aide par secteurs thématiques

Il existe de nombreux secteurs thématiques auxquels les donateurs affectent leur APD. Il peut s'agir de la santé, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, du genre, de la gouvernance locale et de la participation civique, de la paix et de la sécurité, du changement climatique et de la protection de l'environnement, du développement économique, etc. Comme mentionné précédemment, le montant que chaque donateur alloue à chaque thème est déterminé à la fois par ses priorités fixées au niveau national, qui peuvent être influencées par des accords internationaux tels que la mise en œuvre de l'Accord de Paris et l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Actuellement, le CAD-OCDE compte huit (8) secteurs principaux qui sont ensuite divisés en plusieurs sous-secteurs :

01 Infrastructures et services sociaux

- Éducation
- Santé
- Politiques/Programmes de démographie et de santé reproductive
- Approvisionnement en eau et assainissement
- Gouvernement et société civile
- Gouvernement et société civile (général)
- Conflits, paix et sécurité
- Autres infrastructures et services sociaux

02 Infrastructures et services économiques

- Transport et stockage
- Communications
- Énergies
- Services bancaires et financiers
- Services aux entreprises et autres services

03 Secteurs de production

- Agriculture, sylviculture, pêche
- Industrie, mines, construction
- Politiques et réglementations commerciales
- Tourisme

⁶ Le rapport 2019 sur les pays les moins avancés : le présent et l'avenir du financement externe du développement - ancienne dépendance, nouveaux défis. Récupéré sur <https://unctad.org/en/pages/PressRelease.aspx?OriginalVersionID=538>

04 Multisectoriel/transversal

Protection générale de l'environnement

Autre multisecteur

05 Aide aux produits de base/Aide aux programmes généraux

- Appui budgétaire général
- Développement/Assistance alimentaire
- Autres aides en produits de base

06 Action relative à la dette (remise de dette, rééchelonnement, refinancement, etc.)**07 Aide humanitaire**

- Intervention d'urgence
- Reconstruction, opérations de secours et réhabilitation
- Prévention et préparation aux catastrophes

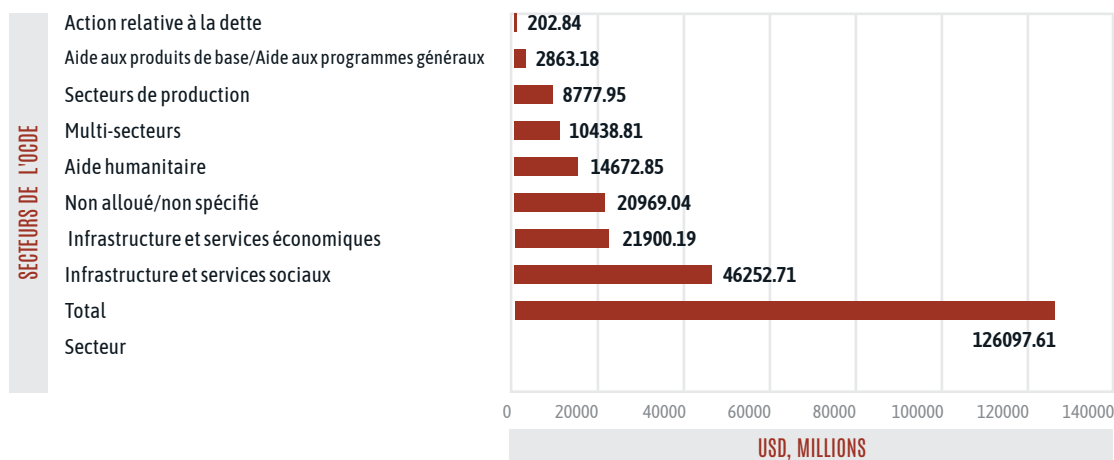
08 Non alloué/non spécifié**Aide au commerce**

L'aide au commerce (AaC) est devenue le slogan de l'aide utilisée pour favoriser et promouvoir le commerce et la libéralisation.

Plus de 30 milliards USD d'aide publique au développement (APD), soit 30 % de l'APD totale, sont alloués chaque année à l'AaC⁷. De 2006 à 2017, les décaissements de l'aide au commerce ont atteint 410 milliards de dollars US, dont 1,5 milliard de dollars US pour l'aide au développement, dont 154,9 milliards de dollars sont allés à l'Asie, tandis que 154,9 milliards de dollars sont allés à l'Europe. 146,2 milliards d'euros sont allés à l'Afrique. Si le commerce peut être nécessaire pour soutenir la croissance industrielle et peut générer des avantages pour les pays en développement, la libéralisation du commerce n'entraîne pas automatiquement le développement. Dans de nombreux cas, les programmes de libéralisation du commerce financés par l'aide ont même eu pour conséquence de lier les pays bénéficiaires à de nouveaux accords commerciaux assortis de conditionnalités prévues par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

ODA PAR SECTEUR EN 2018

Millions USD



⁷ ONUDI. (2019). Examen mondial de l'aide au commerce 2019 : "Soutenir la diversification économique et l'autonomisation". <https://www.unido.org/events/aid-trade-global-review-2019-supporting-economic-diversification-and-empowerment>.

⁸ OCDE ET OMC. (2019). L'aide au commerce en bref 2019 Diversification et autonomisation économiques. https://www.oecd-ilibrary.org/development/aid-for-trade-at-a-glance-2019_18ea27d8-fr

C. Coopération Sud-Sud et coopération au développement Sud-Sud

La coopération Sud-Sud (CSS) est définie par l'ONU comme un "large cadre de collaboration entre les pays du Sud dans les domaines politique, économique, social, culturel, environnemental et technique". Elle est initiée, organisée et dirigée par les pays en développement eux-mêmes, les gouvernements jouant le plus souvent le rôle principal, mais elle devrait également impliquer d'autres acteurs du développement tels que les OSC, les particuliers et les institutions privées et publiques. Elle implique souvent des échanges coopératifs de connaissances, de compétences, de ressources et de savoir-faire technique.

Les racines de la CSS remontent aux luttes communes des anciennes colonies pour une indépendance et un développement véritables après la deuxième guerre mondiale dans les années 1950. La conférence de Bandung, en 1955, a réuni 29 pays d'Asie et d'Afrique pour promouvoir la coopération économique et culturelle entre les pays des deux continents "sur la base de l'intérêt mutuel et du respect de la souveraineté nationale." Il s'agissait d'une étape importante car cette conférence Sud-Sud pionnière a ouvert la voie à la création du Mouvement des pays non alignés (MNA) en 1961 et du Groupe des 77 en 1964.

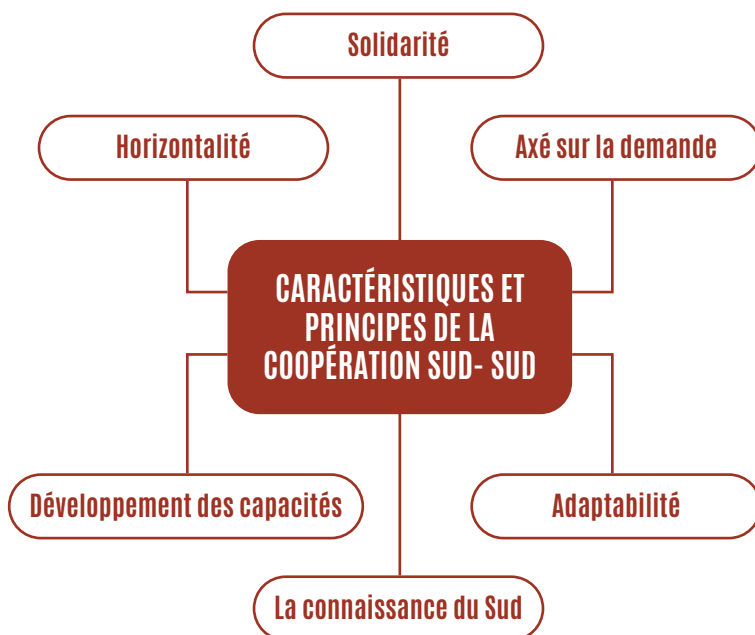
Depuis lors, la coopération Sud-Sud a été pratiquée de nombreuses manières, allant de l'intégration économique

à la formation de blocs de négociation au sein d'institutions multilatérales, en passant par les alliances militaires et les échanges culturels. Elle inclut également l'aide humanitaire et la coopération technique comme la fourniture de financements concessionnels pour des projets et des programmes de développement, l'appui budgétaire et le renforcement de la balance des paiements. Les relations de coopération ont été établies au niveau des gouvernements et de leurs agences, ainsi qu'entre des entreprises privées ou des organisations de la société civile. Tous ces efforts ont largement contribué à renforcer les conditions du développement social et économique dans les pays coopérants.

La coopération Sud-Sud présente des caractéristiques distinctes par rapport à l'aide au développement Nord-Sud traditionnelle, qui trouve son origine dans les écarts de pouvoir économique et politique entre les pays du Nord et du Sud, dus non seulement à des différences dans les politiques de développement nationales, mais aussi à des différences entre les pays et les processus, mais aussi en raison de l'histoire mondiale du colonialisme et du néocolonialisme. L'APD est le transfert de ressources pour compléter les besoins de développement et pour atteindre les droits humains et les objectifs de développement. C'est la base fondamentale de l'APD. Dans ce contexte, la coopération Sud-Sud ne peut pas être assimilée à l'APD et ne peut pas non plus se substituer à l'affaiblissement des engagements des pays du Nord en matière de développement.

Note à l'instructeur :

Fournir des exemples d'OSC travaillant dans ce domaine, comme l'Alliance des OSC du Sud sur la coopération Sud-Sud et le groupe de travail du POED sur la coopération Sud-Sud.



Caractéristiques et principes de la coopération Sud-Sud

Outre la différence d'origine historique, il existe des caractéristiques et des principes établis qui distinguent la coopération Sud-Sud de l'APD traditionnelle. Il s'agit de la solidarité, de l'horizontalité, de l'orientation vers la demande, du développement des capacités, de la connaissance du Sud et de l'adaptabilité.

Solidarité

L'origine de la CSS remonte au principe de solidarité entre les pays du Sud. Ce principe est apparu dans le contexte d'une histoire commune de colonialisme et d'oppression et de la désillusion croissante des relations Nord-Sud. Alors que l'APD traditionnelle a été utilisée à des fins politiques et économiques, la coopération Sud-Sud diffère en ce qu'elle est fondée sur des objectifs de développement partagés.

Horizontalité

Les partenariats des pays engagés dans la coopération Sud-Sud sont caractérisés comme horizontaux et s'écartent de la relation traditionnelle donateur-client. Cela signifie que les pays du Sud impliqués ne se trouvent pas dans des relations de pouvoir déséquilibrées, mais qu'ils négocient plutôt sur un pied d'égalité en cherchant à s'engager mutuellement dans la coopération au développement.

Axé sur la demande

Cette approche diffère de l'APD traditionnelle par la manière dont le pays bénéficiaire sollicite l'aide au développement. Plutôt que de découler de l'offre ou de la politique étrangère et des intérêts du donateur, l'aide découle des demandes spécifiques des pays du Sud désireux de recevoir une aide au développement. Cette approche garantit l'appropriation, étant donné que l'aide au développement sera alignée sur les objectifs et les priorités stratégiques définies par le pays.

Développement des capacités

Il s'agit d'une partie importante de la coopération Sud-Sud qui se différencie de l'APD Nord-Sud. Les stratégies de développement des capacités sont louées comme une forme nouvelle et efficace pour trouver des solutions aux problèmes de développement rencontrés dans les pays du Sud. Ces stratégies renforcent leur autonomie en améliorant ou en réformant leurs institutions et en formant le personnel gouvernemental pour répondre aux besoins particuliers de leur société.

La connaissance du Sud

La coopération Sud-Sud échange et transfère les connaissances et les expériences du Sud. Cela contraste avec l'APD traditionnelle qui utilise des connaissances issues de modèles de développement créés dans le contexte du Nord. La coopération Sud-Sud favorise l'apprentissage mutuel et offre de nouvelles perspectives qui conviennent aux pays qui ne sont pas encore industrialisés et qui dépendent encore largement de modèles de production extractive ou agricole.

Adaptabilité

En raison des similitudes de certains pays du Sud en termes d'économie, de démographie et de société, les partenariats de coopération Sud-Sud ont un haut degré d'adaptabilité. La coopération technique ou le partage des connaissances entre les nations du Sud permettent souvent de trouver des moyens novateurs d'aborder les problèmes de développement avec des ressources limitées, qui peuvent être mises à profit dans le cadre de la coopération Sud-Sud dans la pratique dans d'autres pays (partenaires en matière de population et de développement).

Toutes les CSS ne vont pas dans le sens de la coopération au développement. La coopération au développement Sud-Sud (CDSS) est une expression de la solidarité entre les peuples et les pays du Sud, qui contribue au bien-être national, à l'autonomie et à la capacité de chaque pays à atteindre les objectifs de développement ; un effort commun des peuples et des pays du Sud, né d'expériences et de sympathies partagées, fondé sur des objectifs communs.⁹

Il existe un respect mutuel entre ces pays, et ils reconnaissent les avantages spécifiques et comparatifs de chaque partie prenante dans leur capacité à façonner le programme de développement.

Alors que la CDSS est clairement née de la nécessité d'une solidarité entre les nations en développement du Sud et d'une coopération fondée sur le respect mutuel, il semble que la mise en œuvre de ces initiatives présente encore des limites et des écueils. En particulier, les gouvernements et les autres participants à la CDSS doivent exprimer un engagement plus profond en faveur de la justice sociale, de l'égalité des genres, de la durabilité environnementale et des droits humains, ainsi qu'une volonté d'agir activement pour impliquer et faire participer toutes les parties prenantes au développement.

D. Suivi de la CDSS

Aujourd'hui, la coopération politique, économique et technique lancée par des groupements de pays en développement tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA), le groupe Brésil-Russie-Inde-Chine-Afrique du Sud (BRICS), et le Groupe des 77 qui a été créé lors de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en 1964.

Bien que les modalités traditionnelles soient toujours utilisées, la coopération Sud-Sud a contribué à la diversification des types de coopération au développement, ce qui a permis aux pays du Sud d'innover en matière de coopération pour atteindre leurs intérêts et objectifs communs grâce à leurs propres connaissances et compétences. Il s'agit notamment du développement des capacités en utilisant les compétences non monétaires et le transfert de connaissances.

1. **La coopération technique entre pays en développement (CTPD)** dans des domaines tels que la santé publique et l'éducation. La CTPD permet de transférer des compétences et des connaissances aux pays disposant de ressources financières limitées. Cela implique le développement des capacités, des services de conseil, des ateliers et des formations, des programmes d'échange et le partage des connaissances dans divers secteurs et domaines d'intérêt. Certaines des CTPD les plus connues sont :

- **L'Agence brésilienne de coopération (ABC)** - l'institution du Sud la plus active qui concentre ses ressources principalement sur la fourniture d'une assistance technique au développement à d'autres pays du Sud.
- **La Coopération technique et économique indienne (CTEI)** - fournit des bourses d'études pour des cours, des formations, une aide en cas de catastrophe, des services d'experts indiens, et réalise des études de faisabilité ou des services de conseil pour des activités liées à des projets ou des programmes.
- **La Coopération technique de Cuba dans le domaine de la santé** - comprend une variété d'activités de coopération. La méthode la plus courante consiste à engager des professionnels de la santé cubains pour qu'ils travaillent dans des pays qui souffrent de pénuries dans la prestation des soins de santé.
- **Les grands programmes nationaux (GPN) Alphabétisation et post-alphabétisation et ALBA-Education en 2008** - font partie des différents programmes de l'institution régionale, l'ALBA. Grâce à ces programmes, trois (3) pays membres de l'ALBA, le Nicaragua, l'Équateur et la Bolivie ont été déclarés exempts d'analphabétisme. Entre-temps, par le biais de l'ALBA-Education, une résolution a été adoptée pour créer l'Université des Peuples de l'ALBA (UNIALBA), qui est destinée à accueillir des étudiants de tous les pays de l'ALBA et à transformer 29 universités d'État en un réseau d'universités nationales territoriales dotées d'un programme commun d'enseignement primaire et secondaire.

⁹ Réseau Reality of Aid et Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement. (2019, novembre). Une approche de la coopération au développement Sud-Sud fondée sur les droits humains : Cadre proposé. Récupéré sur <https://realityofaid.org/wp-content/uploads/2020/01/Towards-Measuring-South-South-Development-Cooperation-Nov2019-final-copy-for-web-upload.pdf>.

Plan d'action de Buenos Aires (PAB) pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement

En 1978, les représentants de 138 pays ont adopté le Plan d'action pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement (CTPD) lors de la Conférence des Nations Unies sur la CTPD à Buenos Aires, en Argentine. Connu sous le nom de Plan d'action de Buenos Aires (PABA), il définit les objectifs de la CSS en matière de CTPD. Ses objectifs sont les suivants :

- favoriser l'autonomie des pays en développement en renforçant leur capacité créative à trouver des solutions à leurs problèmes de développement en fonction de leurs propres aspirations, valeurs et besoins spécifiques ;
- promouvoir et renforcer l'autonomie collective des pays en développement par l'échange d'expériences, la mise en commun, le partage et l'utilisation de leurs ressources techniques et autres, et le développement de leurs capacités complémentaires ;
- renforcer la capacité des pays en développement à identifier et analyser ensemble leurs principaux problèmes de développement et à formuler les stratégies nécessaires pour y faire face ;
- accroître la quantité et améliorer la qualité de la coopération internationale au développement par la mise en commun des capacités afin d'améliorer l'efficacité des ressources consacrées à cette coopération ;
- créer et renforcer les capacités technologiques existantes dans les pays en développement afin d'améliorer l'efficacité avec laquelle ces capacités sont utilisées et d'améliorer la capacité des pays en développement à absorber et à adapter les technologies et les compétences pour répondre à leurs besoins de développement spécifiques ;
- accroître et améliorer les communications entre les pays en développement, ce qui conduira à une plus grande prise de conscience des problèmes communs et à un accès plus large aux connaissances et expériences disponibles, ainsi qu'à la création de nouvelles connaissances pour faire face aux problèmes de développement ;
- reconnaître les problèmes et les besoins des pays les moins développés et y répondre dans les pays en développement enclavés, les petits États insulaires en développement et les pays les plus gravement touchés, par exemple, par des catastrophes naturelles et d'autres crises ; et
- permettre aux pays en développement de participer davantage aux activités économiques internationales et d'étendre la coopération internationale au développement.

Source : Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud

2. Le **financement du développement** par le biais des banques de développement des BRICS, qui comprennent l'Exim Bank of China et l'Exim Bank of India. Comme l'APD traditionnelle, le financement du développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud est également fortement influencé par les priorités des donateurs, telles que le besoin croissant de la Chine en énergie et en nouveaux marchés pour ses investissements.
3. Le partage des connaissances est considéré comme un outil de développement important pour les pays du Sud. Ces efforts d'apprentissage mutuel offrent des avantages potentiels aux gouvernements et aux organisations de la société civile en leur permettant d'utiliser leurs propres expériences de développement et de les adapter à leur contexte social et culturel. Cette approche s'écarte de l'ancienne notion de stratégie de développement "taille unique" qui impose l'utilisation de stratégies de développement issues de l'expérience des pays du Sud.

L'expérience des pays du Nord, qui contraste souvent avec les réalités du Sud, où les financements, les infrastructures et les technologies sont limités. En voici quelques exemples :

- **Réunion de haut niveau "Vers des centres de connaissances dirigés par les pays" à Bali en 2012**
Les décideurs politiques de 46 pays ont exprimé leur volonté de favoriser la création de pôles de connaissances. Cette réunion a reflété l'intérêt international croissant pour le partage des connaissances en tant que facteur de développement.
Il s'agit d'un outil qui peut compléter et même être une composante essentielle d'autres modalités de développement telles que le financement et la coopération technique dans le but de lutter contre la pauvreté et de promouvoir le développement durable.
- **Plateforme régionale de connaissances pour l'Asie du Sud**
- créé en 2004 dans le but de promouvoir les systèmes de connaissances et les actions de collaboration en Asie du Sud afin de garantir l'accès des pauvres à un logement durable et aux moyens de subsistance. La plateforme facilite le dialogue entre les acteurs importants, encourage la collaboration et l'échange de connaissances entre les organismes chargés des moyens de subsistance et du logement dans la région, et fournit une expertise et un savoir-faire sur le renforcement institutionnel, le développement des capacités, la technologie et le financement des moyens de subsistance et du logement durables.
- 4. **Coopération triangulaire.** Il n'existe pas de définition commune de la coopération triangulaire, mais elle implique généralement que deux ou plusieurs partenaires de pays en développement collaborent avec un pays développé ou une organisation internationale dans le cadre de transferts d'expertise et de ressources. Le Bureau des Nations unies pour la coopération Sud-Sud, quant à lui, la définit comme "une collaboration dans laquelle les pays donateurs traditionnels et les organisations multilatérales facilitent les initiatives Sud-Sud en fournissant des financements, des formations, des systèmes de gestion et technologiques ainsi que d'autres formes de soutien". En voici quelques exemples :
 - Partenariat sur la maternité sans risque en République démocratique populaire lao (RDP) et au Bhoutan avec la Thaïlande et le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP)

- Renforcement d'une coopération en matière de pêche au Timor Leste avec la Malaisie et le ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ)
- Cours de formation sur l'agriculture pour les pays de la sous-région du Grand Mékong (GMS) avec la Thaïlande et la Nouvelle-Zélande
- Feed The Future India Triangular Training (FTT ITT), un programme de collaboration entre les États-Unis d'Amérique et l'Inde, vise à renforcer les capacités des fonctionnaires publics et privés dans l'agriculture et les secteurs connexes de 17 pays partenaires d'Asie et d'Afrique.

Mesure de la CDSS

À ce jour, il n'existe pas de cadre et de méthode uniques et convenus pour mesurer les flux de la CDSS. Les méthodes utilisées pour mesurer l'APD ne peuvent pas être utilisées pour mesurer la CDSS en raison de leurs différences. Par exemple, la monétisation des contributions telles que celles effectuées en nature ou par le biais de la coopération technique peut conduire à des chiffres moins élevés (par rapport à l'APD Nord-Sud) puisque les coûts des biens et des services dans les pays en développement sont généralement beaucoup plus faibles. Dans le cas de la coopération technique, les experts employés dans la coopération technique Sud-Sud sont souvent des fonctionnaires, c'est pourquoi il est difficile d'assimiler la valeur monétaire de leur travail à celle des consultants privés, surtout au niveau international. De plus, ceux qui s'opposent à la monétisation disent que cela conduit à une sous-estimation des contributions et que cela ne reflète pas l'esprit de solidarité entre les pays.¹⁰

D'autres défis rencontrés dans le suivi et la mesure de la CDSS sont l'absence de mécanismes de responsabilité inclusifs dans les processus de suivi, et l'absence d'un forum ou d'une institution unique et commune ayant pour mandat de faciliter les discussions politiques, l'orientation et les accords entre les parties prenantes à la CDSS, similaire au CAD de l'OCDE pour la coopération Nord-Sud.

Néanmoins, les gouvernements et les institutions intergouvernementales du Sud, ainsi que les OSC, font des efforts pour surveiller la CDSS.

¹⁰ Di Ciommo, M. (2017). Approches pour mesurer et suivre la coopération Sud-Sud. Consulté à l'adresse <http://devinit.org/wp-content/uploads/2017/02/Approches-to-measuring-and-monitoring-South%E2%80%93South-cooperation.pdf>.

Selon Reality of Aid, les cadres qui cherchent à contrôler la CDSS doivent suivre une approche fondée sur les droits humains (AFDH). Cela signifie que la mesure de la CDSS doit tenir compte de la manière dont la CDSS "entraîne des améliorations dans la vie des gens ainsi que des changements dans l'appropriation, la responsabilité et la durabilité de la coopération... [et] aborder les questions d'accès des citoyens aux ressources et services de base, tels que l'éducation, la justice, la santé et l'eau."

Une approche fondée sur les droits humains signifie également "revoir les normes minimales utilisées pour façonner les analyses, identifier les priorités et les objectifs de développement, mettre en œuvre les stratégies ainsi que suivre l'impact. Fondamentalement, le résultat final doit donc renforcer et protéger les droits des groupes marginalisés, des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des personnes en situation de handicap."

La pratique actuelle de la mesure de la CDSS se fait au niveau national par des fournisseurs tels que le Brésil, la Chine, le Qatar, la Turquie et les Émirats arabes unis qui publient des rapports sur leurs activités de coopération au développement. Un suivi au niveau régional est également effectué par des organisations latino-américaines telles que le Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB).

Les rapports contiennent des informations qualitatives et quantitatives sur les initiatives de coopération au développement mises en place par les pays, y compris des informations financières le cas échéant.

Dans le cadre du rapport SEGIB en 2017¹¹ par exemple, on note non seulement des coûts des projets et de leur répartition selon les thématiques sectorielles, mais aussi d'autres informations qui visent à refléter les impacts de la CDSS ainsi que la "solidarité" entre les pays. Il s'agit notamment de la répartition des projets reçus et fournis par chaque pays (les pays du Sud peuvent être à la fois bénéficiaires et fournisseurs), des contributions à la réalisation des ODD, et tente également de mesurer le pourcentage et les coûts financiers de la répartition des charges entre fournisseurs et bénéficiaires.

¹¹ Rapport sur la coopération Sud-Sud dans la région ibéro-américaine 2017. Récupéré sur https://www.segib.org/wp-content/uploads/informe_INGLES_2017-web.pdf

¹² Correa, M. (2017). Quantification de la coopération Sud-Sud et ses implications pour la politique étrangère des pays en développement. Récupéré sur https://www.southcentre.int/wp-content/uploads/2017/07/PB41_Quantification-of-South-South-cooperation-and-its-implications-to-the-Politique-étrangère-des-pays-en-développement_FR.pdf

Cadres de mesure de la CDSS

Reality of Aid a proposé que toute tentative de mesurer la CDSS soit fondée sur un cadre qui respecte les principes d'une approche basée sur les droits humains. Ces principes sont les suivants :

Appropriation démocratique

- Le degré d'alignement sur les priorités et stratégies nationales démocratiquement déterminées, y compris les ODD prioritaires.
- La mesure dans laquelle les procédures politiques et administratives suivent des règles claires et connues du public, que les décisions des agences gouvernementales sont compréhensibles et que les informations sur les questions d'intérêt public sont disponibles, accessibles et débattues publiquement.
- La mesure dans laquelle il existe une bonne compréhension et la disponibilité des conditions, de l'environnement et de l'espace nécessaires à une participation significative et largement structurée des parties prenantes aux processus pertinents aux niveaux micro, méso et macro en ce qui concerne la formulation des politiques, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets et des programmes.
- La mesure dans laquelle les projets et programmes de développement atteignent et travaillent avec un ensemble diversifié d'organisations partenaires locales, y compris les OSC de plaidoyer, les organisations communautaires, les parlements nationaux ou locaux, les syndicats, les institutions nationales des droits humains, les médiateurs et les médias.
- La mesure dans laquelle le prestataire soutient les structures, les institutions, les politiques et les cadres juridiques qui élargissent durablement les espaces pour une participation large et significative et un engagement d'appropriation démocratique dans le pays partenaire ;
- La mesure dans laquelle les projets ou les programmes intègrent le développement des compétences des personnes et des groupes (capacités) afin qu'ils puissent contribuer au processus de développement et réclamer de nouvelles améliorations dans la réalisation de leurs droits.

Accessibilité

- L'existence de mécanismes de plainte et de recours accessibles aux citoyens (par exemple, comités de veille sanitaire, médiateurs, institutions nationales des droits humains), et l'introduction de mesures visant à améliorer l'indépendance et l'accessibilité;
- L'existence de systèmes de suivi et d'évaluation efficaces et participatifs, qui permettent un suivi systématique des progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté et d'autonomisation des personnes;
- La mesure dans laquelle le processus de responsabilisation est inclusif et participatif, et comprend le suivi, l'évaluation, les mécanismes de responsabilisation et les recours;
- La mesure dans laquelle les autres parties prenantes ont la capacité organisationnelle de se mobiliser, de rassembler des informations et d'entreprendre des campagnes de plaidoyer, et aussi d'appliquer les principes de l'AFDH à leur gestion et procédures;
- Existence de groupes disposant de compétences et de ressources pour surveiller le respect et les violations des droits humains, y compris la surveillance de l'aide, des prêts, des projets et des programmes;
- La mesure dans laquelle les partenaires de coopération permettent aux individus et aux groupes de revendiquer leurs droits, devant les tribunaux, dans la presse, à l'école et dans les médias, sur internet, lors d'auditions publiques, d'audits sociaux, etc.;
- Le degré de transparence des données et la disponibilité des informations pour toutes les parties prenantes et intéressées.

Durabilité

- La mesure dans laquelle il existe des structures de soutien, des institutions, des politiques et des cadres juridiques qui élargissent durablement les espaces pour une participation large et significative et un engagement d'appropriation démocratique dans une initiative;
- La mesure dans laquelle les projets ou initiatives ont développé une capacité technique pour traduire les droits humains en politiques efficaces d'autonomisation des populations, avec des allocations budgétaires appropriées, et basées sur des droits légaux concrets aux services de base.

Entre-temps, Marcio Correa, de l'Agence de coopération brésilienne, a proposé le cadre suivant¹² pour la mesure technique de la CDSS, afin de résoudre les problèmes méthodologiques présentés par l'inadéquation des méthodes existantes utilisées pour mesurer l'APD :

- évaluation des apports compatibles avec la monétisation ;
- quantifier les volumes de tous les types de ressources en nature mobilisées par les pays partenaires Sud-Sud, indépendamment de leur position en tant que fournisseurs ou récepteurs, et pour lesquelles la monétisation n'est pas le meilleur indicateur ;
- l'évaluation du lien entre les entrées et les sorties financières et non financières ; et
- l'évaluation des résultats attribuables à ces initiatives et à leurs bénéficiaires respectifs.

Session 1.3.

Principes de l'efficacité du développement

Résultats d'apprentissage

Après cette session, les participants seront en mesure de :

1. Discuter des principes de l'efficacité du développement et de la manière dont ils s'appliquent à leur travail.
2. Esquisser collectivement les éléments d'un cadre d'évaluation pour l'efficacité du développement.

Matériel

- Présentation PowerPoint et/ou tableaux de papier
- Projecteur LCD
- Marqueurs

Processus

1. Expliquez les résultats d'apprentissage de la session.
2. Passez en revue les résultats de la discussion sur "quelles ont été les réalisations importantes des OSC" et reliez-les à la discussion actuelle.
3. Discutez des principes de l'efficacité du développement.
4. Stimulez une discussion ouverte en utilisant les questions pour discussion suggérées.

I. Cadres d'évaluation de l'efficacité du développement

Comme mentionné dans la session 1.1, le 4ème Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan a produit le document de partenariat de Busan (PdB) qui a été signé par plus de 160 pays et plus de 50 organisations. Le PdB contient les quatre (4) principes d'une coopération efficace au développement. Ces principes sont les suivants

- **Appropriation des priorités de développement** par les pays en développement. Les partenariats pour le développement ne peuvent réussir que s'ils sont dirigés par les pays en développement, en mettant en œuvre des approches adaptées aux situations et aux besoins spécifiques de chaque pays.
- **Se concentrer sur les résultats.** Les investissements et les efforts doivent avoir un impact durable sur l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités, sur le développement durable et sur le renforcement des capacités des pays en développement, conformément aux priorités et aux politiques définies par les pays en développement eux-mêmes.

- **Des partenariats de développement inclusifs.** L'ouverture, la confiance, le respect et l'apprentissage mutuels sont au cœur de partenariats efficaces pour soutenir les objectifs de développement, en reconnaissant les rôles différents et complémentaires de tous les acteurs.
- **La responsabilité mutuelle et l'obligation de rendre des comptes aux bénéficiaires** prévus de la coopération, ainsi qu'à nos citoyens, organisations, mandants et actionnaires respectifs, sont essentielles pour obtenir des résultats. Des pratiques transparentes constituent la base d'une responsabilité accrue.

Bien que ces principes aient été approuvés par les parties prenantes au cours du Forum de haut niveau (FHN), les OSC impliquées dans le processus considèrent toujours que l'accord de partenariat de Busan est insuffisant puisque les engagements à ces principes sont entièrement volontaires. Cela peut devenir problématique lorsqu'il s'agit de demander des comptes, ce qui est également l'un des principes convenus.

En outre, les OSC demandent que la participation démocratique des citoyens soit le pivot de ces

principes afin de garantir que l'efficacité du développement soit réellement fondée sur les droits humains.

Le PMCED a élaboré un cadre de suivi qui contient un ensemble d'indicateurs permettant de suivre les engagements internationaux visant à renforcer l'appropriation des efforts de développement par les pays, l'accent mis sur les résultats, l'inclusivité des partenariats de développement, ainsi que la transparence et la responsabilité (voir le tableau ci-dessous). Ce cadre de suivi fournit également des informations à utiliser pour suivre les progrès réalisés dans le cadre des objectifs 17.15, 17.16 et 5c¹³ des ODD.

¹³ ODD 17.15 : Respecter la marge de manœuvre et le rôle moteur de chaque pays dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable; ODD 17.16 : Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, complété par des partenariats multipartites qui mobilisent et partagent les connaissances, les compétences, les technologies et les ressources financières, afin d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable dans tous les pays, en particulier les pays en développement; et ODD 5c : Adopter et renforcer des politiques rationnelles et une législation applicable pour la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et filles à tous les niveaux.

PRINCIPES	INDICATEURS
Attention portée sur les résultats	1b Les pays renforcent leurs cadres de résultats nationaux Mesurer si les pays établissent des cadres de résultats nationaux qui définissent les objectifs et les priorités de leur propre développement, et mettre en place des mécanismes permettant d'assurer le suivi et la réalisation de ces résultats.
	1a Les partenaires de développement utilisent des cadres de résultats dirigés par les pays (ODD 17.15) Mesure l'alignement du programme des partenaires de développement sur les priorités et les résultats définis par les pays, et l'utilisation progressive des cadres de résultats, des statistiques et des systèmes de suivi et d'évaluation propres aux pays pour suivre les résultats. L'indicateur est la source des rapports sur la cible 17.15 des ODD.
Appropriation par les pays	5a & 5b La coopération au développement est prévisible (annuelle et à moyen terme) Mesure la fiabilité des partenaires de développement dans la mise en œuvre du développement et l'exactitude des prévisions et du décaissement de ces fonds.
	9a Qualité des systèmes de gestion des finances publiques (GFP) des pays Évalue l'amélioration des aspects clés des systèmes de GFP d'un pays en utilisant des dimensions sélectionnées de l'enquête sur les dépenses publiques et la responsabilité financière (PEFA).
	9b Les partenaires du développement utilisent les systèmes nationaux Mesure la proportion de la coopération au développement déboursée pour le secteur public en utilisant les propres systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés du pays.
	10 L'aide est déliée Mesure le pourcentage de la coopération bilatérale au développement fournie par membres du CAD-OCDE qui est entièrement déliée.

Partenariats inclusifs

- 2 Les organisations de la société civile (OSC) opèrent dans un environnement qui maximise leur engagement et leur contribution au développement**
Évalue dans quelle mesure les gouvernements et les partenaires du développement contribuent à un environnement favorable aux OSC ; et la mesure dans laquelle les OSC appliquent les principes d'efficacité du développement dans leurs propres opérations.
- 3 Qualité du dialogue public-privé**
Mesure la qualité du dialogue public-privé par le biais d'un processus multipartite axé sur le consensus, en s'attachant à déterminer si les conditions de base du dialogue sont en place dans le pays.

Transparence et responsabilité mutuelle

- 4 Des informations transparentes sur la coopération au développement sont accessibles au public**
Évalue la mesure dans laquelle les partenaires de développement rendent les informations sur la coopération au développement accessibles au public et conformes aux exigences de transparence de Busan.
- 6 La coopération au développement est incluse dans les budgets soumis au contrôle parlementaire**
Mesure la part du financement de la coopération au développement pour le secteur public enregistrée dans les budgets annuels approuvés par les législatures nationales des pays partenaires.
- 7 La responsabilité mutuelle des acteurs du développement est renforcée par des examens inclusifs.**
Mesure si des revues d'évaluation mutuelle des engagements de coopération au développement ont lieu au niveau du pays. Il s'agit d'examiner s'il existe (i) un cadre politique définissant les priorités du pays ; (ii) des objectifs pour le pays et ses partenaires de développement ; (iii) des évaluations conjointes régulières par rapport à ces objectifs ; (iv) l'implication des gouvernements locaux et des parties prenantes non étatiques dans les évaluations conjointes ; et (v) la disponibilité publique des résultats.
- 8 Les pays disposent de systèmes transparents pour suivre les allocations publiques en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes (ODD 5c).**
Détermine si les pays ont mis en place des systèmes permettant de suivre les allocations gouvernementales pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et de rendre ces informations publiques. Cet indicateur est la source des rapports sur la cible 5c des ODD.

Différents fournisseurs d'aide au développement ont également élaboré leurs propres cadres d'évaluation utilisés pour mesurer leur efficacité en matière de développement. Par exemple, la Banque asiatique de développement (BAsD) publie ses propres rapports sur l'efficacité du développement depuis 2008. Pour 2019, le cadre d'évaluation de l'efficacité du développement de la BAsD était basé sur son Cadre des résultats d'entreprise (Corporate Results Framework) 2019-2024, qui contient 60 indicateurs organisés en quatre (4) niveaux de performance :

- Niveau 1 : Progrès du développement en Asie et dans le Pacifique
- Niveau 2 : Stratégie 2030 les résultats des priorité opérationnelles et la qualité des opérations achevées
- Niveau 3 : Gestion opérationnelle de la BAsD
- Niveau 4 : Efficacité organisationnelle de la BAsD

Bien que l'un des indicateurs mesure la participation de la société civile aux initiatives de la BAsD, il ne permet pas de savoir si cette participation a été véritablement démocratique, car de nombreuses OSC et communautés continuent de se plaindre de violations des droits humains dans le cadre des projets de la BAsD et du manque de transparence et de responsabilité de l'institution pour ces violations.

En 2019, Reality of Aid a publié son rapport d'évaluation sur l'efficacité du développement de la BAsD en utilisant les principes de la CED auxquels la Banque s'est engagée dans le PdB.

Le rapport a montré que l'opérationnalisation de la stratégie 2030 de la BAsD a favorisé des politiques économiques qui ont contribué à exclure davantage les pauvres du développement et à détruire l'environnement, a encouragé l'utilisation de systèmes nationaux qui ne traitent pas l'endettement et profitent de la faiblesse des

¹⁴ Pauvreté et inégalité ; égalité des genres ; changement climatique, résilience aux catastrophes et durabilité environnementale ; villes vivables ; développement rural et sécurité alimentaire ; gouvernance et capacité institutionnelle ; coopération et intégration régionales ;

sauegardes nationales pour accélérer les projets et réduire les risques pour le secteur privé, et a facilité l'accapement de l'Asie par les entreprises.

Le rapport a également révélé que la BASD reste largement irresponsable en raison du manque d'alignement de ses règles et mécanismes de responsabilité sur les ODD et les droits humains, et aussi en raison de l'immunité accordée à la Banque par sa Charte, ainsi que par la Convention des Nations unies sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées et la Convention de Vienne sur les organisations internationales

Le réseau du CAD de l'OCDE utilise quant à lui les critères suivants pour évaluer l'efficacité du développement :

1. Atteindre les objectifs de développement et les résultats escomptés

- 1.1. Les programmes et les projets atteignent leurs objectifs de développement déclarés et obtiennent les résultats escomptés.
- 1.2. Les programmes et les projets ont eu des effets positifs pour les membres du groupe cible.
- 1.3. Les programmes et les projets ont fait la différence pour un nombre substantiel de bénéficiaires et, le cas échéant, ont contribué aux objectifs de développement nationaux.
- 1.4. Les programmes ont contribué à des changements significatifs dans les politiques et programmes de développement national (y compris pour la préparation aux catastrophes, la réponse aux urgences et la réhabilitation), et/ou à des réformes nécessaires du système.

2. Thèmes transversaux - Un développement inclusif et durable

- 2.1. Mesure dans laquelle les activités soutenues par les organisations multilatérales abordent efficacement la question transversale de l'égalité des genres.
- 2.2. Mesure dans laquelle les changements sont durables sur le plan environnemental.

3. Durabilité des résultats/avantages

- 3.1. Les avantages se poursuivent ou sont susceptibles de se poursuivre après l'achèvement du projet ou du programme, ou il existe des mesures efficaces pour relier les opérations d'aide humanitaire, à la réhabilitation, à la reconstruction et, finalement, aux résultats de développement à plus long terme.
- 3.2. Les projets et programmes sont considérés comme durables en termes de capacité institutionnelle et/ou communautaire.
- 3.3. La programmation contribue à renforcer l'environnement favorable au développement.

4. Pertinence des interventions

- 4.1. Les programmes et les projets sont adaptés aux besoins et/ou aux priorités du groupe cible.
- 4.2. Les projets et programmes s'alignent sur les priorités et les objectifs de développement nationaux.
- 4.3. Des partenariats efficaces avec les gouvernements, les organisations bilatérales et multilatérales de développement et d'aide humanitaire et les ONG pour la planification, la coordination et la mise en œuvre du soutien au développement et/ou à la préparation aux situations d'urgence, aux secours humanitaires et aux efforts de réhabilitation.

5. Efficacité

- 5.1. Les activités du programme sont évaluées selon le coût/ efficacité en termes de ressources.
- 5.2. Mise en œuvre et objectifs atteints dans les délais (compte tenu du contexte, dans le cas de la programmation humanitaire).
- 5.3. Les systèmes et les procédures de mise en œuvre et de suivi des projets/programmes sont efficaces (y compris les systèmes d'engagement du personnel, d'acquisition des intrants du projet, de versement des paiements, d'organisation logistique, etc.)

6. Utiliser l'évaluation et le suivi pour améliorer l'efficacité du développement

- 6.1. Les systèmes et processus d'évaluation sont efficaces.
- 6.2. Les systèmes et processus de suivi et de communication des résultats du programme sont efficaces.
- 6.3. Les systèmes de gestion axée sur les résultats (GAR) sont efficaces.
- 6.4. L'évaluation est utilisée pour améliorer l'efficacité du développement.

Question pour discussion

Quels sont, selon vous, les éléments qui devraient constituer un cadre d'évaluation pour le suivi du développement des projets de coopération ?

Session 1.4.

Vers un cadre démocratique et fondé sur les droits humains pour la coopération au développement en vue du développement durable

Résultats d'apprentissage

À la fin de la session, les participants seront en mesure d'identifier certains des principes de base pour la transformation du système mondial de coopération au développement.

Matériel

- Présentation PowerPoint et/ou tableaux de papier
- Projecteur LCD
- Marqueurs

Processus

1. Expliquez le résultat de l'apprentissage de la session.
2. Discutez du cadre AFDH pour la coopération au développement.
3. Stimulez une discussion ouverte en utilisant les questions pour discussion

I. Opérationnalisation d'une approche fondée sur les droits humains et d'un cadre démocratique pour la coopération au développement

Près d'une décennie après le lancement de l'accord de partenariat de Busan, il reste encore beaucoup à faire pour transformer le système mondial de coopération au développement afin qu'il devienne véritablement inclusif, démocratique, fondé sur les droits humains et équitable. La coopération au développement étant essentielle à la réalisation du développement durable, les partenariats de développement ne doivent pas renforcer les relations et les pratiques inéquitables existantes. Au contraire, la nouvelle architecture de coopération au développement devrait être basée sur la solidarité et la mutualité, la souveraineté des peuples, l'inclusion et la démocratie, et sur la responsabilité des porteurs de devoirs.

La question de l'aide liée et de la conditionnalité de l'aide doit être résolue afin de rééquilibrer les relations d'aide en faveur des pays en développement plutôt que des donateurs. Le nouveau système mondial de coopération au développement doit se fonder sur les stratégies nationales de développement et garantir des allocations et un alignement des flux d'aide en fonction des besoins (et non des donateurs). Bien que l'appropriation par les pays soit déjà un principe convenu dans le PdB, le principe de l'appropriation démocratique doit être au cœur de celui-ci. Cela signifie que les priorités nationales, telles qu'elles sont exprimées dans les plans de développement nationaux, doivent être façonnées

NOUVELLE ARCHITECTURE DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Solidarité et mutualité

Implique de travailler sur des objectifs et des intérêts communs, par opposition à une coopération dirigée par les donateurs. La solidarité est également associée à un engagement à supporter les coûts dans le processus d'aide au partenaire dans le besoin.

Souveraineté du peuple

Le peuple de chaque nation est la source de la souveraineté, de laquelle les gouvernements nationaux doivent tirer et valider en permanence leur autorité. Les gouvernements ne peuvent donc bénéficier de droits souverains en tant que représentants légitimes du peuple que s'ils remplissent leurs devoirs envers celui-ci, notamment le devoir de protéger et de réaliser les droits du peuple, tant individuels que collectifs, entre autres.

Inclusion et démocratisation de la prise de décision

L'égalité entre les nations et les peuples est reconnue par les partenaires au développement. La participation démocratique des populations aux processus de développement à tous les niveaux est maintenue et protégée.

Responsables de l'obligation de rendre des comptes

Des mécanismes permettant d'exiger des comptes des responsables doivent être mis en place afin de garantir les obligations des responsables et de permettre aux détenteurs de droits de s'exprimer et de demander réparation.

par des processus démocratiques et inclusifs dans lesquels l'adhésion et la participation des organisations populaires et des OSC sont égales, de même que celles de toutes les branches du gouvernement.

La participation démocratique de tous les acteurs du développement doit être assurée non seulement au niveau des pays, mais aussi dans la nouvelle architecture mondiale qui doit être multilatérale et multipartite et permettre aux pays en développement d'exercer leur influence majoritaire. Cela mettra fin au système actuel dans lequel les institutions multilatérales comme la Banque mondiale ou les banques régionales de développement sont dominées par les donateurs en raison du principe "un dollar, une voix".

Ce nouveau système, bien que de portée mondiale, doit également impliquer les niveaux local et régional. Les initiatives bilatérales et régionales peuvent encore jouer un rôle essentiel, dans la poursuite de préoccupations communes, dans l'intérêt mutuel et pour compléter et renforcer les objectifs et les efforts multilatéraux mondiaux.

Des mécanismes de responsabilité contraignants doivent être mis en œuvre afin de garantir que les donateurs rendent des comptes à leurs pays partenaires et que les gouvernements bénéficiaires rendent des comptes à leurs citoyens sur les politiques et les programmes de développement qu'ils mettent en œuvre. La nouvelle gouvernance mondiale de l'architecture de l'aide doit également garantir l'obligation de partenaires externes, y compris les institutions multilatérales, et devrait disposer de mécanismes permettant aux communautés de demander réparation dans le cas où des programmes ou des projets bénéficiant d'un financement externe leur portent préjudice.

Enfin, la démocratisation de l'architecture de l'aide internationale doit aller de pair avec la démocratisation de la gouvernance mondiale de la finance, de la dette, du commerce et des sociétés transnationales. Il doit y avoir une cohérence politique dans la gouvernance mondiale de ces institutions qui doivent soutenir les objectifs de développement fixés au niveau international, tout en respectant le droit démocratique à l'autodétermination des peuples, des communautés et des nations.

Question pour discussion

D'après votre expérience de travail au niveau national ou mondial, les relations d'aide actuelles reflètent-elles les principes mentionnés ci-dessus ? Qu'est-ce qui doit être changé ?

Activité 1.1.

Créer une théorie du changement pour une coopération au développement basée sur les droits humains en vue du développement durable

Résultats d'apprentissage

Appliquer les principes et les leçons apprises lors des sessions précédentes dans la création d'une théorie du changement pour une coopération au développement basée sur les droits humains.

Résultats attendus

Un projet de théorie du changement pour une coopération au développement basée sur les droits humains qui contribuera à la réalisation d'un développement durable réalisé par les peuples.

Matériel

- Présentation PowerPoint et/ou tableaux de papier
- Projecteur LCD
- Marqueurs

Une théorie du changement est une feuille de route qui décrit les étapes par lesquelles vous prévoyez d'avoir un impact et qui aide à articuler clairement et à relier votre travail à votre objectif global. Vous trouverez ci-dessous les composantes d'une théorie du changement¹⁵ :

- **Hypothèses** - Les faits, l'état des choses et les situations qui sont supposées et seront les considérations nécessaires à la réussite.
- **Intrants** - Les personnes, le temps, le matériel et les ressources que vous et les autres devez investir pour atteindre vos objectifs.
- **Activités** - Les programmes, services et actions que vous ou votre association mettra en œuvre.
- **Résultats** - La quantité, le type ou le degré de service(s) que le programme fournit à ses bénéficiaires.
- **Résultats** - Les changements spécifiques dans le comportement, les connaissances, les compétences, le statut et les capacités de vos participants.
- **Impact** - Les changements organisationnels, communautaires, sociaux et systémiques qui résultent du programme (voulus ou non).
- **Conditions externes** - L'environnement actuel dans lequel vous souhaitez avoir un impact. Il s'agit des facteurs hors du contrôle du programme (économiques, politiques, sociaux, culturels, etc.) qui influenceront les résultats.

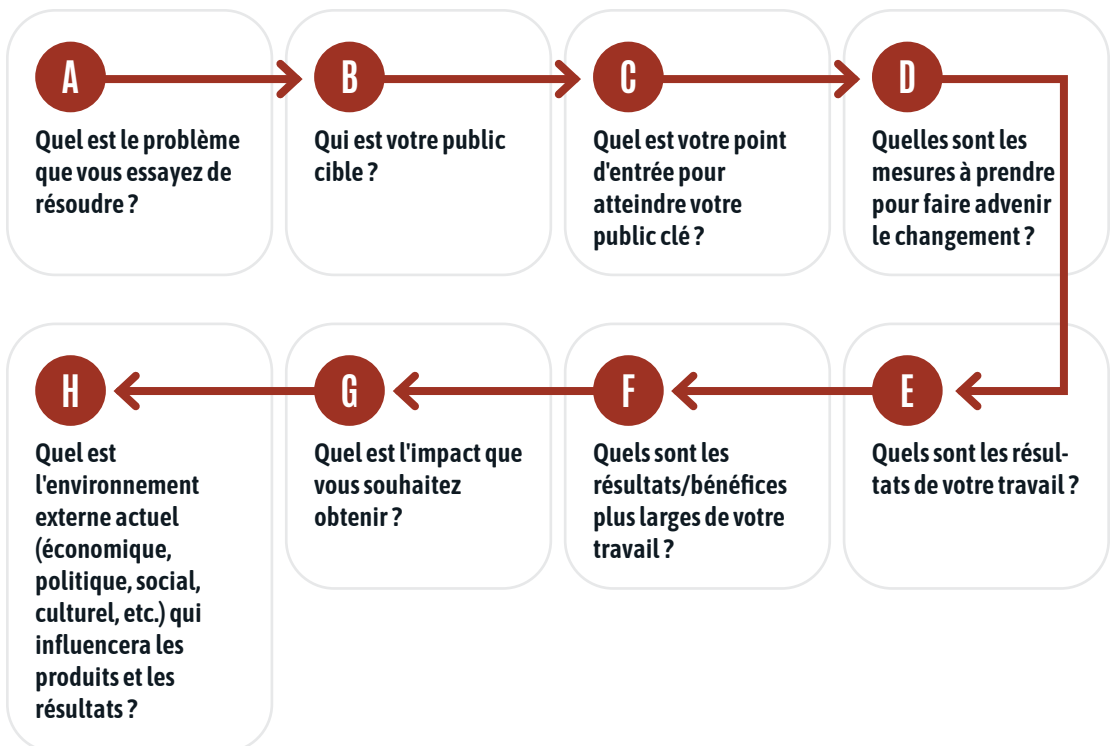
¹⁵ <https://static1.squarespace.com/static/57a0dd1dbefabfbfe80f9a7/t/5818db1e3e00be2eafd93a52/1478023968926/12b++Theory+of+Change++SP.pdf>

Instructions

Voir la fiche d'activité 1

1. Assignez des groupes appropriés parmi les participants.
2. Se reporter au diagramme 3¹⁶ ci-dessous pour les instructions n° 3 et suivantes.
3. Commencez par écrire un problème lié à l'efficacité du développement (a) et le changement/l'impact que vous voulez obtenir et qui contribuera à l'objectif plus large de réaliser une coopération au développement basée sur les droits humains en vue du développement durable.
4. Décrivez l'environnement externe qui affectera les produits et les résultats (h).
5. Notez les principaux groupes de personnes que vous voulez influencer en travaillant à l'impact. Il peut s'agir de personnes touchées par les politiques d'aide et/ou de décideurs (b).
6. Notez comment vous allez engager chaque public clé (c) et les activités que vous ferez pour engager ce public (d).
7. Identifiez les résultats immédiats des activités (e) ainsi que leurs résultats ou avantages plus larges (f).

THÉORIE DU CHANGEMENT



¹⁶ <https://diytookit.org/tools/theory-of-change/>

Module 02

LA RECHERCHE POPULAIRE DANS LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Objectifs du module

1. Renforcer la capacité des participants à mener et à faciliter la recherche populaire dans le cadre du travail de l'Observatoire de l'aide des OSC.
2. Familiariser les participants avec les concepts de base, les objectifs et les méthodes de la recherche populaire.
3. Développer les compétences des participants dans la conduite et la facilitation de la recherche populaire dans le travail de l'Observatoire de l'aide des OSC.

 Temps alloué : Minimum 5 heures

La recherche sur les politiques d'aide et leur impact sur les pays bénéficiaires a été en grande partie effectuée par le passé dans les pays donateurs ou les institutions multilatérales qui facilitent la fourniture de l'aide. Cette tendance a donné lieu à des analyses peu critiques des politiques d'aide existantes qui négligent les indicateurs de développement tels que les droits humains, l'égalité des genres et la durabilité environnementale, entre autres.

L'une des réalisations importantes de Busan a été le déplacement du discours de la simple efficacité de l'aide vers l'efficacité du développement. Cette dernière implique que les principes d'appropriation démocratique, de droits humains, de droits des femmes et d'égalité des genres, de durabilité environnementale et d'équité sociale doivent être respectés dans tout accord de coopération au développement. Plus important encore, il reconnaît le rôle de la société civile, en tant qu'actrice du développement à part entière, dans la défense de la réalisation des principes de l'efficacité du développement.

Pour rester fidèle à leur engagement, les OSC continueront de plaider en faveur de l'efficacité du développement dans la politique et la pratique de la coopération au développement, en particulier en ce qui concerne la responsabilisation des gouvernements et des organismes donateurs à l'agenda plus large de l'efficacité du développement. À cet égard, on ne saurait trop insister sur l'importance du travail des OSC en matière de suivi et de recherche sur les politiques d'aide, les projets et leurs impacts.

La recherche est toujours destinée à quelqu'un et à un certain objectif. La recherche sur le développement est traditionnellement perçue comme une entreprise hautement technique, compliquée et savante, le plus souvent laissée aux mains des experts en sciences sociales et des universitaires. Les recherches traditionnelles sur le développement menées par des groupes d'élite ont tendance à occulter les réalités quotidiennes des communautés et des personnes sur le terrain. C'est pourquoi une recherche alternative

définie et conçue par les populations elles-mêmes est importante, si elle vise à améliorer réellement les conditions de développement de la majorité pauvre.

La recherche populaire dans le contexte de l'efficacité de l'aide et du développement soulignera comment les politiques et les projets d'aide et de coopération au développement sont compris par les communautés locales de base et les affectent. La recherche populaire est précieuse dans la mesure où elle place l'intérêt des personnes au centre de ses préoccupations.

Il est crucial de comprendre la situation sur le terrain, la situation des personnes elles-mêmes qui, en fin de compte, devraient bénéficier de toutes les entreprises de coopération au développement.

Ce module est divisé en trois sessions :

Session 2.1.

Conduire une recherche populaire

aborde les principes de la recherche populaire et comment elle diffère de la recherche traditionnelle

Session 2.2.

L'observatoire de l'aide des OSC

présente ce qu'est un observatoire de l'aide des OSC, son rôle et son importance dans le suivi des politiques et des projets d'aide, et la manière dont la recherche populaire est utilisée dans un observatoire.

Session 2.3.

Les processus de la recherche populaire dans la coopération au développement

examine les étapes de la recherche populaire dans le contexte de la contribution à la création d'observatoires de l'aide des OSC.

Session 2.1.

Mener une recherche populaire

Résultats d'apprentissage

Après cette session, les participants seront familiers avec le concept et les principes de la recherche populaire.

Matériel

- Présentation PowerPoint et/ou tableaux de papier
- Projecteur LCD
- Marqueurs

Processus

1. Expliquez le résultat de l'apprentissage de la session.
2. Demandez qui a déjà participé à des projets de recherche.
3. Discutez de la recherche populaire et de ses principes.

I. Qu'est-ce que la recherche populaire ?

Au sens large, la recherche populaire est celle qui sert les besoins et les intérêts de la population. "Pour l'intérêt de qui faisons-nous de la recherche ?" est la question fondamentale à laquelle il faut répondre. " Est-ce pour le peuple ou pour l'élite ?". Diverses méthodes et approches peuvent être utilisées pour mener une recherche populaire, mais l'important est que cette recherche soit faite par et pour le peuple.

La recherche populaire est une recherche qui sert les besoins et les intérêts des personnes, en particulier des personnes marginalisées et privées de pouvoir. Bien que la recherche exige l'objectivité, elle n'est pas exempte de valeurs. L'objectif sous-jacent pour lequel la recherche est effectuée, ainsi que l'objectif pour lequel les résultats sont utilisés, ne sont pas neutres. Tant l'élite que les masses peuvent utiliser la recherche comme un outil pour servir leurs propres intérêts. La différence est que la recherche de l'élite préserve le *statu quo* tandis que la recherche populaire cherche à contribuer au changement social.

La recherche populaire vise à découvrir la base matérielle et le développement historique des conditions sociales actuelles, à découvrir et à comprendre les relations de pouvoir inégales entre les différents groupes et forces sociales, à servir de guide pour définir les actions et les moyens appropriés pour traiter les problèmes des classes et des secteurs opprimés de la société, et à contribuer à l'éducation, à l'organisation et à la mobilisation du peuple en faveur du changement social. La recherche populaire construit des analyses qui sont des alternatives aux sources et interprétations dominantes qui sont utilisées pour saper les droits des personnes. Elle alimente des actions qui s'appuient sur de nouvelles connaissances et de nouveaux défis et qui, à leur tour, améliorent la pratique des personnes travaillant pour le changement social.

II. Principes de la recherche populaire

Vous trouverez ci-dessous certains des principes appliqués lors de la recherche populaire :

- La pratique sociale du peuple - dans les domaines de la production et de la lutte sociale –est la première source de connaissance.
 - Contre un cadre purement académique ou statistique qui ne tient pas compte de la dynamique des groupes sociaux dans la société avec des conditions et des intérêts distincts.
 - Contre le fait de se fier uniquement à la théorie, aux connaissances livresques, aux hypothèses subjectives et aux informations périmées.
 - Reconnaît les liens entre les problèmes locaux et les problèmes nationaux et mondiaux.
 - Collecte de données provenant de diverses sources afin de concrétiser certains indicateurs économiques et politiques clés tels qu'ils évoluent d'une période à l'autre, montrant ainsi comment divers groupes se comportent et interagissent dans la vie réelle.
 - Les chercheurs sont fermement enracinés dans les mouvements populaires et leurs luttes ou entretiennent des relations étroites avec eux, car des relations solides avec les mouvements garantissent que la recherche aborde les questions et les intérêts de la population.
 - Les informations et les analyses sont partagées et traitées en permanence avec d'autres personnes par le biais de différents canaux (ateliers, livres, échanges de courriels, etc.), ce qui renforce la validité et l'utilité des résultats de la recherche ainsi que la responsabilité des chercheurs vis-à-vis des personnes concernées par la recherche.
-

Session 2.2.

L'observatoire de l'aide des OSC

Résultats d'apprentissage

Après cette session, les participants seront :

1. Familiers de l'Observatoire de l'aide de l'OSC.
2. Capables de comprendre l'importance de l'utilisation de la recherche populaire dans le travail d'observatoire de l'aide.

Matériel

- Présentation PowerPoint et/ou tableaux de papier
- Projecteur LCD
- Marqueurs
- Accès à l'internet / captures d'écran de la plateforme Observatoire de l'aide des OSC

Processus

1. Expliquez le résultat de l'apprentissage de la session.
2. Discutez de l'observatoire de l'aide des OSC.
3. Au cours de la discussion, montrez le site web de l'observatoire de l'aide des OSC de ROA-AP (ou des captures d'écran).

I. Qu'est-ce que l'observatoire de l'aide des OSC ?

Les observatoires de l'aide des OSC sont des plateformes de suivi de l'aide et de la coopération au développement animées par des citoyens, destinées à mener des campagnes et à élaborer des politiques. Depuis 2013, le réseau de Reality of Aid organise des formations en Asie-Pacifique pour la mise en place de ces observatoires.

Les objectifs de l'observatoire de l'aide des OSC de Reality of Aid sont les suivants :

- **Promouvoir la sensibilisation et la transparence** sur la gestion de l'aide par les gouvernements bénéficiaires et les autres fournisseurs (c'est-à-dire les IFI) de la région ;
- **Recherche et analyse de l'aide sur les tendances et les impacts** des projets de développement et des partenariats public-privé dans la région ;
- **Aider à l'engagement des OSC** auprès des gouvernements bénéficiaires et donateurs et d'autres fournisseurs pour une utilisation efficace et efficiente des fonds publics et pour la protection des droits humains et de la démocratie ;

- **soutenir les campagnes de plaidoyer des communautés ou des organisations de base et des peuples** pour l'affirmation de leurs droits démocratiques et pour la recherche de la transparence et de la responsabilité de la part des gouvernements et des autres fournisseurs ; et
- **Faciliter l'apprentissage et le discours partagés entre les OSC, les décideurs politiques, les universitaires, les médias et les activistes** pour la promotion d'une politique des droits humains fondée sur le pouvoir du peuple, le développement et l'acheminement durables de solutions ou de recommandations critiques.

En 2018, le réseau Reality of Aid-Asie Pacifique (RoA-AP) a convenu de travailler sur la question de la surveillance des institutions financières internationales (IFI) en tant que question prioritaire clé dans la région. Les IFI, telles que le Fonds monétaire international-Banque mondiale (FMI-BM), la Banque asiatique de développement (BAD) et la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII), ont fait l'objet de vives critiques et protestations de la part de la société civile et des communautés de base en raison des conditionnalités de l'aide qu'ils imposent aux pays en développement, des politiques néolibérales axées sur le marché et les exportations. Ces conditionnalités et les projets que les IFI financent continuent d'avoir un impact négatif sur la réalisation du développement durable en sapant les droits humains et les processus démocratiques nationaux, et ont entraîné des résultats sociaux négatifs qui incluent (mais ne se limitent pas à) un sous-développement et une pauvreté persistants, des violations des droits individuels et collectifs, et la destruction de l'environnement.

La même année, RoA-AP a lancé son Observatoire de l'aide, une base de données initiée et gérée par les OSC sur les projets de développement financés par l'aide publique au développement (APD) bilatérale ou par les institutions financières internationales (IFI). 1) les droits humains, 2) la démocratie, 3) la paix et la sécurité, et 3) l'environnement ou le climat ; et aussi en termes de respect ou non des principes de l'efficacité du développement. La pertinence et le lien avec la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 sont également évalués.

Un individu ou une organisation peut suivre et évaluer les projets de développement financés par l'APD ou les IFI (à partir de 2015) dans une communauté ou une zone de responsabilité en répondant simplement au *Formulaire de l'observatoire de l'aide*.

A. La recherche populaire dans le cadre de l'observatoire de l'aide

La recherche populaire permet de s'assurer que les objectifs, les programmes et les activités des organisations de base et de l'industrie de l'énergie sont respectés. Les OSC sont ancrées dans leur environnement social réel et vivant et seront donc moins susceptibles d'être cooptées par l'élite, les entreprises ou les donateurs. Cela permettra également de s'assurer que l'effort de recherche contribuera à l'objectif d'amélioration des conditions de vie des masses.

Dans leurs recherches sur la coopération au développement, les OSC doivent toujours être conscientes de la manière dont les politiques d'aide affectent la vie des personnes marginalisées. La recherche populaire est précieuse pour comprendre la situation sur le terrain, la situation des personnes elles-mêmes qui, en fin de compte, devraient bénéficier de la coopération au développement. En outre, elle consolide et approfondit les groupements et réseaux d'OSC, permettant ainsi un échange constant d'informations et d'analyses sur la coopération au développement, entre autres politiques.

Les universitaires et les experts en recherche sociale peuvent également entreprendre une recherche populaire dans l'Observatoire de l'aide si l'objectif de leur recherche est guidé par la question centrale de savoir comment l'aide et les autres formes de coopération au développement ont effectivement contribué à améliorer les conditions des groupes marginalisés et vulnérables. Les chercheurs sont capables de mettre en œuvre la recherche populaire car, comme nous l'avons mentionné dans la section précédente, l'important est que la recherche populaire serve les intérêts et les besoins des gens et qu'elle œuvre en faveur du changement social et de la transformation sociale.

Session 2.3.

Les processus de la recherche populaire dans la coopération au développement

Résultats d'apprentissage

A la fin de la discussion, les participants seront :

1. Capables d'identifier les étapes de la conduite d'une recherche populaire dans le contexte de l'observatoire de l'aide aux OSC - de la conceptualisation à l'analyse des données.
2. Familiarisés avec les méthodes de recherche les plus couramment utilisées et leurs spécificités, les forces et les limites de la collecte d'informations.
3. Capables de formuler des problèmes de recherche en rapport avec le travail de l'Observatoire de l'aide et sauront comment organiser et analyser les données.

Matériel

- Présentation PowerPoint et/ou tableaux de papier
- Projecteur LCD
- Marqueurs

Processus

1. Expliquez les résultats d'apprentissage de la session.
2. Discutez des étapes de la recherche populaire dans la coopération au développement.

Sept étapes pour faire de la recherche populaire dans la coopération au développement

01

Formuler le problème de recherche.

02

Identifier les sources de données et les procédures de collecte de données.

03

Définir les objectifs de la recherche.

04

Identifier une stratégie et une approche de recherche appropriées.

05

Traiter et analyser les données.

06

Rédiger le rapport de recherche.

07

Évaluer le processus de recherche.

I. Sept étapes pour faire de la recherche populaire dans la coopération au développement

ÉTAPE 1

Formuler le problème de recherche.

En faisant de la recherche populaire pour la coopération au développement, il est important que nous soyons capables d'identifier un problème de recherche qui concerne les gens eux-mêmes. Cela inclut les politiques et les projets d'aide et leurs implications pour les droits humains, le bien-être social, la pauvreté, l'égalité des genres et la durabilité environnementale. Il faut d'abord conceptualiser et délimiter le champ de la recherche avant de pouvoir identifier et formuler le problème de recherche. La formulation du problème implique les étapes décrites ci-dessous :

- 1. Conceptualisation.** La conceptualisation implique le développement des idées et des sujets de recherche possibles. Traditionnellement, les chercheurs identifient les sujets possibles en se basant sur leurs idées de recherche, leur propre perspective. Dans la recherche populaire sur la coopération au développement, les sujets choisis doivent refléter les préoccupations des individus sur l'efficacité du développement. Les questions suivantes peuvent aider à conceptualiser le problème de recherche :
 - Quelles sont les politiques d'aide actuelles mises en place par les gouvernements, les institutions financières internationales et le secteur privé ?
 - Comment celles-ci affectent-elles les personnes (communauté, secteur ou autre groupe marginalisé) et la société ?
- 2. Définir la portée de la recherche.** Les sujets identifiés sur l'aide et le développement peuvent être trop vastes pour faire l'objet d'une recherche. Il est donc nécessaire de délimiter le champ de la recherche pour formuler le problème de recherche. Un chercheur peut délimiter le champ de la recherche par les moyens suivants :
 - Identifier le niveau de la recherche (international, national ou local)
 - Identifier la portée géographique et/ou les années/mois inclus

- L'examen des sous-thèmes d'un thème principal identifié
- Passer en revue les études et les recherches antérieures afin d'identifier les lacunes en matière de recherche qui peuvent servir d'éventuelles demandes de recherche.
- Identifier le type de coopération au développement
- évaluer la faisabilité de la recherche en fonction du temps, des ressources et des capacités des chercheurs.

Divers sujets peuvent venir à l'esprit, principalement dans le cadre des thèmes de l'appropriation démocratique, de la souveraineté, des droits humains, de la santé, du travail ou des femmes. Il est également important de délimiter le type d'aide qui fait l'objet de l'examen, car l'aide peut ne pas prendre uniquement la forme d'une aide publique au développement (APD).

3. Formuler le problème de recherche.

Le problème de recherche est une question qui reflète le sujet, le thème ou l'aspect qui sera étudié. Les questions suivantes peuvent servir de guide pour formuler le problème de recherche :

- Le problème est-il pertinent et adapté au développement de la population ?
- Est-il clair (d'abord le problème principal, puis le ou les problèmes secondaires) ?
- Peut-il être étudié ? Existe-t-il suffisamment de littérature et de données connexes pour étayer la recherche ?
- Comment le problème est-il apparu ?
- Quelle est la pertinence de la recherche sur ce problème ?

Exemples de problèmes/thèmes de recherche dans la coopération au développement

1. Comment la militarisation de l'aide affecte-t-elle la réalisation du développement durable ?
2. Quels sont les impacts des projets énergétiques financés par les IFI sur les droits des populations autochtones ?
3. Comment la coopération technique peut-elle conduire à la privatisation des services publics ?

ÉTAPE 2**Définir les objectifs de la recherche.**

Une fois le problème de recherche identifié et formulé, il convient de fixer les objectifs de la recherche. Les objectifs de la recherche précisent la portée et les limites de la recherche. Ils donnent également une idée de l'importance ou de la finalité de la recherche et reflètent les informations qui en découleront et leur provenance. Les objectifs de la recherche répondent en gros à la question suivante : "Que veut accomplir la recherche ?" Afin d'affiner l'objectif de recherche et de délimiter la portée de la recherche, l'objectif général peut être divisé en objectifs de recherche spécifiques.

En effectuant des recherches populaires pour l'Observatoire de l'aide des OSC, les objectifs de la recherche doivent contribuer à l'objectif de comprendre et de reformuler les politiques en utilisant une approche fondée sur les droits humains en matière d'égalité des genres et de droits des femmes, par exemple.

Exemples d'objectifs de recherche

Objectif général de la recherche : Évaluer les impacts de la militarisation de l'aide en Asie sur la réalisation du développement durable dans la région.

Objectifs spécifiques de la recherche :

1. Pour déterminer la source et la quantité de l'aide militaire qui afflue dans la région,
2. Identifier d'autres méthodes par lesquelles l'aide est militarisée, et
3. Décrire comment la militarisation de l'aide affecte la réalisation des ODD en termes de concurrence dans l'attribution de l'aide et comment elle facilite ou entrave la mise en œuvre des ODD, en particulier les ODD 5 et 16.

ÉTAPE 3**Identifier une stratégie et une approche de recherche appropriées.**

Une fois le problème et les objectifs identifiés, l'étape suivante consiste à déterminer l'approche de la stratégie de recherche. L'examen de la manière dont les études précédentes sur le problème de recherche ont été menées peut aider à le déterminer.

Les stratégies et les approches à utiliser pour mener la recherche doivent refléter les objectifs de la recherche. Les chercheurs peuvent utiliser différentes stratégies ou un mélange de stratégies et d'approches dans la conduite des recherches pour l'Observatoire de l'aide des OSC.

Stratégies et approches

1. La **recherche quantitative** est une stratégie dans laquelle des données numériques sont recueillies et analysées à l'aide de procédures statistiques afin de tirer des conclusions. Dans le domaine de la recherche sur l'aide et la coopération au développement, il peut s'agir de recueillir des données telles que le montant de l'aide accordée par un certain donateur pendant une certaine période, le nombre de personnes qui ont reçu de l'aide ou le nombre de personnes bénéficiaires d'un projet de coopération au développement donné, ou le nombre de personnes déplacées par un projet d'infrastructure soutenu par l'APD. Il peut également s'agir de recueillir les opinions et les expériences d'un groupe de personnes sur des thèmes liés à l'aide et à la coopération au développement.

Les bases de données statistiques sont très utiles dans une approche de recherche quantitative. Une autre façon de recueillir des données est de recourir à des enquêtes, qui sont des questions structurées sous la forme d'un questionnaire administré lors d'un entretien avec le répondant. Les enquêtes utilisent un échantillon aléatoire ou un échantillon représentatif de répondants qui "représenteront" une population plus large. Bien que les enquêtes quantitatives soient rarement, voire jamais, utilisées pour comprendre la perception publique de politiques plus larges (c'est-à-dire l'économie, l'emploi ou les relations étrangères), la valeur de la recherche quantitative dans ces domaines et son utilisation dans le développement d'indicateurs qui peuvent être utilisés pour mesurer les tendances à court et à long terme de la croissance économique, des droits humains ou de la pauvreté.

- 2. La recherche qualitative**, contrairement à la recherche quantitative, est une stratégie où, au lieu de données numériques, les chercheurs recueillent, analysent et tirent des conclusions à partir de données textuelles ou de récits. Dans le contexte de la recherche sur l'aide et la coopération au développement, ces données peuvent être les expériences personnelles des personnes dans le cadre de projets financés par l'aide, sous la forme d'histoires ou de résultats d'entretiens. Les données peuvent également provenir de déclarations politiques faites par des personnes ou des institutions engagées dans l'aide et la coopération au développement.
- 3. La recherche participative** est une stratégie dans laquelle les sujets de la recherche deviennent des participants à la recherche en les impliquant directement dans certaines parties ou dans l'ensemble du processus de recherche. Cela signifie que les chercheurs sont en interaction constante avec les participants, qu'ils peuvent parfois vivre avec eux ou participer à leurs activités quotidiennes. Cette approche est souvent utilisée par les défenseurs qui veulent aider les groupes vulnérables à s'exprimer directement dans leurs contributions et recommandations sur la recherche.

Bien qu'il soit possible d'utiliser une seule ou plusieurs stratégies de recherche, la recherche pour un Observatoire de l'aide des OSC adopte souvent une approche critique dans laquelle des analyses sont effectuées sur plusieurs aspects ou composantes d'une politique ou d'un projet d'aide. Cette approche comprend la description, l'analyse et l'évaluation des éléments suivants :

- Quels problèmes la politique/le projet entend aborder ?
- Quels sont les buts et les objectifs de la politique/projet ?
- Quelles sont les hypothèses et les valeurs qui sous-tendent les procédures élaborées pour résoudre les problèmes ?
- Comment les politiques/projets ont-ils été effectivement mis en œuvre ?
- Qui bénéficie de la mise en œuvre de la politique/du projet ?
- Dans quelle mesure la mise en œuvre a-t-elle été efficace pour atteindre les objectifs de la politique/du projet ?
- Y a-t-il des lacunes entre la politique/ les objectifs et la mise en œuvre du projet ?
- Dans quelle mesure la politique/le projet dans son ensemble a-t-il été réaliste ou efficace ?

L'analyse critique des politiques et des projets permet d'évaluer si une certaine politique/un certain projet est plausible ou non dans un contexte particulier. Elle peut également conduire à mettre en évidence des politiques/projets ou des processus de mise en œuvre alternatifs. Les contextes historiques, sociaux et politiques dans lesquels une politique/un projet a été élaboré(e) et mis(e) en œuvre sont également pris en compte dans cette approche critique.

Cette approche est la plus utile dans la recherche sur la coopération au développement car elle implique une compréhension plus approfondie des objectifs, du contenu, des hypothèses, des impacts et des nuances dans la mise en œuvre des politiques et des projets d'aide. Cette approche est généralement associée à l'évaluation de la mise en œuvre de la politique/du projet et de ses impacts dans laquelle la mise en œuvre et les impacts de politiques ou de programmes particuliers de coopération au développement exécutés à différents niveaux - communautaire, sectoriel, national ou même international - sont évalués. Les études de cas sont souvent utilisées pour illustrer les impacts des politiques et des projets d'aide.

ÉTAPE 4

Identifier les sources de données et les procédures de collecte de données.

Les données proviennent de diverses sources, tant primaires que secondaires. Les sources d'information comprennent

- **Sources primaires** – enquêtes, groupes de discussion, entretiens
- **Sources secondaires**– documents et mémoires politiques, accords, traités, données de l'observatoire de l'aide aux OSC, dossiers d'autres OSC ou des institutions qui effectuent un suivi de la coopération au développement, de l'information des médias, des statistiques gouvernementales

En général, les méthodes de recherche peuvent être classées en méthodes quantitatives et/ou qualitatives. Les méthodes qualitatives et quantitatives sont toutes deux utiles pour effectuer des recherches sur les personnes pour l'Observatoire de l'aide des OSC, afin de mieux éclairer les analyses et les voies à suivre.

- **Méthode quantitative.** La méthode quantitative fait appel aux statistiques et aux probabilités pour comprendre les comportements et phénomènes sociaux. Les exemples sont les enquêtes, les

recensements et le traitement des données statistiques secondaires. Ces méthodes quantitatives sont largement utilisées dans la recherche sur les politiques. Pour l'Observatoire de l'aide des OSC, les méthodes quantitatives doivent porter sur les indicateurs de développement, les droits humains, l'équité sociale et l'égalité des genres. Parmi les indicateurs économiques figurent la réduction de la pauvreté, le chômage et l'écart de revenus entre les riches et les pauvres.

- **Méthode qualitative.** La méthode qualitative s'intéresse au "pourquoi" et au "comment" et pas seulement à ce qui s'est passé, où et quand un phénomène social s'est produit. Les exemples sont l'entretien, l'ethnographie (observation des participants), les discussions de groupe et la documentation des processus. La recherche populaire sur l'efficacité de l'aide et du développement s'intéresse à l'histoire et au développement d'une politique d'aide ou d'un programme de développement particulier, puis à son impact sur le développement social.

ÉTAPE 5

Traiter et analyser les données.

Le traitement et l'analyse des données diffèrent selon la méthodologie utilisée dans la recherche.

- **Données quantitatives.** Pour les méthodes quantitatives, les données sont traitées et analysées à l'aide de logiciels statistiques tels qu'Excel et SPSS et font appel à diverses mesures statistiques. Voici quelques exemples : a) des statistiques descriptives simples telles que la moyenne, la médiane, le mode et l'écart type et b) des statistiques inférentielles (analyse de régression) qui montrent les relations entre les variables.

Exemples:

- Taille/montant moyen de l'allocation de l'APD aux initiatives liées au genre
- Secteurs thématiques qui ont reçu les montants d'aide les plus élevés
- Analyse de régression du "montant de l'APD aux pays" par rapport à la "réduction de la pauvreté" ou au "chômage".

L'hypothèse ici est que si un pays reçoit plus d'APD, alors le développement humain est plus susceptible d'augmenter. Notez que les variables sont : Les flux d'APD (l'indicateur est le montant d'APD qu'un pays reçoit) et le développement humain (les indicateurs sont la réduction de la pauvreté et le chômage, entre autres).

- **Données qualitatives.** Le traitement des données qualitatives ne doit pas nécessairement porter sur une analyse quantitative complexe. Il faut plutôt que les entretiens, les discussions de groupes et les autres méthodes utilisées pour recueillir les données aient été correctement documentés, enregistrés et transcrits. Les données peuvent être regroupées en thèmes puis en sous-thèmes. Les thèmes et sous-thèmes peuvent être dérivés des objectifs de recherche formulés. Vous trouverez ci-dessous quelques conseils pour l'organisation des données qualitatives :
 - **Pour les recherches descriptives**
 - Montrer ce qui est commun
 - Montrer les lacunes des données
 - Montrer d'autres aspects ou les caractéristiques des données
 - Conclure ou faire des généralisations
 - **Pour les recherches explicatives**
 - Montrez les relations entre les variables
 - Montrer les tendances de la relations
 - Affiner les relations et montrer la cause et l'effet
 - Faire des prédictions ou des observations générales

Voir l'annexe A pour des exemples de données quantitatives et qualitatives.

Quelques mises en garde concernant l'analyse des politiques et des données sur la coopération au développement :

1. Ne prenez jamais pour argent comptant ce qui est écrit dans les documents politiques (par exemple, les documents de l'ONU, les positions des gouvernements, etc.) Les notes d'orientation peuvent être analysées et mises en contraste

avec les actions du ou des acteurs du développement concernés afin de révéler les véritables intentions.

2. Soyez attentif au langage et aux concepts utilisés dans les documents politiques. Ces documents encouragent-ils l'appropriation et la gouvernance démocratiques comme ils le prétendent ?
3. Rappelez-vous : ce qui manque est aussi important que ce qui est là.
4. Comparez l'intention déclarée de la politique avec son effet réel. L'intention reflète-t-elle les intérêts de la population ? L'effet réel a-t-il permis d'atteindre les intérêts de la population ?
5. Comparez et opposez la façon dont des politiques similaires sont élaborées et mises en œuvre dans différents pays, par exemple, ou comment une même politique internationale est mise en œuvre dans deux contextes différents.
6. Creusez davantage. Découvrez les politiques qui se cachent derrière cette politique. Qui fait pression en ce sens et pourquoi ? Pour qui ?
7. Proposer une alternative. Une fois que les failles d'une politique ont été identifiées et exposées, il est important que les OSC proposent des alternatives ou des recommandations pour pouvoir faire avancer les intérêts de la population.

ÉTAPE 6

Rédiger le rapport de recherche.

- **Exactitude.** La rédaction de tout travail de développement, y compris l'Observatoire de l'aide, exige des informations correctes, car elles donnent de la crédibilité aux OSC qui effectuent la recherche ainsi qu'à l'étude elle-même. Les informations erronées et inexacts donnent également des informations erronées sur les plans, les étapes, les entreprises et les éventuelles recommandations à venir.
- **Ordre.** Un plan démontrant un ordre logique des informations et de l'analyse doit être envisagé. Les rédacteurs doivent également éviter d'obscurcir le rapport en écrivant de manière complexe. Le défi consiste à garder le rapport simple mais pas simpliste.
- **Imagination.** Faites preuve d'imagination dans la présentation des idées et des arguments. Parfois, le style d'écriture affecte le lecteur du rapport. Bien que

la plupart des recherches sur le développement sont dans les thèmes des droits humains, du développement durable et de l'égalité, entre autres, les recherches des personnes ne doivent pas aboutir à des rapports ennuyeux et monotones.

- **Distinguer l'écriture de résultats de recherche de l'écriture de vulgarisation.** Rédiger un rapport de recherche signifie exposer en détail le processus de recherche, les conclusions ou les résultats, ainsi que les implications de l'étude. L'écriture de vulgarisation est plus simple - elle se concentre principalement sur les résultats et l'analyse de la recherche et vise surtout à informer le grand public. Dans le premier cas, les chercheurs sont libres d'utiliser le jargon commun au travail de l'Observatoire de l'aide comme son public est susceptible d'être plus familier avec le langage de la coopération au développement. L'écriture de vulgarisation, en revanche, doit veiller à ce que les termes et les concepts soient expliqués dans un langage courant afin que les personnes non familiarisées avec la coopération au développement puissent facilement comprendre.

ÉTAPE 7

Évaluer le processus de recherche.

L'évaluation de la recherche et du processus implique d'examiner 1) l'impact de la recherche sur les objectifs et l'orientation des OSC en matière de promotion de l'appropriation démocratique et de l'efficacité du développement, et 2) comment la recherche elle-même a été menée par les chercheurs. Grâce à cela, les groupes sont en mesure d'évaluer la contribution de leur effort de recherche à la coopération au développement, en particulier pour le développement des personnes, et comment ils ont progressé dans le processus de production de connaissances.

Pour évaluer la recherche et le processus, les chercheurs posent les questions suivantes :

- La recherche a-t-elle atteint ses objectifs ? La recherche a-t-elle finalement servi les intérêts de la population ?
- Quelles sont les forces et les faiblesses du processus de recherche ?
- Quelles ont été les difficultés rencontrées lors de la réalisation de la recherche ? Comment ont-elles été surmontées ?
- La recherche a-t-elle contribué à l'efficacité du développement des OSC ainsi qu'à l'appropriation démocratique de nouvelles politiques ?

Module 03

RECHERCHE ET GESTION DES DONNÉES

🎯 Objectifs du module

1. Aider les participants à apprécier l'importance des données ouvertes.
2. Permettre aux participants de comprendre les concepts et principes de la gestion des données.
3. Aidez les participants à explorer les différents types de données et à déterminer où elles peuvent être trouvées.

🕒 Temps alloué : Minimum 3 heures

Depuis l'articulation des principes de la coopération efficace pour le développement dans le cadre du partenariat de Busan en 2011, les OSC ont plaidé pour que les parties prenantes soient responsables de leurs engagements vis-à-vis de ces principes. Une partie de ce plaidoyer en faveur de la responsabilisation consiste à utiliser efficacement les données issues de la recherche pour établir des faits et formuler des recommandations et des positions politiques lorsqu'ils engagent les gouvernements et les institutions impliquées dans la coopération au développement.

En 2019, Reality of Aid - Asie-Pacifique a publié une recherche qui a évalué l'engagement de la BASD envers les principes d'efficacité du développement vis-à-vis de la mise en œuvre de sa Stratégie 2030. La recherche a révélé de graves violations des engagements de la Banque en ce qui concerne les principes suivants : concentration sur les résultats, appropriation démocratique, partenariat inclusif,

transparence et responsabilité, en raison des politiques économiques qu'elle a encouragées et qui ont aggravé la pauvreté, la destruction de l'environnement, l'endettement et l'accaparement des ressources par les entreprises, ainsi que le manque de responsabilité face aux violations des droits humains causées par ses politiques et ses projets. Après avoir utilisé les données recueillies pour établir le non-engagement de la BASD envers les principes de la CED, le rapport a émis des recommandations en vue de réformer la gouvernance de la Banque, ses prescriptions en matière de politique économique, ses procédures de mise en œuvre et ses mécanismes de responsabilité afin que la Banque puisse respecter ses engagements envers la CED. Les résultats de ce rapport ont été utilisés lors des engagements avec la BAD, en particulier lors de la 52ème et 53ème réunion annuelle des gouverneurs (RAG).

Le scénario mentionné ci-dessus illustre pourquoi de nombreuses OSC s'appuient sur des données pour étayer leurs stratégies, leurs recommandations et leurs positions politiques. Cela est particulièrement vrai à notre époque où il est important de discerner quelles sont les informations pertinentes, étant donné la grande quantité de données disponibles. Ce module abordera l'importance et les défis liés à la gestion des données, ainsi que l'importance de s'assurer que le public a accès aux informations clés concernant l'efficacité du développement.

Ce module est composé de deux modules et d'une activité :

Session 3.1.

Données ouvertes et principes de gestion des données

aborde l'importance des sources de données ouvertes, les principes fondamentaux de transparence, d'accessibilité et de fiabilité en matière de gestion des données, ainsi que la protection des données, la confidentialité des données et les défis qui y sont liés.

Session 3.2.

Types de données pour les observatoires de l'aide aux OSC et sources

décrit les types de données pertinentes qui peuvent être utilisées pour les observatoires de l'aide des OSC et où elles peuvent être consultées

Activity 2.

Concevoir une recherche pour l'observatoire de l'aide

met en application les connaissances et les compétences acquises par les participants des sessions précédentes pour travailler à l'élaboration d'un plan de recherche

Session 3.1.

Données ouvertes et Principes de gestion des données

Résultats d'apprentissage

A la fin de la discussion, les participants seront :

1. Familiarisés avec la signification et le concept d'Open Data/ données ouvertes.
2. Capables de comprendre l'importance d'accéder aux informations relatives à l'efficacité du développement.
3. Familiarisés avec les différents principes de la gestion des données.
4. Capables d'identifier les défis liés à la confidentialité et à la sécurité des données dans leur secteur d'activité.

Matériel

- Présentation PowerPoint et/ou tableaux de papier
- Projecteur LCD
- Marqueurs

Processus

1. Expliquez les résultats d'apprentissage de la session.
2. Discutez des données, des données ouvertes et des principes de gestion des données.

I. Qu'est-ce qu'une donnée ?

Les données, au sens le plus simple, sont des éléments individuels d'information factuelle enregistrés et utilisés à des fins de recherche et d'analyse. Les données peuvent se présenter sous la forme de fichiers numériques ou de textes qui sont regroupés à l'aide d'outils de visualisation tels que des tableaux, des graphiques ou des diagrammes.

Les données sur l'aide et la coopération au développement et l'accès à celles-ci sont importantes pour l'Observatoire de l'aide des OSC, car elles constituent le point de départ de l'étude des impacts et de l'efficacité de la coopération au développement.

¹⁷ Robert Merton a introduit quatre normes utilisées dans la recherche scientifique :

- Communalisme - la connaissance scientifique est une ressource à partager, indépendamment des scientifiques qui ont produit tel ou tel élément de connaissance.
- Universalisme - la question importante pour les scientifiques est le contenu des affirmations concernant les phénomènes étudiés, et non les particularités des personnes qui font ces affirmations.
- Désintéressement - la recherche scientifique est effectuée pour faire avancer la science, et non pas des intérêts personnels.
- Scepticisme organisé - les affirmations scientifiques doivent être exposées à la critique et à un examen minutieux avant d'être acceptées.

II. Qu'est-ce que l'Open Data ?

L'Open Data, où les données ouvertes, est l'idée que certaines données devraient être librement disponibles pour que chacun puisse les utiliser, les manipuler et les republier comme il/elle le souhaite, sans restrictions liées aux droits d'auteur, aux brevets ou à d'autres mécanismes de contrôle. Les objectifs du mouvement pour l'ouverture des données sont similaires à ceux d'autres mouvements "ouverts" tels que l'open source, le matériel ouvert, le contenu ouvert et l'accès ouvert.

Si le terme "données ouvertes" est apparu dans les années 1990, la philosophie qui le sous-tend est établie depuis longtemps dans le domaine de la recherche scientifique. Dans les années 1940, par exemple, Robert Merton a introduit ce qui est aujourd'hui connu comme les normes Mertonniennes¹⁷ de la science qui comprenait le communautarisme ou l'idée que la connaissance scientifique doit être un bien commun qui doit être partagé dans la communauté scientifique. Les défenseurs des données ouvertes soutiennent l'extension au grand public de l'accès aux connaissances scientifiques, ainsi qu'aux informations sur les politiques et pratiques de développement qui affectent la vie des personnes.

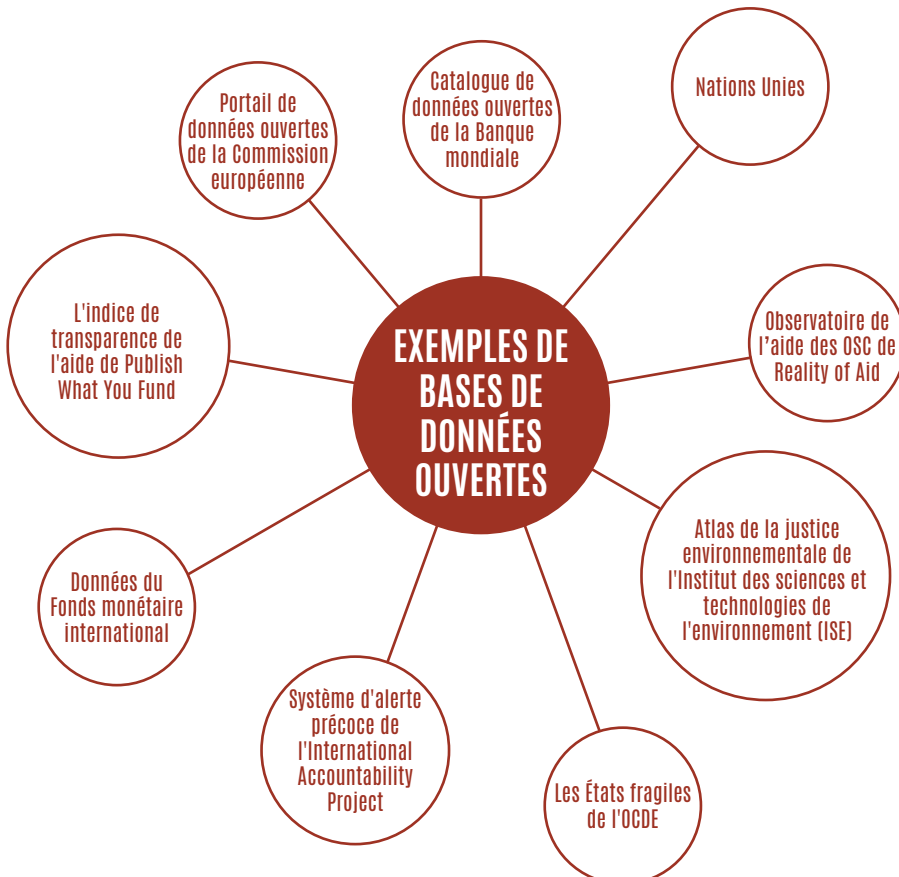
En 2004, les ministres de la science de toutes les nations de l'OCDE ont signé une déclaration qui stipule essentiellement que toutes les données d'archives financées par des fonds publics doivent être mises à la disposition du public. Suite à une demande et à une discussion intense avec les institutions productrices de données dans les Etats membres, l'OCDE a publié en 2007 les principes et lignes directrices de l'OCDE pour l'accès aux données de la recherche financée par des fonds publics en tant que recommandation/loi « douce »¹⁸.

A. Quels sont les avantages des données ouvertes ?

- Transparence et contrôle démocratique
- Participation
- Auto-émancipation
- Amélioration de l'efficacité des services du gouvernement
- Mesure de l'impact des politiques

B. Exemples de bases de données ouvertes

- Portail de données ouvertes de la Commission européenne → <https://data.europa.eu/euodp/en/home>
- Catalogue de données ouvertes de la Banque mondiale → <https://data.worldbank.org>
- Nations unies → <http://data.un.org>
- Les États fragiles de l'OCDE → <http://www3.compareyourcountry.org/states-of-fragility/overview/0/>
- Données du FMI → <https://www.imf.org/en/Data>
- Système d'alerte précoce de l'International Accountability Project → <https://ews.rightsindevelopment.org>
- Atlas de la justice environnementale de l'Institute of Environmental Science and Technology → <https://ejatlas.org>
- L'indice de transparence de l'aide de Publish What You Fund → <https://www.publishwhatyoufund.org/the-index/2020/>
- Observatoire de l'aide de l'OSC Reality of Aid → <https://realityofaid.org/aid-observatorio/>



¹⁸ Par rapport aux "lois dures", les "lois douces" sont des principes, des déclarations et des accords qui sont non-contraignants.

C. Qu'est-ce que l'IITA ?

L'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) est une initiative volontaire et multipartite qui vise à améliorer la transparence de l'aide afin d'accroître son efficacité dans la lutte contre la pauvreté. L'IITA rassemble des pays donateurs, des pays en développement et des OSC qui se sont engagés à travailler ensemble pour accroître la transparence de l'aide.

L'IITA a été lancée lors du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, à Accra en 2008, et a été spécifiquement conçue pour aider les donateurs à satisfaire aux exigences de leurs engagements en matière de transparence, tels que définis dans le programme d'action d'Accra, comme suit :

- Les donateurs divulgueront publiquement des informations régulières, détaillées et opportunes sur le volume, l'affectation et, lorsqu'ils sont disponibles, les résultats des dépenses de développement afin de permettre aux pays en développement d'établir un budget, une comptabilité et un audit plus précis.
- Les donateurs et les pays en développement rendront régulièrement publiques toutes les conditions liées aux projets/programmes dans la base de données de l'IITA.
- Les donateurs fourniront des informations complètes et opportunes sur les engagements annuels et les décaissements réels afin que les pays en développement soient en mesure d'enregistrer avec précision tous les flux d'aide dans leurs prévisions budgétaires et leurs systèmes comptables.
- Les donateurs fourniront aux pays en développement des informations régulières et opportunes sur leurs plans de dépenses et/ou de mise en œuvre glissants sur trois à cinq ans, avec au moins des allocations de ressources indicatives si possible, afin que les pays en développement puissent les intégrer dans leur planification à moyen terme et leurs cadres macroéconomiques. Les donateurs s'efforceront de lever les obstacles à la fourniture de ces informations.

Dans le cadre de la préparation du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan, l'IITA a contribué à l'élaboration d'un plan d'action pour la transparence. Le PdB inclut une référence spécifique à l'IITA, engageant tous ceux qui l'ont approuvé à :

Mettre en œuvre une norme commune et ouverte pour la publication électronique d'informations actuelles, complètes et prospectives sur les ressources fournies par la coopération au développement, en prenant en compte les rapports statistiques du CAD de l'OCDE et les initiatives complémentaires de l'IITA. Cette norme doit répondre aux besoins des pays en développement et des acteurs non étatiques, dans le respect des exigences nationales. Nous nous mettrons d'accord sur cette norme et publierons nos calendriers respectifs pour la mettre en œuvre d'ici décembre 2012, avec l'objectif de la mettre en œuvre intégralement d'ici décembre 2015.

III. Qu'est-ce que la gestion des données ?

Le concept de "gestion des données" est apparu dans les années 1980, lorsque la technologie est passée du séquentiel à l'électronique.

(d'abord les cartes, puis les bandes) au traitement à accès aléatoire. Selon le Data Management Body of Knowledge, "la gestion des données est le développement, l'exécution et la supervision des plans, des politiques, des programmes et des pratiques qui contrôlent, protègent, fournissent et améliorent la valeur des données et des actifs d'information."

La gestion des données est un processus administratif par lequel les données requises sont acquises, validées, stockées, protégées et traitées, et par lequel leur accessibilité, leur fiabilité et leur actualité sont assurées pour satisfaire les besoins des utilisateurs des données. Beaucoup de gens pensent que la gestion des données est synonyme de base de données. Le terme de base de données est souvent utilisé pour désigner n'importe quelle collection de données - peut-être une feuille de calcul, peut-être même un fichier. Un système de gestion de base de données à usage général est un système conçu pour permettre la définition, la création, l'interrogation, la mise à jour et l'administration de bases de données. La gestion de base de données fonctionne souvent avec plus d'une base de données pour une seule application de travail.

A. Principes de la gestion des données

01 Les données sont un atout

Les données sont un atout essentiel des OSC. Le raisonnement qui sous-tend ce principe est que les données sont une ressource organisationnelle précieuse - elles ont une valeur réelle et mesurable. En termes simples, l'objectif des données est d'aider à la prise de décision. Des données exactes et opportunes sont essentielles à des décisions exactes et opportunes.

02 Les données sont partagées

Les données sont nécessaires à l'accomplissement des tâches des OSC. Les données doivent être partagées parce que l'accès à des données exactes en temps voulu est essentiel pour améliorer la qualité et l'efficacité de la prise de décision organisationnelle. Il est moins coûteux de conserver des données exactes et à jour dans une seule application, puis de les partager, que de conserver des données en double dans plusieurs applications.

03 Les données sont accessibles

Un large accès aux données favorise l'efficacité et l'efficience de la prise de décision. Il permet de répondre en temps utile aux demandes d'information et à la prestation de services. En outre, il garantit que les programmes de développement contribuent à la réduction de la pauvreté.

04 Les données sont transparentes

Les données ouvertes fournissent la base sur laquelle établir la responsabilité des institutions publiques et la collaboration avec toutes sortes de parties prenantes.¹⁹ La communication publique des données relatives à l'efficacité du développement favorise l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services, la participation des citoyens et la responsabilisation des parties prenantes.

05 Les données sont fiables

Cela signifie que les données sont exactes. L'exactitude est la probabilité que les données reflètent la vérité. Les outils statistiques augmentent l'exactitude et la fiabilité des données.

06 La qualité des données est adaptée aux besoins

La qualité des données est acceptable et répond aux besoins ou aux objectifs des OSC dans leur plaidoyer en faveur de l'efficacité du développement.

07 Les données sont conformes à la loi et aux règlements

Les processus de gestion des informations de l'organisation sont conformes à toutes les lois, politiques et réglementations pertinentes.

08 Les données sont sécurisées

Les données sont dignes de confiance et sont protégées contre tout accès non autorisé, qu'il soit malveillant, frauduleux ou erroné. Le partage ouvert des informations doit être équilibré par rapport à la nécessité de restreindre la disponibilité des informations classifiées, exclusives et sensibles. Les informations pré-décisionnelles (en cours de traitement) doivent être protégées afin d'éviter les spéculations injustifiées, les interprétations erronées et les utilisations inappropriées.

09 Il existe un vocabulaire commun à la définition des données

Les données sont définies de manière cohérente et les définitions doivent être comprises par toutes les parties prenantes. Ceci doit être respecté pour permettre le partage des données. Une définition et un vocabulaire communs faciliteront la communication et permettront un dialogue fluide entre les parties prenantes.

10 La gestion des données est l'affaire de tous

Toutes les agences gouvernementales et les OSC ont la responsabilité de maintenir, surveiller et gérer leurs données et de trouver des moyens de les entretenir. De même, les OSC doivent participer aux décisions de gestion de l'information afin de maintenir l'intégrité des données.

¹⁹ <http://www.aaronsw.com/>

Protection des données et de la vie privée

Les OSC qui effectuent des recherches pour l'Observatoire de l'aide peuvent être confrontées à la nécessité de mettre en œuvre des mesures de protection des données pour préserver la confidentialité des données personnelles afin d'éviter que les données ne soient utilisées à mauvais escient. Dans le contexte des OSC effectuant des recherches sur les personnes, la protection des données est souvent nécessaire dans les cas où l'identité des participants à la recherche doit rester privée afin de protéger leur sécurité. Les données collectées doivent être traitées et organisées de sorte que les participants individuels ne soient pas reconnaissables. Les informations personnelles doivent être conservées en lieu sûr ou détruites après le traitement et l'organisation des données pertinentes.

La protection des données et de la vie privée a gagné en importance en dehors du domaine de la recherche, car la quantité de données traitées et contrôlées par les gouvernements, les entreprises et même la société civile a augmenté de façon massive. Cela a des implications sur le droit à la vie privée et à la liberté de surveillance qui ont été utilisés contre les défenseurs des droits humains dans de nombreux pays.

L'utilisation généralisée des médias sociaux a encore accru les défis en matière de confidentialité et de sécurité des données. Outre la question de savoir qui contrôle les données partagées sur les plateformes de médias sociaux et comment ces données sont traitées et utilisées pour le profit des entreprises, les activistes ont souligné le potentiel des médias sociaux en matière de surveillance et de suivi. Si les plateformes de médias sociaux sont utiles aux défenseurs des droits, dans de nombreux pays, elles ont également été utilisées par des entités organisées et bien financées pour diffuser délibérément de la désinformation afin d'influencer la perception du public sur les questions sociales.

Selon la CNUCED, 132 pays disposent d'une législation pour sécuriser la protection des données et la sécurité en 2019. Pendant ce temps, l'Union européenne a commencé à mettre en œuvre son règlement général sur la protection des données (RGPD) depuis 2018. Si les lois sur la protection des données sont censées protéger la vie privée, elles peuvent également être utilisées pour saper le travail des OSC en imposant des exigences de conformité trop strictes.

Il est important de vérifier quelles lois sur la protection des données sont applicables dans votre/vos domaine(s) de travail. Selon Privacy International, les principes clés de la protection des données et de la vie privée sont les suivants :

- **Équitable, licite et transparent** - Les données personnelles doivent être traitées de manière licite et équitable. Ce principe est essentiel pour lutter contre des pratiques telles que la vente et/ou le transfert de données personnelles obtenues frauduleusement.
- **Limitation de la finalité** - Toutes les données personnelles doivent être collectées dans un but déterminé, spécifique et légitime. Tout traitement ultérieur ne doit pas être incompatible avec les

objectifs spécifiés au départ (c'est-à-dire au moment de la collecte).

Cela signifie essentiellement qu'il n'est pas acceptable de déclarer que vous avez besoin des données d'une personne dans un but précis, puis de les utiliser à d'autres fins sans préavis ni justification.

- **Minimisation** - La minimisation des données est un concept clé de la protection des données, tant du point de vue des droits de l'individu que de la sécurité des informations. Seules les données qui sont nécessaires et pertinentes pour la finalité indiquée doivent être traitées. Toute exception à cette règle doit être très limitée et clairement définie.
- **Exactitude** - Les données à caractère personnel doivent être exactes tout au long du traitement et toutes les mesures raisonnables doivent être prises pour s'en assurer. Cela comprend les éléments suivants : exactitude, exhaustivité, mise à jour et limitation (voir le point 5).
- **Limitation du stockage** - Les données à caractère personnel ne doivent être conservées que pendant la période où elles sont nécessaires à la réalisation de la finalité pour laquelle elles ont été initialement collectées et stockées. Cela renforcera et clarifiera l'obligation de supprimer les données à la fin du traitement, qui devrait figurer dans une autre disposition.
- **Intégrité et confidentialité** - Les données à caractère personnel, au repos et en transit, ainsi que l'infrastructure sur laquelle repose le traitement, doivent être protégées par des mesures de sécurité contre des risques tels que l'accès, l'utilisation et la divulgation illicites ou non autorisés, ainsi que la perte, la destruction ou l'endommagement des données. Les mesures de sécurité peuvent comprendre : des mesures physiques, par exemple des portes verrouillées et des cartes d'identification ; des mesures organisationnelles, c'est-à-dire les contrôles d'accès ; les mesures d'information, c'est-à-dire le chiffrement (conversion du texte en une forme codée) et la surveillance des menaces ; et les mesures techniques, c'est-à-dire le cryptage, la pseudonymisation et l'anonymisation.
- **Responsabilité** - Une entité qui traite des données à caractère personnel, en sa qualité de responsable du traitement ou de sous-traitant, devrait être tenue de respecter les normes et de prendre des mesures qui donnent effet aux dispositions prévues par la loi sur la protection des données. Il s'agit de garantir que l'entité qui a la responsabilité du traitement des données est en mesure de démontrer comment elle se conforme à la législation sur la protection des données, y compris les principes, leurs obligations et les droits des personnes.

Session 3.2.

Sources des données

Résultats d'apprentissage

À la fin de la discussion, les participants seront :

1. Capables d'identifier les différents types d'informations nécessaires au travail de l'Observatoire de l'aide des OSC.
2. Connaîtront les sources possibles de données relatives à l'efficacité du développement et de la coopération.

Matériel

- Présentation PowerPoint et/ou tableaux de papier
- Projecteur LCD
- Marqueurs

Processus

1. Expliquez les résultats d'apprentissage de la session.
2. Discutez des types d'informations sur l'aide et de la façon dont elles peuvent être obtenues.

I. Quels sont les types d'informations sur l'aide ?

1. **Politique publique en matière d'aide.** La politique publique est un ensemble de systèmes, de lois, de principes directeurs ou un ensemble de règlements qui servent de normes sur l'utilisation de l'aide, sa mise en œuvre et sa fourniture, tels que définis ou promulgués par le gouvernement et/ou ses représentants. Il peut s'agir du plan de développement d'un pays, qui sert souvent de base à la programmation et à l'accès à l'APD. Les pays peuvent également disposer de lois relatives à l'APD, comme la loi philippine sur l'aide publique au développement de 1996 qui exclut l'APD du plafond de la dette extérieure afin de faciliter l'absorption et d'optimiser l'utilisation des ressources de l'APD.
 2. **Budget.** Un budget est un document qui résume les recettes et les dépenses prévues pour une année civile ou fiscale donnée. Le budget national est la projection financière officielle d'un gouvernement qui fournit des informations sur la génération de ses recettes et ses dépenses qui incluent l'aide (pour les pays donateurs) ou le service de la dette (pour les pays bénéficiaires).
 3. **Les dépenses publiques.** Il s'agit des dépenses engagées par le gouvernement. Elles doivent refléter les dépenses engagées pour
-

améliorer la vie des pauvres et des groupes marginalisés. Dans les pays donateurs, l'aide au développement ou l'aide étrangère est reflétée dans leurs budgets.

4. **Dettes extérieures.** La dette extérieure est la somme d'argent due par un pays à un pays créancier. Les pays ont leurs propres politiques en matière de service de la dette. Dans certains pays, un pourcentage du budget national est automatiquement affecté au service de la dette du pays.
5. **Flux d'aide.** Les flux d'aide fournissent des informations sur le volume d'argent exporté d'un pays donateur vers un pays bénéficiaire. Les informations sur les flux d'aide qui sont largement diffusées sont généralement produites par les pays donateurs. Elles contiennent généralement des informations telles que le montant de l'aide déboursée en fonction des priorités thématiques, les pays bénéficiaires, les exécutants/entrepreneurs des projets liés aux dépenses d'aide, etc.
6. **Impacts de l'aide.** En réponse aux pressions exercées pour démontrer l'efficacité de l'APD, les IFI, les gouvernements et les OSC publient des rapports sur la manière dont l'aide a ou n'a pas atteint ou contribué aux objectifs de développement. Les rapports sur les violations des droits humains liées à l'APD sont presque toujours publiés par les OSC.

II. Sources des données

Les données relatives à l'efficacité du développement et de la coopération peuvent être obtenues auprès d'agences gouvernementales (tant des pays donateurs que des pays bénéficiaires), des universités et des organisations de la société civile. Les sources les plus importantes de données sur la coopération au développement sont l'OCDE et les agences des Nations unies. Les données relatives à des thèmes spécifiques de l'aide (par exemple, l'agriculture, les femmes, la santé, etc.) sont souvent disponibles sur les sites web des organisations travaillant dans ces domaines.

Exemples de sources de données sur l'efficacité de la coopération et du développement

1. Sites web de l'aide ouverte
 - Suède → <https://openaid.se/about/>
 - Pays-Bas → <https://openaid.nl/>
 - Belgique → <https://openaid.be/en/about-site>
 - Danemark → <https://openaid.um.dk/en/>
 - Italie → <https://openaid.aics.gov.it/en/>
2. Suivi par Aid/Watch des politiques australiennes en matière d'aide internationale et de commerce → <https://aidwatch.org.au/about/>
3. Rapports AidWatch de Concord sur les dépenses et les politiques d'aide de l'UE → <https://concordeurope.org/tag/aidwatch/>
4. Ensembles de données des Initiatives de développement sur la pauvreté, le financement du développement, le financement privé et l'aide humanitaire → <https://devinit.org/data/>
5. Les bases de données de Donor Tracker sur les donateurs et les financements dans les secteurs du développement → <https://donortracker.org>

Activité 2.

Concevoir une recherche pour l'Observatoire de l'aide aux OSC

Objectif

Appliquer les compétences acquises lors des sessions précédentes sur la conduite de recherches populaires pour le l'Observatoire de l'aide des OSC.

Résultats attendus

Un plan de recherche pour l'Observatoire de l'aide des OSC.

Matériel

- Présentation PowerPoint et/ou tableaux de papier
- Projecteur LCD
- Marqueurs

Voir les feuilles de travail pour les activités 2.1 et 2.2.

Activité 2.1. Instructions

1. Assignez des groupes appropriés parmi les participants.
2. Identifiez un sujet de recherche lié à la coopération au développement et formulez le problème de recherche.
3. Formulez les objectifs de la recherche primaire et secondaire.
4. Identifiez la stratégie et l'approche qui seront utilisées dans la recherche.
5. Identifiez les besoins en données de la recherche et les sources de ces données.

Activité 2.2. Instructions

1. Assignez des groupes appropriés parmi les participants.
2. Identifiez un projet de développement soutenu par une IFI, IFID sur laquelle le groupe veut faire une recherche.
3. Formulez les objectifs de recherche primaires et secondaires qui répondront à l'évaluation de l'efficacité du développement du projet selon les principes de la CED.
4. Identifiez les besoins en données/variables nécessaires à l'évaluation et à l'analyse des données, et où ces données peuvent être trouvées.
5. Identifiez les méthodes qui seront utilisées pour recueillir les données.
6. Identifiez les méthodes qui seront utilisées pour analyser les données recueillies.

Module 04

DIFFUSION ET VULGARISATION

🎯 Objectifs du module

1. Discutez de l'importance de mener des enquêtes publiques, de la sensibilisation et du plaidoyer dans le suivi de l'aide.
2. Développer les connaissances et les compétences des participants en matière de plaidoyer pour l'efficacité du développement.

🕒 Temps alloué : Minimum 3 heures

La sensibilisation du public aux informations sur l'aide encourage les gens à participer aux dialogues et à faire pression pour des réformes appropriées. L'utilisation de l'information sur l'aide dans le plaidoyer pour l'efficacité du développement est une facette importante du travail de l'Observatoire de l'aide des OSC. Cependant, afin d'influencer les politiques et les projets, l'information sur l'aide doit être popularisée et rendue accessible en fonction des différents types de public ou de parties prenantes.

Ce module met l'accent sur l'importance du plaidoyer pour les OSC impliquées dans l'Observatoire de l'aide, et sur la diffusion et la vulgarisation de l'information sur l'aide dans le contexte du plaidoyer.

Ce module comporte deux sessions et une activité divisée en deux parties :

Session 4.1.

Travail de plaidoyer

discute de l'importance du plaidoyer et décrit les étapes de l'action de plaidoyer dans le cadre du travail de l'Observatoire de l'aide des OSC

Session 4.2.

Méthodes de travail en matière de plaidoyer

présente les différentes stratégies et les différents outils que les OSC peuvent utiliser pour vulgariser et diffuser des informations sur l'aide tout en plaidant pour l'efficacité du développement

Activité 3.

Rédiger un plan de plaidoyer (Parties A et B)

permet aux participants d'appliquer les connaissances acquises lors des sessions précédentes à la création d'un plan de plaidoyer dans le cadre du travail de l'Observatoire de l'aide des OSC.

Session 4.1.

Travail de plaidoyer

Résultats d'apprentissage

A la fin de la discussion, les participants sont capables de :

1. Comprendre l'importance de l'efficacité du développement dans le plaidoyer.
2. Comprendre les différents éléments du travail de plaidoyer.
3. Réaliser un plan de plaidoyer pour l'Observatoire de l'aide des OSC.

Matériel

- Présentation PowerPoint et/ou tableaux de papier
- Projecteur LCD
- Marqueurs

Processus

1. Expliquez les résultats d'apprentissage de la session.
2. Discuter du processus du travail de plaidoyer.
3. Se préparer aux activités intégrées dans la session.

I. L'importance du plaidoyer pour l'efficacité du développement

Selon David Brancdon²⁰, le plaidoyer implique qu'une ou plusieurs personnes, qu'il s'agisse d'un individu ou d'un groupe vulnérable ou de son représentant agréé, défendent efficacement leur cause auprès d'autres personnes influentes, à propos de situations qui les affectent directement ou, plus généralement, qui tentent d'empêcher les changements proposés qui finiront par aggraver la situation. L'intention et le résultat d'un tel plaidoyer devraient être d'accroître le sentiment de pouvoir de l'individu ou du groupe, de les aider à se sentir plus confiants et à devenir plus efficaces et à s'affirmer pour agir afin de créer le changement. Pour les activistes et les défenseurs de l'efficacité du développement, le plaidoyer vise à changer les politiques et les pratiques dans le sens de la justice sociale.

Depuis Rome en 2003 et comme en témoigne Busan en 2011, le plaidoyer des OSC aux niveaux international et national a contribué à faire évoluer le discours sur la coopération au développement de l'efficacité de l'aide vers une approche de l'efficacité du développement fondée sur les droits humains. Les OSC doivent rester vigilantes et s'assurer que les parties prenantes respectent leurs engagements en faveur d'une coopération efficace pour le développement.

Le plaidoyer sur l'efficacité du développement implique la réalisation d'un plan d'action visant à influencer les décideurs pour qu'ils agissent et mettent en œuvre des réformes qui bénéficieront aux secteurs marginalisés et vulnérables. Le plaidoyer est également nécessaire pour garantir que l'APD et les autres formes de financement public et privé respectent les principes de l'efficacité du développement.

²⁰ Wilks, T. (2012). *Advocacy's Place Within Social Work Practice in Advocacy and Social Work Practice* (chapitre 1). Consulté sur https://books.google.com.ph/books?id=i5_nRZYNK2cC&printsec=frontcover&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false

II. Cinq étapes pour réaliser un travail de plaidoyer

Le plaidoyer, surtout s'il porte sur la promotion de la dignité des personnes, ne doit pas être considéré comme une activité qui progresse de manière linéaire. Il devrait y avoir un effort constant pour créer des plans et des stratégies basés sur la mise en œuvre antérieure des travaux de plaidoyer. Pour que le plaidoyer soit efficace, il doit toujours être dynamique et évolutif.

Vous trouverez ci-dessous les aspects fondamentaux du travail de plaidoyer qui articulent le processus par lequel le plaidoyer sur l'efficacité du développement et la coopération peut être mis en œuvre.

Cinq étapes du travail de plaidoyer

01

Sélectionnez une question prioritaire sur l'aide et la coopération au développement.

02

Effectuez des recherches et des analyses.

03

Planifiez votre plaidoyer sur l'efficacité de l'aide et du développement.

04

Mettez votre plan de plaidoyer à exécution.

05

Contrôlez, examinez et évaluez.

ÉTAPE 1

Sélectionnez une question prioritaire sur l'aide et la coopération au développement.

Au cours de cette première étape, une organisation ou une communauté identifie une question ou un problème lié à l'aide et à la coopération au développement qui l'affecte et qui peut être modifié grâce au plaidoyer. Une question de plaidoyer est un problème qui peut être traité si des changements sont apportés à certaines lois ou politiques.²¹

Un sujet de plaidoyer peut être identifié par différents moyens tels que des rassemblements communautaires ou des réunions avec des OSC et d'autres parties prenantes qui travaillent sur des thèmes communs. Vous trouverez ci-dessous quelques conseils pour choisir les questions communautaires à prioriser :

- **Utilisez une analyse de l'arbre à problèmes.** L'arbre à problèmes est une méthode visuelle qui aide un groupe à identifier les différentes dimensions d'un problème (tronc) en définissant ses causes (racines) et ses effets (feuilles et fruits).
- **Prenez en compte les questions suivantes.** Après avoir effectué l'analyse de l'arbre à problèmes, choisissez parmi les causes celles qui peuvent être traitées par le plaidoyer en vous posant les questions suivantes :
 - Comment cette question se rapporte-t-elle à l'efficacité de l'aide et du développement ?
 - S'agit-il de la question la plus pertinente et la plus actuelle en matière d'efficacité de l'aide et du développement au sein de votre organisation ou de votre communauté ?
 - Est-ce que cette question va :
 - *promouvoir les principes de l'efficacité du développement ?*
 - *répondre aux besoins de l'organisation ou de la communauté et protéger leurs droits ?*
 - *contribuer à renforcer l'organisation ou la communauté ?*
 - *développer de nouveaux leaders et de nouvelles alliances ?*

Ce ne sont là que quelques-unes des considérations qui peuvent être prises en compte lors du choix d'un sujet. D'autres considérations incluent les ressources nécessaires, le calendrier et l'accessibilité des espaces de plaidoyer pertinents.

ÉTAPE 2

Effectuez des recherches et des analyses.

La recherche populaire aide les militant.e.s à mieux comprendre leur sujet de plaidoyer. En plus de fournir des données sur les impacts du problème à résoudre, la recherche et l'analyse aideront également à identifier les ressources nécessaires au plaidoyer : les parties prenantes, les cibles du plaidoyer, les alliés potentiels et les détracteurs, ainsi que les solutions possibles au problème.

La collecte de données sur les impacts du problème peut se faire par le biais d'enquêtes, d'entrevues avec des informateurs clés et de discussions de groupe. Les données recueillies à l'aide de ces méthodes peuvent être utilisées pour démontrer la gravité du problème, formuler les messages de plaidoyer de l'organisation ou de la communauté, et développer des idées sur les solutions ou les recommandations possibles qui peuvent être explorées et présentées en même temps que le plaidoyer.

Une méthode d'identification des parties prenantes consiste à utiliser une matrice telle que celle présentée ci-dessous. Cette matrice aidera ensuite l'organisation ou la communauté à déterminer qui sont les cibles du plaidoyer et les alliés et détracteurs potentiels.

²¹ https://www.tearfund.org/en/about_us/what_we_do_and_where/issues/advocacy/

Type de parties prenantes	Qui ? (particuliers/organisations/institutions)	Personne contact principale	Raison/s pourquoi cette question leur importe	Positionnement sur le problème identifié	Niveau d'influence (+ à +++ ou - à ---)
Directement affectés					
Organisations populaires	X représentant les peuples autochtones vivant le long de la rivière Y.	Nom	Déplacement dû à un projet de barrage	Arrêter le projet de barrage	++
Gouvernement					
Secteur public	Bureau du maire	Nom	Un membre de la famille du maire fait partie des promoteurs du barrage.	Autoriser le projet de barrage	---
Secteur public	Bureau régional de l'environnement	Nom	Soutient la préservation de l'habitat faunique et de l'écosystème de la rivière	Ne délivre pas de certificat de conformité environnementale pour le projet de barrage	++
Défenseurs des droits					
Société civile	X OSC sur les droits de la propriété intellectuelle	Nom	Défenseurs des droits de propriété intellectuelle sur leurs territoires	Contre l'accaparement des terres	+++

ÉTAPE 3

Planifiez votre plaidoyer sur l'efficacité de l'aide et du développement.

Un plan de plaidoyer est un cadre qui décrit les politiques et les pratiques que l'organisation ou la communauté veut changer, et comment ce changement se produira. Les éléments de base du plan de plaidoyer sont les suivants :

- Le problème/la question
- Effets et causes du problème
- Objectifs du plan de plaidoyer
- Activités à réaliser pour atteindre les objectifs
- Ressources nécessaires
- Personnes clés responsables des activités
- Identification des principales parties prenantes
- Formulation de messages de plaidoyer pour les principales parties prenantes

Formulation des objectifs

Lorsque vous formulez des objectifs, assurez-vous toujours qu'ils sont SMART - Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Pertinents et Limités dans le Temps. Les activités doivent contribuer à la réalisation des objectifs du plan de plaidoyer. Afin de réaliser les activités, il faut identifier les ressources et les personnes clés responsables de la mise en œuvre des activités.

Identifier le public et élaborer des messages clés

Avant de pouvoir communiquer un plaidoyer, il est primordial de déterminer l'audience - à qui voulons-nous communiquer le message. Tout plaidoyer doit avoir un public cible spécifique, sinon, il aura tendance à aller trop loin et manquera de direction et d'objectif global. L'audience peut être mieux identifiée en posant les questions suivantes :

- Qui sont les agents de changement pour le plaidoyer ?
- Que savent-ils du plaidoyer ?

En attendant, les messages de plaidoyer doivent être formulés en fonction des résultats de la recherche et une analyse de ce qui doit être fait pour résoudre le problème. Souvent, on les appelle des demandes ou des demandes principales. Il peut y avoir des messages généraux, et il y a des messages qui peuvent être formulés spécifiquement pour chaque public cible ou partie prenante. Par exemple, les messages destinés aux services gouvernementaux dans le cadre d'un conflit foncier consisteront souvent à demander aux décideurs politiques de promouvoir ou d'abroger une certaine loi, tandis que les messages destinés à des collègues de travail dans le cadre d'un conflit foncier pourront être formulés de manière spécifique.

Les membres de la communauté affectés par la même politique se concentreront sur les actions à entreprendre pour faire pression sur les décideurs politiques.

Exemples de messages de plaidoyer

Extraits de la déclaration du groupe féministe du POED lors de la 2e réunion de haut niveau du PMCED à Nairobi (2017).

Appels aux gouvernements et autres parties prenantes au PMCED

- Approfondir les engagements pris à Paris, Accra et Busan en faveur de l'égalité des genres et des droits humains et promouvoir une architecture de coopération au développement équitable et juste.
- Renforcer l'efficacité du développement par des pratiques fondées sur les normes relatives aux droits humains, y compris les normes relatives aux droits des femmes.
- Nous demandons qu'un partenariat inclusif pour un développement efficace assure la justice en matière de développement, reconnaisse et valorise le travail de reproduction et de soins, protège et promeuve un travail décent et des moyens de subsistance durables, et garantisse le droit non médiatisé des femmes à posséder et à contrôler la terre, la maison, les nouvelles technologies et les autres ressources productives. Elle reconnaît en outre les soins comme un bien public et un droit fondamental. La coopération au

développement devrait reconnaître que les pays, y compris les petites îles et les États enclavés, en situation de fragilité et de conflit, sont confrontés à l'impact différentiel et disproportionné du changement climatique et des conflits armés sur la vie et les droits des femmes et des filles.

Extrait de la réaction de Reality of Aid sur le projet de recueil sur le soutien public total au développement durable (SPTDD) du CAD.

Au niveau national, les donateurs et les gouvernements doivent faciliter les processus politiques démocratiques par les moyens suivants* :

- Établir des espaces permanents institutionnalisés pour un dialogue multipartite sur la politique de développement.
- Faciliter l'engagement inclusif d'une diversité d'acteurs de la société civile, en particulier ceux qui représentent les organisations de base, les peuples autochtones, les femmes et les enfants, entre autres.
- Mise en place d'un système ouvert et opportun d'information et de transparence les mécanismes et processus de responsabilisation, garanti par la loi.
- Mettre en œuvre une transparence totale de la documentation budgétaire avec un engagement direct des citoyens dans les processus budgétaires.
- Mettre en place des processus inclusifs et pleinement participatifs, du niveau national au niveau mondial, afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement au niveau national.
- Soutenir les capacités d'un large éventail d'OSC pour leur permettre de participer efficacement aux processus politiques.

**Ce sont les recommandations de "Un environnement favorable aux organisations de la société civile : Une synthèse des preuves de progrès depuis Busan" soumis par le groupe de travail du POED (Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement) sur l'environnement favorable aux OSC en octobre 2013 au PMCED.*

ÉTAPE 4

Mettez votre plan de plaidoyer à exécution.

Différentes activités peuvent être menées pour réaliser le plan de plaidoyer (voir Session 4.2.). Le lobbying et la campagne sont deux approches du travail de plaidoyer. La plupart du temps, une combinaison de ces deux approches est utilisée, en fonction du type de sujet de plaidoyer et du type de parties prenantes impliquées dans le travail de plaidoyer.

- **Faire pression sur les responsables gouvernementaux et les espaces politiques pertinents.** Le lobbying implique une communication directe avec les décideurs qui ont un pouvoir direct sur l'analyse et le changement des politiques, ou avec les personnes influentes qui ont des ressources ou des liens importants avec les décideurs. Cela peut se faire par le biais d'un ou plusieurs des moyens suivants : appels téléphoniques, envoi de lettres et de déclarations écrites, participation à des réunions intergouvernementales et interventions, et réunions avec les responsables gouvernementaux concernés, entre autres.
- **Campagne et mobilisation.** Il s'agit de maximiser un large éventail de plateformes et de concevoir un plan pour optimiser l'efficacité de chaque média. La campagne et la mobilisation peuvent se faire par différents moyens tels que la distribution de matériel éducatif, l'organisation d'actions de protestation, de forums, d'ateliers et de concerts, des expositions, ou des événements en ligne - en fait, toute activité qui rassemble des personnes pour faire pression en faveur de changements dans les politiques. L'activité dépend principalement des objectifs, des ressources disponibles et du contexte de l'action de plaidoyer.

ÉTAPE 5

Contrôlez, révisez et évaluez.

Le suivi, l'examen et l'évaluation sont trois (3) processus différents qui permettent aux organisations ou aux communautés d'évaluer l'efficacité ou l'impact de la mise en œuvre de leur plan de plaidoyer. Il existe trois (3) processus différents qui sont réalisés au cours du cycle d'un plan de plaidoyer.

- Le **suivi** est la collecte systématique de données pendant toute la durée du plan de plaidoyer. Il permet de recueillir des informations qui serviront de base au suivi de la progression de la mise en œuvre, et permet à l'organisation ou à la communauté d'identifier les questions qui doivent être traitées au fur et à mesure de l'avancement du plan. Le suivi est largement basé sur les indicateurs identifiés au départ. Les indicateurs peuvent inclure les messages clés de votre plaidoyer. Le suivi peut inclure la transcription des entretiens et des engagements avec les publics cibles et leurs réponses. Il peut également inclure l'impact sur l'opinion publique en prenant note de chaque exposition médiatique à la télévision, à la radio, dans la presse écrite et sur les plateformes en ligne. L'évaluation, quant à elle, mesure la réalisation des buts et objectifs fixés.
- La **révision** est effectuée régulièrement pendant toute la durée du plan de plaidoyer à l'aide des données recueillies lors du suivi. Elle implique des évaluations périodiques (hebdomadaires, mensuelles, trimestrielles ou annuelles - en fonction de la durée du plan) afin de vérifier si le projet est sur la bonne voie et de tirer des leçons qui peuvent influencer le plan de plaidoyer, la mise en œuvre du plan actuel, et aussi pour façonner les plans futurs.
- L'**évaluation** est généralement effectuée au milieu et à la fin du plan ou du projet de plaidoyer afin d'analyser ce qui a été fait, d'évaluer son efficacité à créer un changement et de tirer des leçons stratégiques. L'évaluation peut impliquer des partenaires de plaidoyer extérieurs à l'organisation ou à la communauté promotrice.

Voir l'annexe B pour un exemple de matrice de suivi et d'évaluation.

Activité 3.1.

Rédiger un plan de plaidoyer pour les résultats de la recherche de l'Observatoire de l'aide des OSC (Partie A)

Objectif

Appliquer les informations apprises lors des sessions précédentes pour créer un plan de plaidoyer pour l'efficacité de l'aide en matière de développement.

Résultats attendus

Un projet de plan de plaidoyer.

Matériel

- Présentation PowerPoint et/ou tableaux de papier
- Projecteur LCD
- Marqueurs

Note à l'instructeur :

Cette activité peut s'appuyer sur les résultats obtenus par le groupe dans l'activité 2.1.

Voir la fiche de travail de l'activité 3.1.

Activité 3.1. Instructions

1. Assignez des groupes appropriés parmi les participants.
2. Identifiez un problème d'efficacité de l'aide et du développement sur lequel le groupe veut travailler.
3. Identifiez les causes et les effets provoqués par le problème.
4. Rédigez les objectifs du plan de plaidoyer.
5. Identifiez les principales parties prenantes/le public qui doivent être impliqués ou mobilisés.
6. Formulez des messages de sensibilisation à l'intention des principales parties prenantes.

Session 4.2.

Méthodes de travail en matière de plaidoyer

Résultats d'apprentissage

A la fin de la session, les participants :

1. Seront informés des différentes méthodes de travail en matière de plaidoyer.
2. Pourront appliquer les bases de ces méthodes à leur propre travail de plaidoyer.

Matériel

- Présentation PowerPoint et/ou tableaux de papier
- Projecteur LCD
- Marqueurs

Processus

1. Expliquez les résultats d'apprentissage de la session.
2. Discutez des méthodes de travail du plaidoyer.
3. Se préparer aux activités intégrées dans la session.

Note à l'instructeur :

Des liens vers des exemples seront fournis à la fin de chaque article. Cependant, il est préférable de trouver des exemples qui seront plus pertinents ou appropriés pour votre contexte de formation.

Une composante importante du plaidoyer consiste à influencer le public cible en s'assurant que les messages de plaidoyer les atteignent. Cette session présentera certaines des méthodes couramment utilisées pour atteindre l'audience cible lors d'un plaidoyer.

1. **Note de politique générale.** Également connu sous le nom de document de politique ou de rapport de politique, il s'agit d'un document concis qui résume les points clés d'un problème de politique particulier, ainsi que des recommandations de politique pour mieux traiter le problème. Pour les observatoires de l'aide, une note de synthèse peut être un outil essentiel pour présenter les résultats de la recherche et les recommandations à un public non spécialisé dans un langage simple, et peut être utilisée pour influencer les décideurs politiques et les autres publics visés.

Bien qu'il n'existe pas de format unique pour les notes de synthèse, celles-ci sont généralement structurées selon ce schéma :

- Titre
- Résumé
- Introduction
- Corps principal (discussion sur la politique problème et/ou principaux résultats de la recherche)
- Recommandations politiques
- Conclusions

En outre, la note de politique générale peut contenir des encadrés et des encadrés latéraux, des cas, des tableaux, des graphiques et des photographies. Des références et des remerciements doivent également être ajoutés.

Bien qu'il n'y ait pas de longueur prescrite, les notes de politique générale comptent généralement entre 700 et 3 000 mots. La longueur dépendra de la question politique ainsi que du type de public visé. Rappelez-vous qu'en général, un document d'orientation politique doit :

- Fournir suffisamment d'informations et de contexte pour que le lecteur puisse comprendre le problème.
- Convaincre le lecteur que le problème doit être traité de toute urgence.
- Fournir des informations sur les alternatives.
- Stimuler le lecteur à prendre une décision.

2. **Document de prise de position.** Une prise de position est une déclaration écrite détaillée qui expose le point de vue, l'analyse et/ou la politique d'une organisation. Il est généralement rédigé sous forme d'essai, en réaction à une question récente. Une prise de position contient généralement les éléments suivants :

- Introduction et contexte de la question à l'étude
- L'analyse et la position de l'organisation sur la question
- Conclusion, qui peut contenir des appels à l'action ou des recommandations

Exemples de notes de synthèse

- Le financement national du développement : Processus corporatisé ou démocratisé ? → <https://bit.ly/2zBKihk>
- Le financement du développement aujourd'hui : Au service de quels intérêts ? → <https://bit.ly/2YBJvP6>
- La stratégie 2030 de la BAD : un reconditionnement du néolibéralisme ? → <https://bit.ly/3d2OoWr>

Exemples de prises de position

- Déclaration sur le premier projet de l'Alliance des OSC du Sud sur la coopération Sud-Sud → <https://realityofaid.org/statement-on-the-first-draft-of-the-bapa40-outcome-document-southern-cso-alliance-on-south-south-cooperation/>
- Déclaration pour la réunion à haut niveau du CAD de l'OCDE sur la modernisation des rapports pour l'aide publique au développement → <https://realityofaid.org/statementfor-the-oecd-dac-high-level-meeting-on-modernising-reporting-for-official-development-assistance/>.

3. **Pétition.** Une pétition est une lettre/demande écrite formelle pour une certaine action, généralement adressée aux autorités. Dans le contexte du plaidoyer pour l'efficacité du développement, les pétitions peuvent être rédigées dans une multitude de buts, par exemple : pour permettre aux OSC et aux membres des communautés affectées de faire partie des mécanismes de prise de décision sur les projets de développement, pour bloquer/arrêter un certain projet de développement, pour publier des documents concernant l'aide reçue par les gouvernements, ou pour empêcher les donateurs de financer des activités gouvernementales qui violent les droits humains. Une pétition réunit généralement des signataires pour donner du poids à sa demande.

Les éléments de base d'une lettre de pétition sont les suivants :

- Papier à en-tête de l'organisation
- Titre de la pétition
- Date
- Organisation bénéficiaire/Nom du bénéficiaire
- Adresse du destinataire
- 1er paragraphe - détails de la pétition actuelle
- 2ème paragraphe - raisons de la pétition
- 3ème paragraphe - demande d'intervention
- Remarques finales
- Liste des signataires

Les lettres de pétition peuvent être signées par des moyens hors ligne et en ligne. Il est plus facile d'obtenir des signatures pour les lettres de pétition grâce à des sites web tels que change.org et avaaz.org.

Exemples de lettres de pétition

- Arrêtez la construction du barrage de Mapithel MAINTENANT ! → <https://bit.ly/2zwDB9i>
- Lettre au Premier ministre Shri Narendra Modi : Maintenir la disposition spéciale de l'article 371C de la Constitution de l'Inde en ce qui concerne la construction du barrage de Mapithel (projet polyvalent de Thoubal) dans l'État de Manipur → <https://bit.ly/2ULHoXL>.

4. Les **déclarations d'adhésion**, quant à elles, sont moins formelles et ne sont pas nécessairement adressées aux autorités. Il s'agit plutôt de déclarations qui expriment une conviction, une position et/ou un appel à l'action sur une certaine question publique, auxquelles des organisations ou des individus apportent leur soutien en apposant leur signature.

Exemples de déclarations d'adhésion

- Une refonte du système, pas une métamorphose ! → [https:// bit.ly/37x9730](https://bit.ly/37x9730)
- Récupérer l'agenda climatique au milieu du pillage et de la répression des entreprises → <https://bit.ly/2XZZCXB>

5. **Déclarations de solidarité.** Une déclaration de solidarité est utilisée pour exprimer publiquement son soutien ou sa sympathie pour une action ou une cause. Il s'agit d'un outil de communication important pour mettre en lumière une question qui n'est généralement pas couverte par les médias grand public et pour recueillir le soutien de différents individus, communautés et organisations.

Exemples de déclarations de solidarité

- Déclaration de soutien du POED à la coprésidente Beverly Longid → <https://www.change.org/p/government-of-the-philippines-latest-updates-POED-statement-of-support-for-co-chair-beverly-longid>.
- Pour répondre à la pandémie de COVID-19, nous devons faire preuve de solidarité et accorder une attention particulière aux personnes les plus éloignées → [https:// bit.ly/3d4sCBC](https://bit.ly/3d4sCBC).
- Déclaration du CPDG sur la proposition de loi antiterroriste de 2020 → <https://www.facebook.com/notes/council-for-peoples-development-and-governance/proposed-anti-terror-law-is-an-attack-on-civic-space-and-democracy/546292496027723/>

6. Atelier politique. Un atelier politique est un événement organisé au cours duquel les politiques publiques sont examinées, évaluées et des propositions sont faites. Les participants varient en fonction des objectifs spécifiques de l'atelier. Dans le cadre de son travail, Reality of Aid organise généralement des ateliers sur les politiques à l'intention de la société civile, des professionnels de la politique, des défenseurs et des communautés touchées, afin de préparer l'engagement des décideurs des gouvernements, des pays donateurs et des institutions multilatérales sur les questions d'efficacité de l'aide et du développement.

7. Dialogue politique. Le terme de dialogue politique peut désigner à la fois un événement structuré au cours duquel les décideurs politiques et les parties prenantes se rencontrent pour discuter et influencer les politiques publiques, ou l'ensemble des activités de dialogue politique. L'ensemble du processus d'élaboration des politiques par lequel les acteurs politiques interagissent, que ce soit par le biais d'événements structurés formels, de consultations et de conversations informelles, d'échanges de courriels, de soumissions de documents de position et de lettres, dans le but final d'informer et d'influencer les politiques.

Qu'il s'agisse d'une définition spécifique ou d'une définition plus large, les dialogues sur les politiques sont une composante importante du processus d'élaboration des politiques, car ils facilitent l'appropriation par les parties prenantes, ainsi que la responsabilité et la transparence, qui conduisent à la création d'un environnement de dialogue et à un meilleur contrôle et suivi des résultats. Toutefois, l'efficacité de la politique des dialogues dépend de la participation démocratique des OSC et des organisations populaires à la gouvernance. Cela signifie que les dialogues politiques ne doivent pas être simplement superficiels et symboliques. Les dialogues politiques doivent pouvoir renforcer le droit et la capacité des OSC et des organisations populaires à participer activement à la prise de décision sur les politiques qui les concernent.

8. Matériaux/événements culturels. Bien qu'ils ne soient pas couramment utilisés dans le cadre du plaidoyer en faveur de l'efficacité du développement, les matériaux/événements culturels ont le potentiel de recueillir davantage le soutien du public pour l'efficacité du développement par des moyens créatifs. Chansons, poèmes, expositions d'art, projections de films, théâtres publics, par exemple, sont utiles pour sensibiliser le public et susciter sa sympathie pour les personnes touchées par les projets

Exemples de matériel/événements culturels pour le plaidoyer

- One Billion Rising contre l'agression du développement à Panay → <https://www.onebillionrising.org/15630/panay-guimaras-philippines-rising-revolution/>
- Résultats et points forts de la 27ème célébration du Jour de la Cordillère : Vivez l'histoire glorieuse de notre lutte ! Lutte pour la terre, la vie et l'honneur ! → https://cpaphils.org/campaigns/CD2011Résultats et faits marquants_Final.pdf
- Kari-Oca II, la conférence des peuples autochtones à Rio +20 → <https://malocacommunities.org/2012/09/25/juin-2012-kari-oca-ii-conference-des-populations-autochtones-a-rio-20/>.

d'aide, grâce à des formes d'expression créatives qui célèbrent la culture et l'identité des peuples.

9. Mobilisation. La mobilisation, la manifestation, l'action de protestation ou le rassemblement est un événement au cours duquel des groupes se réunissent à un endroit, une date et une heure spécifiques pour exprimer publiquement leur soutien ou leur désapprobation d'une certaine question. Traditionnellement, les mobilisations se font physiquement. Avec l'avènement de la technologie numérique, les plateformes de médias sociaux ont également fourni d'autres moyens de mener des actions de protestation lorsque les groupes ne peuvent pas se réunir physiquement (manifestations sur les médias sociaux, blogs, journées d'action, etc.).

Exemples de mobilisation

- Mobilisation contre le barrage de Mapithel → <http://e-pao.net/GP.asp?src=38..130415.apr15>
- Journée mondiale d'action contre le rétrécissement des espaces civiques → <https://csopartnership.org/2019/12/cso-platform-POED-leads-global-day-of-action-against-shrinking-civic-spaces/>.
- Protestation mondiale contre la mise en œuvre des barrages au Sikkim → <https://www.ipmsdl.org/events/join-the-worldwide-protest-against-implementation-of-dams-in-sikki-m/?fbclid=IwAR3sXlrpyRxYCKoNxYF98w9uSv7yQS8-14yRLL-nWH5qhLkRTysZzi0Q0g>.

10. Outils de plaidoyer en ligne

Les médias numériques ou les outils en ligne ont permis aux défenseurs de l'efficacité du développement d'atteindre un public plus large aux niveaux national et mondial. Les principales conditions requises pour les médias numériques sont toutefois l'accès aux appareils numériques, à l'électricité et à l'Internet. Considérez d'abord ces conditions et votre public cible avant d'utiliser les médias numériques dans le cadre d'un plaidoyer.

- Les **webinaires** sont des versions en ligne d'ateliers, de conférences ou de réunions physiques. Au lieu de se rencontrer physiquement, les organisateurs, les intervenants et les participants se réunissent en ligne via une plateforme web.
- La **visualisation des données** est la représentation graphique des données et des informations. Grâce à l'utilisation d'images telles que des diagrammes, des graphiques et des cartes, la visualisation des données peut aider les lecteurs à saisir et à comprendre facilement les modèles et les relations entre les données. Dans le contexte de l'efficacité de l'aide et du développement, la visualisation des données peut être utile, par exemple, pour comparer l'aide réelle fournie par rapport aux engagements d'aide, ou le montant de l'aide accordée à une priorité par rapport aux autres priorités.

Exemples de visualisations de données

- Où va l'aide étrangère américaine → <https://bit.ly/3fsT8Gt>
- Graphique de l'aide étrangère américaine par pays → <https://bit.ly/30P7bSG>
- Graphiques des dépenses militaires 2019 → <https://bit.ly/37BdTNm>

- Les plateformes de **médias sociaux** sont également devenues très populaires pour le plaidoyer en ligne. Grâce à des plateformes telles que Facebook, Twitter et Instagram, les défenseurs de l'efficacité du développement ont atteint un public plus large. Une variété de contenus peut être utilisée pour le plaidoyer sur les médias sociaux, notamment la visualisation de données, les infographies, les photo-reportages, les vidéos et même les memes. Les plateformes de médias sociaux peuvent également être utilisées pour partager des liens qui dirigent l'audience vers les sites Web, les déclarations ou les campagnes de signature des défenseurs.

Exemples de contenus de médias numériques

- Infographie : Rapport de Reality of Aid 2018 → <https://realityofaid.org/infographics/>
- Histoires de photos : Humans of New York → <https://bit.ly/3eb4zCm>
- Meme : la théorie du ruissellement économique → <https://bit.ly/2YGixpv>
- Vidéos : Intervention d'IBON International au DCF 2018 → <https://bit.ly/2YKNSam>

Une campagne de médias sociaux est un effort coordonné pour soutenir un plaidoyer par le biais d'au moins une (1) plateforme de médias sociaux. Par exemple, les organisateurs de journées d'action mondiales encouragent toujours les participants à utiliser leurs plateformes de médias sociaux pour partager leur activité ou leur action en utilisant le hashtag (#) de l'événement. Si les campagnes sur les médias sociaux sont utiles, elles ne seront efficaces que si elles soutiennent ou se traduisent par des changements hors ligne.

Lorsque vous concevez votre campagne de médias sociaux, n'oubliez pas de :

- **Définir des objectifs SMART pour la campagne :**
 - **Spécifique :** "Nous avons spécifiquement identifié X comme étant notre plateforme de médias sociaux et Y comme étant la/les mesure(s)".
 - **Mesurable :** "La portée de la réponse peut être mesurée à partir des données récoltées."
 - **Réalisable :** "Nous visons une augmentation de X% de notre audience."
 - **Pertinent :** "Notre objectif aura un fort impact sur notre présence globale sur les médias sociaux."
 - **Limité dans le temps :** "L'objectif doit être atteint à la fin du premier trimestre de l'année".
- Décidez du type de contenu à produire pour votre public et des plateformes de médias sociaux à utiliser.
- Créez un calendrier/plan de contenu.
- Créez des instructions simples sur la manière dont les organisations/individus peuvent se joindre à la campagne.
- Surveillez les publications et répondez aux commentaires en conséquence.
- Rassemblez les données sur le nombre de publications, de partages et de réactions afin d'évaluer si la campagne de médias sociaux a contribué à la réalisation de vos objectifs.

Exemples de campagnes sur les médias sociaux

- Journée mondiale de solidarité #PublicHealthNotProfit
- Journées mondiales d'action sur les dépenses militaires #GDAMS

11. Mobiliser les médias

La gestion des relations avec les médias consiste à développer des relations avec les rédacteurs, les reporters et les journalistes des journaux, de la radio, de la télévision et des médias numériques afin de communiquer efficacement votre message ou votre histoire par le biais des plateformes médiatiques appropriées. Les journalistes sont toujours à l'affût d'idées d'articles et de sources. Développer des relations solides avec le personnel des médias peut aider les défenseurs de l'efficacité à mieux atteindre leur public. Vous trouverez ci-dessous quelques conseils pour développer les relations avec les médias :

- **Identifiez et faites une liste de journalistes.** Identifiez les rédacteurs/journalistes de votre média cible qui couvrent les sujets liés à votre histoire ou les plus proches de celle-ci. Vous pouvez le faire en recherchant les noms des journalistes/auteurs d'articles pertinents pour votre plaidoyer/récit. Dans certains cas, les médias en ligne publient les adresses électroniques de leurs rédactions en fonction du sujet/thème. Les comptes de médias sociaux des journalistes et des organes de presse sont également des endroits où vous pouvez trouver des contacts avec les médias.
- **Proposez de faire des commentaires ou des déclarations sur les nouvelles actuelles qui sont pertinentes pour votre plaidoyer.** Cela peut se faire en proposant des interviews aux médias ou en envoyant une lettre à l'éditeur, ou encore en s'engageant dans un reportage publié sur les médias sociaux en écrivant un commentaire.
- **Soyez digne de confiance et accessible.** Soyez honnête et véridique dans les informations que vous fournissez, aux journalistes. Respectez les délais des journalistes et les engagements que vous avez pris envers eux. Vous devez être en mesure de répondre rapidement à leurs demandes. Soyez toujours prêt avec votre dossier de presse qui contient le profil de votre organisation, le contact du porte-parole, le résumé de votre plaidoyer et des images haute résolution liées à votre organisation et à votre plaidoyer.

Vous trouverez ci-dessous quelques-uns des outils que vous pouvez utiliser pour engager les médias :

- **Communiqué de presse.** Également appelé déclaration ou communiqué de presse, un communiqué de presse est un article d'actualité rédigé par des activistes et envoyé à des membres ciblés des médias. Dans le contexte de la vulgarisation de la recherche populaire pour les observatoires de l'aide, un communiqué de presse est un outil de communication utilisé pour transmettre les résultats de la recherche aux médias afin qu'ils soient présentés à l'appui de votre plaidoyer.

Étant donné qu'un communiqué de presse est techniquement un article d'actualité, il fait généralement une page et doit fournir des réponses aux 6 questions (quoi, quand, où, pourquoi, qui et comment). En outre, l'écriture doit être informative, le langage formel et fleuri doit être évité, et le langage technique doit être adapté. Le jargon doit être utilisé avec parcimonie ou pas du tout.

- **Une lettre à la rédaction** est une lettre adressée à une publication sur des sujets qui concernent ses lecteurs. Ces sujets peuvent concerner votre position sur l'éditorial du média, sur un article qu'il a publié, sur des questions d'actualité, ou pour corriger une déformation ou une erreur. Une lettre à la rédaction est généralement courte, de 200 à 300 mots. Vérifiez toujours les directives de l'organe de presse avant d'écrire une lettre à la rédaction.
- **Un article d'opinion** est un article qui traite de l'actualité ou en réponse à une autre opinion exprimée dans la publication du média. Il est plus long qu'une lettre à la rédaction, et compte généralement de 300 à 700 mots. Lorsque vous rédigez un article d'opinion, veillez toujours à ce que votre opinion soit claire et étayée par des données. Dites à vos lecteurs pourquoi ils devraient s'en préoccuper et quelles mesures ils peuvent prendre.

- Invitez les journalistes à votre **événement médiatique**. Un événement médiatique est un événement conçu pour être couvert par les médias d'information. Il peut s'agir d'une mobilisation, une action symbolique ou le lancement d'une campagne où les médias sont invités à couvrir l'événement.
- Une **conférence de presse** est l'un des événements médiatiques les plus courants. Elle est organisée pour distribuer officiellement des informations et répondre aux questions des médias. Avec une conférence de presse, vous pouvez donner plus d'informations que dans un communiqué de presse (bien que vous deviez les distribuer pendant la conférence), avoir plus d'interaction avec les médias en répondant directement à leurs questions, et prendre plus de temps pour annoncer les développements importants et expliquer les implications plus profondes. Gardez à l'esprit les points suivants lorsque vous organisez une conférence de presse :
 - Envoyez un avis aux médias d'une page contenant le quoi, le quand, le qui, le où, le pourquoi de votre événement ; votre numéro de téléphone et votre adresse électronique ; et des informations pertinentes telles que les possibilités de photos.
 - Sélectionnez vos intervenants et assurez-vous qu'ils sont informés de leurs sujets d'intervention. Les témoignages de première main des communautés affectées sont toujours plus puissants et convaincants. Choisissez un modérateur qui sera chargé de convoquer la conférence de presse en présentant le sujet et les participants. Le modérateur répond également aux questions ou les dirige vers les participants appropriés.
 - Préparez votre dossier de presse pour le distribuer pendant la conférence de presse. Il peut comprendre un communiqué de presse, de courtes présentations de vos intervenants, des photos pertinentes et des informations générales sur la question.
- Préparer la salle de la conférence de presse. Installez des éléments visuels comme une toile de fond pour vos intervenants lorsqu'ils s'installent à une table de conférence. Vérifiez l'équipement électrique. Préparez les rafraîchissements.
- Pendant la conférence de presse, accueillez les médias et faites-leur signer une liste d'invités. Chaque intervenant doit disposer d'environ cinq (5) minutes pour présenter ses trois (3) à cinq (5) points principaux. Après les discours, le modérateur doit autoriser les questions des médias. Une conférence de presse dure généralement de 45 minutes à une heure.
- Après la conférence de presse, veillez à surveiller les médias et à prendre note de la façon dont votre histoire a été couverte. Prenez contact personnellement avec les journalistes afin de faire bonne impression et pour qu'ils se souviennent de vous lorsqu'ils auront besoin d'informations.

Exemples d'outils de communication pour les médias

- **Communiqué de presse** : Lors du rassemblement mondial sur l'aide : Des groupes de la société civile s'en prennent à la politique d'aide américaine → <https://bit.ly/37ssbjB>
- **Lettre à la rédaction** : Les protestations des Wet'suwet'en ne concernent pas seulement le pipeline → <https://bit.ly/2YdmHWX>
- **Article d'opinion** : Le développement par et pour le peuple → <https://bit.ly/3egrA6Y>
- **Avis aux médias** : Des dirigeants autochtones et des experts juridiques s'opposant au site C tiennent une conférence de presse sur la colline du Parlement → [https:// bit.ly/2ZUSUuTi](https://bit.ly/2ZUSUuTi).

Question pour discussion

Quels sont les autres événements médiatiques que vous avez réalisés ou que vous pensez pouvoir réaliser ?

Qu'est-ce qui peut être fait pour mieux atteindre votre public cible ?

Activité 3.2.

Rédiger un plan de plaidoyer pour les résultats de la recherche de l'Observatoire de l'aide des OSC (partie B)

Objectif

Appliquer les informations apprises lors des sessions précédentes pour créer un plan de plaidoyer pour l'efficacité du développement.

Résultats attendus

Un projet de plan de plaidoyer.

Matériel

- Présentation PowerPoint et/ou tableaux de papier
- Projecteur LCD
- Marqueurs

Note à l'instructeur :

Cette activité peut s'appuyer sur les résultats obtenus par le groupe dans l'activité 3.1.

Voir la fiche de travail de l'activité 3.2.

Activité 3.2. Instructions

1. Utilisez les résultats de l'activité 3.1.
2. Dressez une liste des méthodes appropriées pour impliquer les principales parties prenantes/le public identifié au point 3.1. Regroupez-les en produits de communication (mémos, communiqué de presse, note de synthèse, etc.) et en événements/activités (conférence de presse, atelier politique, mobilisation, etc.)
3. Notez les étapes/indicateurs de réussite pour l'engagement des parties prenantes.
4. Indiquez le délai de mise en œuvre des activités/méthodes.
5. Identifiez les ressources nécessaires (ressources humaines, transport, finances, etc.).

ANNEXES

Annexe A : Exemple de données qualitatives et quantitatives	79
I. Exemples de données qualitatives	
II. Exemples de données quantitatives	
<hr/>	
Annexe B : Exemple de matrice de suivi et d'évaluation	82
<hr/>	
Annexe C : Activité 1. Feuille de travail	83
<hr/>	
Annexe D : Activité 2.1. Feuille de travail	84
<hr/>	
Annexe E : Activité 2.2. Feuille de travail	85
<hr/>	
Annexe F : Activités 3.1 et 3.2. Feuille de travail	86
<hr/>	
Annexe G : Coordonnées des acteurs du développement Mécanismes de responsabilisation	87
<hr/>	

Annexe A

Exemple de données qualitatives et quantitatives

I. Exemples de données qualitatives

Exemple 1 : comparaison entre la Banque asiatique d'investissement et d'infrastructure (BAII) et la Nouvelle banque de développement (NBD)²²

Principales caractéristiques du cadre environnemental et social de la BAII et de la NBD

BAII

- Le soutien des États aux objectifs de l'Accord de la conférence de Paris
- Vise à harmoniser les politiques avec les BMD qui cofinancent, mais permet l'application des politiques du cofinancement au cas par cas.
- Prévoit l'évaluation et la catégorisation des projets en quatre catégories (4) classés en fonction de leur potentiel risques et impacts environnementaux et sociaux
- Fournit des normes environnementales et sociales dans trois domaines : Évaluation et gestion environnementales et sociales (ESS 1) ; Réinstallation involontaire (ESS 2) ; et Populations autochtones (ESS 3).
- Contient une liste d'exclusion environnementale et sociale.

NBD

- énumère les principes fondamentaux suivants : développement inclusif et durable, systèmes nationaux, environnement et intérêts sociaux, et changement climatique.
- Favorise l'utilisation des systèmes des pays et des entreprises dans la gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux.
- Prévoit l'évaluation et la catégorisation des projets en quatre catégories (4) classés en fonction de leur potentiel risques et impacts environnementaux et sociaux
- Fournit des normes environnementales et sociales dans trois domaines : l'évaluation et la gestion environnementales et sociales (ESS 1) ; et les peuples autochtones (ESS 3).
- Contient une liste d'exclusion environnementale et sociale

Source : Cadre environnemental et social de l'AIIIB. Approuvé en février 2016 (amendé en février 2019) ; Cadre environnemental et social de la NDB, mars 2016.

²² Custodio, I. (2020, mars). Introduction dans S.I. Torres (Ed.). La Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures et la nouvelle banque de développement : Paradigm shift or rehashing corporate-led development ? (pp. 5-17). Consulté sur <https://realityofaid.org/wp-content/uploads/2020/04/AIIB-NDB-Paradigm-Shift-or-Rehashing-CorporateLed-Development.pdf>

Exemple 2 : Décrire les "consultations inclusives" dans les pays où sont basés les membres de Reality of Aid²³

En Équateur, où la consultation et la participation sont fortement mandatées par la loi à tous les niveaux, y compris au niveau local, il a souvent lieu dans les dernières étapes du processus politique, et les OSC ont considéré que l'exercice était souvent un exercice de "validation sociale". Il n'y a pas eu suffisamment d'opportunités de dialogue sur les implications du nouveau concept Sumak Kawsay (bonne vie) pour remplacer le développement [chapitre Équateur].

En Zambie, "les OSC étaient d'avis qu'elles ne faisaient qu'approuver un plan dont le processus de production avait commencé sans leur contribution, c'est-à-dire que le gouvernement avait déjà préparé un projet zéro et que les OSC étaient les dernières à être invitées à donner leur avis pour sa finalisation" [Société civile, efficacité de l'aide et environnement favorable].

Le cas des Philippines est également révélateur : la participation des OSC aux consultations régionales se fait uniquement sur invitation, et "celles qui adoptent une position ouvertement critique à l'égard des politiques [gouvernementales] de la NEDA ont peu de chances d'être sélectionnées pour participer" [chapitre sur les Philippines]. L'auteur du chapitre consacré au Pakistan décrit un "système de gouvernance exclusionniste qui est devenu ... presque incapable de répondre aux besoins et aux aspirations des citoyens". Dans ce contexte, "les citoyens ... ont développé une attitude d'apathie à l'égard des questions d'intérêt public plus large" [chapitre sur le Pakistan].

II. Exemples de données quantitatives

Exemple 1 : Comparaison des droits de vote et des stocks de capital des membres de la BAD²⁴

Figure 3
Capital souscrit et droits de vote des membres non régionaux de la BAD

	Année d'adhésion	Capital souscrit ^a (% du total)	Pouvoir de vote ^b (% du total)
NON-REGIONAL			
Autriche	1966	0.340	0.571
Belgique	1966	0.340	0.571
Canada	1966	5.231	4.483
Danemark	1966	0.340	0.571
Finalet	1966	0.340	0.571
France	1970	2.328	2.161
Allemagne	1966	4.326	3.759
Irlande	2006	0.340	0.571
Italie	1966	1.807	3.759
Luxembourg	2003	0.340	0.571
Les Pays-Bas	1966	1.026	1.744
Norvège	1966	0.340	0.571
Portugal	2002	0.113	1.119
Espagne	1986	0.340	0.571
Suède	1966	0.340	0.571
Suisse	1967	0.584	0.765
Turquie	1991	0.340	0.571
Royaume-Uni	1966	2.042	1.932
États-Unis	1966	15.607	12.784
Sous-total		36.467	34.854
TOTAL		100.00	100.00

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas être exacte.

²³ Reality of Aid. (2011). Appropriation démocratique et efficacité du développement : Perspectives de la société civile sur les progrès réalisés depuis Paris. Consulté sur <https://www.realityofaid.org/wp-content/uploads/2013/02/Final-bridged-Roa-Report-2011-EFS.pdf>

²⁴ Reality of Aid-Asia Pacific. (2019). Examen par les OSC de l'efficacité du développement de la Banque asiatique de développement. Consulté sur <https://realityofaid.org/wp-content/uploads/2019/04/ADB-25April-web1-1.pdf>

Exemple 2 : Coût du projet et plan de financement de la ZES Mandalika²⁵

Coût estimé du projet et plan de financement - Phase 1 (2019-2023)

Composant	Coût Montant	Source de financement	
		AiIB	GoI/ITDC
Volet 1 : Services et infrastructures de base (y compris les villages voisins)	169.30	169.30	0.00
Composante 2 : Soutien à la mise en œuvre et renforcement des capacités	15.40	14.40	1.00
Coût du terrain	67.11	0.0	67.11
Contingences (physiques et prix)	41.36	41.46	0.00
Charges financières pendant la construction	23.34	23.34	0.00
Total	316.50	248.39	68.11

En millions de dollars américains; Source : AIIB, 2018

²⁵ Sabar, K. (2020). AIIB Financial Support for Mandalika SEZ Deprives People's Rights in S. I. Torres (Ed.). Asian Infrastructure Investment Bank et la Nouvelle Banque de Développement : Paradigm Shift or Rehashing Corporate-Led Development ? (pp. 40-49). Consulté sur <https://realityofaid.org/wp-content/uploads/2020/04/AiIB-NDB-Paradigm-Shift-or-Rehashing-CorporateLed-Development.pdf>

Annexe B

Exemple de données qualitatives et quantitatives

INDICATEUR	DÉFINITION Comment est-il calculé ?	BASE DE REFERENCE Quelle est sa valeur actuelle ?	CIBLE Quel est sa valeur cible ?	SOURCE DE DONNÉES Comment cela sera-t-il mesuré ?	FRÉQUENCE A quelle fréquence sera-t-il mesurée ?	RESPONSABLE Qui va le mesurer ?
Objectif						
Résultats						
Résultats long terme						

Annexe C Activité 1. Feuille de travail

a	b	c	d	e	f	g
Quel est le problème que vous essayez de résoudre ?	Qui est votre public cible ?	Quel sera votre point d'entrée pour atteindre votre public cible ?	Quelles sont les étapes à franchir pour amener votre public cible à changer ?	Quels sont les résultats de votre travail ?	Quels sont les résultats directs et les avantages de votre projet ?	Quels sont les impacts à plus long terme et avantages de votre projet ?
h						
Quel est l'environnement externe actuel (économique, politique, social, culturel, etc.) qui influencera les produits et les résultats ?						

Annexe D

Activité 2.1. Feuille de travail

Problème de recherche. <i>Que voulez-vous résoudre ?</i>	
Objectif de recherche général/primaire. <i>Que voulez-vous accomplir ?</i>	Objectifs de recherche spécifiques/secondaires. <i>Quelles sont les données que vous voulez recueillir ? Quels sont les impacts que vous voulez connaître ?</i>
Stratégie et approche. <i>Comment voulez-vous mener votre recherche ?</i>	
Variables/besoins en données. <i>Quelles sont les lacunes en matière de données que vous devez combler ?</i>	Sources de données. <i>Où obtiendrez-vous les données nécessaires ?</i>

Annexe E

Activité 2.2. Feuille de travail

Projet de développement soutenu par les IFI/IFD. Sur quel projet voulez-vous faire une recherche ?			
Problème de recherche. Que voulez-vous résoudre ?			
Objectif de recherche général/primaire. Que voulez-vous accomplir ?		Objectifs de recherche spécifiques/secondaires. Quelles sont les données que vous voulez recueillir ? Quels sont les impacts que vous voulez connaître ?	
Variables/besoins en données. Quels sont les lacunes en matière de données que vous devez combler ?	Sources de données. Où trouverez-vous les données nécessaires ?	Méthodes de collecte des données. Quelle(s) méthode(s) allez-vous utiliser pour atteindre vos objectifs ?	Méthodes d'analyse des données. Quelle(s) méthode(s) allez-vous utiliser pour analyser les données recueillies ?

Annexe F

Activité 3.1 et 3.2. Feuille de travail

Problème lié à l'efficacité de l'aide et du développement :						
Raisons pour lesquelles cette question est importante (causes et effets) :						
Vision du changement :						
Objectif de plaidoyer n°1 :						
Parties prenantes clés	Messages de plaidoyer	Méthodes d'engagement		Étapes importantes	Cadre temporel	Ressources nécessaires
		Matériel de communication	Activités			
Objectif de plaidoyer n°2 :						
Parties prenantes clés	Messages de plaidoyer	Méthodes d'engagement		Étapes importantes	Cadre temporel	Ressources nécessaires
		Matériel de communication	Activités			

Annexe G

Coordonnées des mécanismes de responsabilisation des acteurs du développement

Banque africaine de développement (BAD)	
Mécanisme de responsabilisation	<p>Mécanisme indépendant d'inspection (MII) : https://www.afdb.org/en/mecanisme-dexamen-independant</p> <p>Comment déposer une plainte : https://www.afdb.org/en/independent-review-mechanism/management-of-complaints/how-to-file-a-complaint</p>
Personne contact ou bureau responsable	Unité de vérification de la conformité et de médiation (BCRM) - BAD
Adresse électronique	BCRM_info@afdb.org B.kargougou@afdb.org et copier sur A.Bacarese@afdb.org
Numéro de contact	Tél : +225 20 26 29 00 ou +225 20 26 40 49

Banque asiatique de développement (ADB)	
Mécanisme de responsabilisation	<p>Comment déposer une plainte : https://www.adb.org/site/accountability-mechanism/how-file-complaint</p> <p>Mécanisme de responsabilisation : https://www.adb.org/who-we-are/accountability-mecanisme/principal</p> <p>Politique relative au mécanisme de responsabilisation 2012 : https://www.adb.org/documents/politique-mecanisme-de-responsabilite-2012</p> <p>Résumé du mécanisme de responsabilisation : https://www.adb.org/publications/resume-du-mecanisme-de-responsabilite</p>
Personne contact ou bureau responsable	Agent de réception des plaintes
Formulaire de contact par courriel	https://www.adb.org/contact?target=Hmzj1LzfKqMSRDKA0C6/kg=&name=Complaint%20Receiving%20Officer&referrer=node/81970
Numéro de contact	Tel : +63 2 8632 4444 ext 70309

Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAIL)

Mécanisme de responsabilisation	<p>Le mécanisme des personnes affectées par les projets : https://www.aiib.org/en/about-aiib/who-we-are/project-affected-peoples-mechanism/how-we-assist-you/index.html</p> <p>Comment déposer une plainte : https://www.aiib.org/en/about-aiib/who-we-are/project-affected-peoples-mechanism/submission/index.html</p>
Personne contact ou bureau responsable	Directeur général Unité de résolution des plaintes, d'évaluation et d'intégrité (CEIU)
Adresse électronique	ppm@aiib.org
Numéro de contact	Tél : +225 20 26 29 00 ou +225 20 26 40 49

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

Mécanisme de responsabilisation	<p>Mécanisme indépendant de responsabilisation des projets (IPAM) : https://www.ebrd.com/project-finance/independent-project-accountability-mechanism.html</p> <p>Comment déposer une plainte : https://www.ebrd.com/project-finance/independent-projet-mecanisme-de-responsabilisation/comment-fonctionne-ipam.html</p>
Personne contact ou bureau responsable	Victoria Marquez-Mees Cheffe de la responsabilité Banque européenne pour la reconstruction et le développement
Adresse électronique	ipam@ebrd.com

Banque interaméricaine de développement (BID)

Mécanisme de responsabilisation	<p>Le mécanisme indépendant de consultation et d'enquête : https://www.iadb.org/fr/mici/mici-independent-consultation-and-investigation-mechanism</p> <p>Comment déposer une plainte : https://www.iadb.org/en/mici/how-file-complaint</p>
Personne contact ou bureau responsable	Mécanisme indépendant de consultation et d'enquête (MICI)
Adresse électronique	mecanismo@iadb.org
Numéro de contact	Tél : +1 (202) 623-3952 Fax : +1 (202) 312-4057

Agence japonaise de coopération internationale (AJCI)

Mécanisme de responsabilisation	Considérations environnementales et sociales : https://www.jica.go.jp/english/our_work/social_environmental/objection/index.html
Personne contact ou bureau responsable	Examineurs pour les directives Secrétariat de l'examineur des directives Agence japonaise de coopération internationale
Adresse électronique	jicama-jigi@jica.go.jp
Numéro de contact	Fax: +81-03-5226-6973

Nouvelle banque de développement (NDB)

Mécanisme de responsabilisation	Considérations environnementales et sociales : https://www.jica.go.jp/english/our_work/social_environmental/objection/index.html
Personne contact ou bureau responsable	Examineurs pour les directives Secrétariat de l'examineur des directives Agence japonaise de coopération internationale
Adresse électronique	jicama-jigi@jica.go.jp
Numéro de contact	Fax: +81-03-5226-6973

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Mécanisme de responsabilisation	Points de contact nationaux pour la conduite responsable des entreprises : http://mneguidelines.oecd.org/ncps/
Personne contact ou bureau responsable	Point de contact national
Informations de contact	Le Secrétariat de l'OCDE est responsable de la coordination avec les points de contact nationaux. Coordonnées des points de contact nationaux pour la conduite responsable des affaires - octobre 2020 (par pays) : http://mneguidelines.oecd.org/ncp-contact%20list-%20website-%202020%20october.pdf Courriel : rbc@oecd.org

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Mécanisme de responsabilisation	Examen de la conformité sociale et environnementale (pour les enquêtes de conformité) : https://www.undp.org/content/undp/en/home/accountability/audit/secu-srm/social-and-environmental-compliance-unit.html
Personne contact ou bureau responsable	Unité de conformité sociale et environnementale (SECU)
Adresse électronique	project.concerns@undp.org
Numéro de contact	Tél : 001 (917) 207 4285

Mécanisme de responsabilisation	Mécanisme de réponse des parties prenantes (pour la résolution des conflits) : https://www.undp.org/content/undp/fr/home/librarypage/operations1/stakeholder-response-mechanism.html Brochure SECU et SRM du PNUD : http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/compliance-and-dispute-resolution/UNDP-SECU-SRM-Brochure-2014.pdf
Personne de contact ou bureau responsable	Mécanisme de réponse des parties prenantes (SRM)
Adresse électronique	stakeholder.response@undp.org

Banque mondiale (BM)

Mécanisme de responsabilisation	Le mécanisme de responsabilisation de la Banque mondiale : https://www.inspectionpanel.org/sites/www.inspectionpanel.org/files/documents/AccountabilityMechanismResolution.pdf Le Panel d'inspection : https://www.inspectionpanel.org/ Comment déposer une plainte : https://www.inspectionpanel.org/how-to-file-plainte
Personne de contact ou bureau responsable	Examineurs pour les directives Secrétariat de l'examineur des directives Agence japonaise de coopération internationale
Adresse électronique	ipanel@worldbank.org
Numéro de contact	Tél : +1 202 458 5200 Fax : +1 202 522 0916

Autre ressource :

Conseil en matière de responsabilité

<https://accountabilitycounsel.org/policy-advocacy/>

- Vous pouvez également consulter ce site pour voir une compilation des mécanismes de responsabilité de plusieurs institutions multilatérales.

DÉFINITION DES TERMES

Plaidoyer

implique une ou plusieurs personnes, soit un individu ou un groupe vulnérable, soit leur représentant agréé, qui défendent efficacement leur cause auprès d'autres personnes influentes, au sujet de situations qui les affectent directement ou, plus généralement, qui essaient d'empêcher les changements proposés qui pourraient aggraver la situation.

Aide

voir Aide publique au développement

L'efficacité de l'aide

étroitement axée sur les aspects techniques de la gestion et de la fourniture de l'aide.

Flux d'aide

volume d'argent exporté d'un pays donateur vers un pays bénéficiaire

Système d'aide

désigne la manière dont les acteurs du développement (gouvernements donateurs, pays bénéficiaires, institutions financières multilatérales et internationales, secteur privé et société civile) gèrent, contrôlent et évaluent l'APD.

Agence bilatérale

sont responsables devant un seul gouvernement et font souvent partie d'un ministère, comme les ministères des affaires étrangères.

Aide bilatérale

aide accordée par un gouvernement donateur directement au gouvernement d'un pays en développement, généralement appelé pays/gouvernement bénéficiaire ou partenaire.

Financements mixtes	utilisation des fonds de développement pour attirer les investissements privés
Budget	document qui résume les recettes et les dépenses prévues pour une année civile ou fiscale particulière
Faire campagne	utilisation d'un large éventail de plateformes et conception d'une phase visant à optimiser l'efficacité de chaque média ; toute activité visant à rassembler des personnes pour faire pression en faveur de changements de politiques
Organisations de la société civile (OSC)	définition large pour désigner toutes les organisations à but non lucratif et non étatiques ; peut inclure les associations d'agriculteurs, les organisations de base et les organisations populaires, les instituts de recherche indépendants et les syndicats.
Prêt concessionnel	transferts pour lesquels le remboursement est exigé avec un taux d'intérêt inférieur aux taux du marché en vigueur et/ou des délais de grâce plus longs ; également appelé prêt à taux réduit.
Conditionnalité	concept de développement international, d'économie politique et de relations internationales, qui décrit l'utilisation de conditions liées à un prêt, à un allègement de la dette, à une aide bilatérale ou à l'adhésion à des organisations internationales, généralement par des IFI, des organisations régionales ou des pays donateurs.
Données	éléments individuels d'information factuelle enregistrés et utilisés à des fins de recherche et d'analyse ; ils peuvent prendre la forme de fichiers numériques ou de textes regroupés à l'aide d'outils de visualisation tels que des tableaux, des graphiques ou des diagrammes.
Gestion des données	processus administratif par lequel les données requises sont acquises, validées, stockées, protégées et traitées, et par lequel leur accessibilité, leur fiabilité et leur actualité sont assurées pour répondre aux besoins des utilisateurs des données.

L'allègement de la dette

peut prendre la forme d'une annulation, d'un rééchelonnement ou d'un refinancement. ou d'une réorganisation de la dette

Coopération au développement

Partenariats pour le développement ; également connus sous le nom de coopération efficace en matière de développement (CED).

L'efficacité du développement (ED)

adopte une approche du développement fondée sur les droits humains

Principes d'efficacité du développement

principes d'une coopération efficace pour le développement, axée sur les personnes : attention portée sur les résultats, appropriation par le pays, partenariats inclusifs, transparence et responsabilité mutuelles ; également connus sous le nom de principes de la coopération efficace pour le développement (CED)

Gouvernement/pays donateur

gouvernement qui s'approprie une partie de son budget national (ou aide) pour mettre en œuvre des projets de développement dans les pays en développement.

Évaluation

effectuée généralement au milieu et à la fin du plan ou du projet de plaidoyer afin d'analyser ce qui a été fait, d'évaluer son efficacité à créer un changement et de tirer des leçons stratégiques.

Dettes extérieures

montant d'argent dû par un pays à un pays créancier

Consentement libre, préalable et éclairé (CLPE)

Droit spécifique qui concerne les peuples autochtones et qui est reconnu dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Subvention

transferts effectués en espèces, en biens ou en services, pour lesquels aucun remboursement n'est exigé.

Équivalent-subvention

méthodologie de suivi des flux d'aide ; n'enregistre que l'élément don de l'APD, ce qui élimine la nécessité d'enregistrer le remboursement du prêt et de faire la distinction entre l'APD brute et l'APD nette.

Institution financière internationale (IFI)

fournit une aide au développement aux pays en développement ; une partie importante de cette aide provient des contributions des pays donateurs, y compris de l'APD.

Le lobbying

implique une communication directe avec les décideurs qui ont un pouvoir direct sur l'analyse et le changement des politiques ou avec des personnes influentes qui ont des ressources ou des liens importants avec les décideurs.

Suivi

collecte systématique de données tout au long de la durée d'un plan de plaidoyer ; collecte des informations qui serviront de base au suivi de la progression de la mise en œuvre, et permet une l'organisation ou la communauté pour identifier les questions qui doivent être abordées au fur et à mesure de l'évolution de leur plan.

Aide multilatérale

l'aide fournie par les gouvernements aux organisations multilatérales et aux IFI qui, à leur tour, s'engagent dans des programmes de développement dans des pays en développement ciblés.

Institution/ Organisation multilatérale

financée par plusieurs gouvernements ; il existe plus de 200 agences d'aide multilatérales, dont les agences du système des Nations unies et la Commission européenne.

Prêt non concessionnel

les transferts pour lesquels le remboursement est exigé avec un taux d'intérêt de marché.

Aide publique au développement (APD)

définie par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE comme l'aide gouvernementale qui favorise et cible spécifiquement le développement économique et le bien-être des pays en développement ; également appelée "aide".

Données ouvertes

également appelées « Open Data », est l'idée que certaines données devraient être librement disponibles pour que chacun puisse les utiliser, les manipuler et les republier comme il le souhaite, sans restrictions liées au droit d'auteur, aux brevets ou à d'autres mécanismes de contrôle.

Recherche participative

stratégie selon laquelle les sujets de la recherche deviennent des participants à la recherche en les impliquant directement dans certaines parties ou dans l'ensemble du processus de recherche; cela signifie également que les chercheurs sont en interaction constante avec les participants, et peuvent parfois vivre avec eux ou participer à leurs activités quotidiennes.

La recherche populaire

alternative à la recherche traditionnelle, dirigée par l'élite; sert les besoins et les intérêts des personnes, en particulier celles qui sont marginalisées et privées de pouvoir.

Flux privés

les transactions en capital à long terme effectuées par des résidents de l'OCDE avec des pays bénéficiaires de l'aide, ou par l'intermédiaire d'institutions multilatérales au profit de ces pays; comprend toutes les formes d'investissement, y compris les prêts bancaires internationaux et les crédits à l'exportation

Secteur privé

désigne généralement le secteur des affaires ou les entreprises et entités à but lucratif

Dépenses publiques

désigne les dépenses engagées par un gouvernement

Politique publique

Ensemble de systèmes, de lois, de principes directeurs ou de règlements qui servent de normes pour l'utilisation de l'aide, sa mise en œuvre et sa fourniture, tels que définis ou promulgués par un gouvernement et/ou ses représentants.

Méthode qualitative

s'interroge sur le "pourquoi" et le "comment" et pas seulement sur le quoi, le où, et quand un phénomène social s'est produit

Recherche qualitative

stratégie où, au lieu de données numériques, les chercheurs recueillent, analysent et tirent des conclusions à partir de données textuelles ou de récits.

Méthode quantitative

utilise les statistiques et les probabilités pour comprendre le comportement social et les phénomènes sociaux.

Recherche quantitative

Stratégie dans laquelle des données numériques sont recueillies et analysées. L'utilisation de procédures statistiques afin de tirer des conclusions

Gouvernement/pays destinataire

État recevant toute forme d'aide au développement (prêt, subvention, assistance technique, etc.) d'un autre gouvernement ou d'une institution financière internationale.

Coopération Sud-Sud (CSS)

définie par l'ONU comme un "large cadre de collaboration" entre les pays du Sud dans les domaines politique, économique et social, et culturels, environnementaux et techniques"

Coopération au développement Sud-Sud (CDSS)

l'expression de la solidarité entre les peuples et les pays du Sud, et qui contribue au bien-être national, à l'autonomie et à la capacité de chaque pays à atteindre les objectifs de développement.

Assistance technique (AT)

assistance non financière sous forme de partage d'informations et d'expertise, l'instruction, la formation des compétences, la transmission du travail-des connaissances et des services de conseil

Aide liée

offerte à la condition que les biens et services soient acquis auprès des pays donateurs

Coopération triangulaire (CT)

implique généralement deux ou plusieurs partenaires de pays en développement qui collaborent avec un pays développé ou une organisation internationale dans le cadre de transferts d'expertise et de ressources.



Scannez ce code QR pour télécharger
l'e-copie du manuel et pour regarder
le module de formation vidéo.

The Reality of Aid Network

A Pre-eminent Southern-led North/South Network on Reforming Aid Policies and Practices

Partenariat des OSC
pour **l'efficacité du développement**

